

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE 2002

**Du 18 au 19 juin 2002
à Ottawa, Canada**

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil a tenu sa IX^e session ordinaire les mardi et mercredi 18 et 19 juin 2002, à Ottawa, au Canada. M. David Anderson, ministre de l'Environnement du Canada, présidait la séance. L'administratrice de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis, M^{me} Christine Todd Whitman, et le secrétaire à l'Environnement et aux Ressources naturelles (Semarnat) du Mexique, M. Victor Lichtinger, représentaient respectivement les États-Unis et le Mexique. La directrice exécutive de la Commission de coopération environnementale (CCE), M^{me} Janine Ferretti, représentait le Secrétariat. M^{me} Julie-Anne Bellefleur, Secrétaire du Conseil, agissait à titre de secrétaire de la séance. D'autres délégués et rapporteurs spéciaux assistaient également à cette séance (voir l'annexe A).

Point 1 Ouverture de la IX^e session ordinaire du Conseil et rapport de la directrice exécutive

Le ministre Anderson ouvre officiellement la session. Il affirme que la CCE est un modèle de coopération à l'échelle régionale qui permet aux pays d'obtenir des résultats tangibles en matière de protection de l'environnement et de préservation de la biodiversité. Il décrit les liens entre la santé et l'environnement comme constituant des facteurs clés du développement durable et souligne la nécessité de continuer à établir des alliances stratégiques, par l'entremise de la CCE, entre les divers ministères responsables de l'environnement et de la santé. Il souligne l'importance de la participation du public aux projets de la CCE ainsi que la nécessité de faire fond sur l'énergie, l'enthousiasme et les possibilités d'innovation des collectivités et du secteur privé. Enfin, M. Anderson profite de l'occasion pour adresser des remerciements spéciaux à la directrice exécutive sortante, M^{me} Janine Ferretti, pour la contribution remarquable qu'elle a apportée à la CCE, de même qu'aux membres de son personnel, pour l'excellence de leur travail et pour le dévouement dont ils ont fait preuve envers la Commission au cours des dernières années. Il remercie également M. Victor Shantora d'avoir accepté d'exercer par intérim les fonctions de directeur exécutif pendant que se poursuit la recherche d'un nouveau titulaire pour ce poste.

M^{me} Whitman met en lumière l'importance de la CCE à titre de seul organisme s'occupant des questions environnementales à l'échelle régionale; elle signale que l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) continue de prouver qu'une forte prospérité économique et un environnement sain peuvent aller de pair. Prenant pour base les divers secteurs de programme de la CCE, elle fait brièvement mention des travaux accomplis en matière de coopération régionale dans les domaines de la gestion rationnelle des produits chimiques, des registres des rejets et des transferts de polluants, de la conservation de la biodiversité et des liens entre l'environnement et le commerce.

Le secrétaire Lichtinger souligne la valeur de la CCE et de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) à titre d'exemples, à l'échelon international, d'une coopération régionale fructueuse dans le domaine de l'environnement. Il souligne la pertinence des enjeux examinés par l'entremise de la CCE, mentionnant notamment le rapport sur la restructuration du secteur de l'électricité établi par le Secrétariat en vertu de l'article 13 de l'ANACDE, ainsi que la question de la salubrité de l'environnement des enfants. Il signale l'importance du rôle que joue la participation du public, par l'intermédiaire du Comité consultatif public mixte (CCPM) et des organisations non gouvernementales, pour ce qui est de faire état des préoccupations environnementales à l'échelle régionale et de procurer une vision régionale à la CCE. Pour terminer, il fait rapport des nouvelles lois récemment adoptées au Mexique concernant l'accès à l'information et le registre des rejets et des transferts de polluants.

Cette ouverture de la session est suivie du compte rendu de la directrice exécutive sur les réalisations et les activités de la CCE. On trouve ce compte rendu à l'annexe B.

Point 2 Ouverture de la séance à huis clos et adoption de l'ordre du jour

Le président ouvre la séance à huis clos et le Conseil approuve l'ordre du jour provisoire (annexe C).

Point 3 L'énergie et l'environnement

M. Phil Sharp, président du Conseil consultatif sur la restructuration du secteur de l'électricité et l'environnement — institué aux fins du rapport établi par le Secrétariat, en vertu de l'article 13 de l'ANACDE, sur les possibilités et les défis environnementaux liés au marché nord-américain de l'électricité en évolution —, présente la recommandation de ce Conseil consultatif. Le compte rendu de M. Sharp est suivi d'un exposé de M. Vincent De Vito, du *Department of Energy* (Ministère de l'Énergie) des États-Unis, au nom du Groupe de travail nord-américain sur l'énergie, concernant les activités menées par le Groupe de travail nord-américain sur l'énergie en vue de promouvoir les communications et la coopération entre le secteur de l'énergie et les pouvoirs publics nord-américains sur les questions liées à l'énergie et au commerce.

Le Conseil remercie le Secrétariat, ainsi que le Conseil consultatif sur la restructuration du secteur de l'électricité et l'environnement, pour l'étude aussi opportune qu'utile qu'ils ont réalisée sur les possibilités et les défis environnementaux liés à l'évolution du marché nord-américain de l'électricité. Signalant que les trois pays mènent déjà des activités de coopération bilatérale touchant la gestion des bassins atmosphériques transfrontaliers, le Conseil convient de déployer des efforts complémentaires à ceux du Groupe de travail. À cette fin, il adopte la résolution n° 02-04 (annexe D), établissant un Groupe de travail nord-américain sur la qualité de l'air qui aura pour mandat de formuler des avis au Conseil et de faciliter les travaux concertés sur des questions relatives à la qualité de l'air.

Le Conseil discute de l'accomplissement d'autres activités de base par la CCE et manifeste son appui à la poursuite des travaux dans les domaines suivants : instruments économiques novateurs, efficacité énergétique et énergies renouvelables, sensibilisation du public, inventaires conjoints des émissions.

Point 4 L'environnement et la santé

Point 4.1 La santé des enfants et l'environnement

M^{me} Irena Buka, présidente du Comité consultatif d'experts de la CCE sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord, informe le Conseil des travaux effectués par ce Comité en vue d'élaborer un programme de coopération sur la santé des enfants et l'environnement. Elle décrit les enjeux actuels et nouveaux, de même que les priorités en matière d'orientations futures.

Le Conseil félicite le Comité consultatif d'experts pour ses travaux et adopte le Programme de coopération sur la santé des enfants et l'environnement (annexe E). Il adopte également la résolution n° 02-06 (annexe F), décrivant les nouvelles initiatives qui seront menées afin de mettre en œuvre le Programme de coopération. Il convient en outre de poursuivre l'intégration des questions liées à la salubrité de l'environnement des enfants dans le programme de travail de la CCE. Enfin, il convient d'inclure les maladies hydriques au nombre des problèmes de santé prioritaires, en plus d'axer l'attention sur l'asthme et d'autres maladies respiratoires et sur les effets du plomb et d'autres substances toxiques.

Point 4.2 La gestion rationnelle des produits chimiques

Le Secrétariat présente un exposé sur l'état d'avancement actuel et les orientations futures du programme de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC); il profite de l'occasion pour remercier le Conseil, au nom des enfants de l'État de Chiapas, pour les mesures de réduction du DDT prises au Mexique dans le cadre du programme de GRPC. En dernier lieu, le Secrétariat informe le Conseil sur les progrès accomplis dans l'établissement de partenariats avec les organisations internationales et le secteur privé, et décrit les initiatives en cours visant à solliciter des fonds supplémentaires auprès de ces sources pour la réalisation des travaux de la CCE.

Le Conseil adopte la résolution n° 02-07, prescrivant au Groupe de travail sur la GRPC d'établir un Plan d'action régional nord-américain (PARNA) relatif au lindane. Le Conseil approuve également la résolution n° 02-08, adoptant le PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales. Aux termes de cette dernière résolution, le Conseil crée un Comité permanent nord-américain sur la surveillance et l'évaluation, et prescrit au Secrétariat de solliciter des fonds additionnels auprès d'organismes nationaux et internationaux.

Point 4.3 Les déchets dangereux

À titre d'entrée en matière, le Secrétariat présente un exposé sur la gestion et le suivi des déchets dangereux en Amérique du Nord; il informe également le Conseil des conclusions préliminaires d'une analyse comparative des normes régissant les déchets dangereux en Amérique du Nord, réalisée par le Groupe d'étude sur les déchets dangereux.

Le Conseil convient de poursuivre l'élaboration d'une approche concertée afin que les déchets dangereux soient gérés de façon écologique en Amérique du Nord. De plus, il convient de réaliser un projet pilote en vue d'exercer un suivi du transport des déchets dangereux entre le

Canada et les États-Unis au moyen d'un système électronique de déclaration des expéditions; il convient enfin de mener une étude de faisabilité pour un projet pilote de suivi électronique du transport des déchets dangereux entre le Mexique et les États-Unis, en portant une attention particulière au renforcement des capacités au Mexique et en commençant par une liste de substances d'intérêt prioritaire. À l'appui des travaux de la CCE dans ce domaine, le Mexique offre d'échanger avec les autres pays nord-américains de l'information sur les exportations, particulièrement en ce qui concerne les BPC.

Point 4.4 Les registres nord-américains des rejets et des transferts de polluants

Le Secrétariat présente un plan d'action visant à améliorer la comparabilité des registres des rejets et des transferts de polluants (RRTP) et porte plus particulièrement deux questions à l'attention du Conseil : l'adoption du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord dans les RRTP nationaux des États-Unis et du Mexique; l'adoption par le Mexique, le cas échéant, de seuils de déclaration basés sur l'activité à titre de mesure importante d'amélioration de la comparabilité des trois RRTP nationaux. Le Secrétariat mentionne en outre, à titre de troisième mesure éventuelle, la possibilité de mettre en place un programme-défi trilatéral à l'intention de l'industrie, en s'appuyant sur les expériences fructueuses du Programme 33/50 aux États-Unis, du programme Accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques (ARET) au Canada et d'autres programmes semblables.

Le Conseil approuve le plan d'action en vue d'améliorer la comparabilité des RRTP nord-américains en adoptant la résolution n° 02-05 (annexe G). Le membre mexicain du Conseil fait le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre, au Mexique, d'un RRTP à déclaration obligatoire dont les données seront accessibles au public. Les membres canadien et américain du Conseil félicitent le Mexique d'avoir entrepris cette énorme tâche; ils indiquent qu'ils seront heureux de travailler avec le Mexique, par l'entremise de la CCE, à mesure que le système mexicain évoluera et en vue d'éliminer les obstacles à la comparabilité des trois RRTP nationaux.

Point 5 Les partenariats en matière de développement durable

Point 5.1 L'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord

En réponse à la demande faite par le Conseil lors de sa dernière session ordinaire, tenue à Guadalajara en juin 2001, le Secrétariat présente un rapport d'étape sur les réalisations de l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN). Le Conseil se dit en faveur du renforcement de cette initiative; il reconnaît qu'il importe de conclure des partenariats régionaux pour réaliser des projets dans ce domaine, et qu'il importe également de recourir à des réseaux et à des bases de données qui favorisent les mesures de conservation et de mettre en œuvre des projets qui appliquent les principes de l'ICOAN. Le Conseil indique en outre qu'il sera heureux de collaborer étroitement avec le Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité afin de renforcer le programme de la Commission dans ce domaine.

Point 5.2 Rapport d'étape sur le projet de réunion des ministres de l'Environnement et du Commerce

À titre de président, pour l'année 2001–2002, du Groupe de travail constitué en vertu du paragraphe 10(6) de l'ANACDE, le représentant canadien présente un rapport d'étape concernant le projet de réunion des ministres de l'Environnement et du Commerce. En outre, le président du Groupe de travail fait rapport des objectifs convenus au cours des travaux pour la réunion proposée, à savoir : (i) démontrer la relation de renforcement mutuel entre l'environnement et le commerce; (ii) poursuivre les efforts en vue de constituer une « voix » nord-américaine sur les liens entre l'environnement et le commerce; (iii) contribuer à intensifier la coopération régionale dans le domaine des liens entre l'environnement et le commerce; (iv) continuer de promouvoir la transparence et la participation du public en ce qui touche l'étude des enjeux relatifs à l'environnement et au commerce. Pour terminer, le membre canadien du Conseil se dit confiant du fait qu'en 2002–2003, sous la présidence des États-Unis, on poursuivra les discussions officieuses en vue d'établir un ordre du jour possible et de confirmer la tenue de la réunion avec les ministres du Commerce.

Rappelant que l'année 2004 marquera le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de l'ALÉNA et de l'ANACDE, le Conseil convient d'entreprendre, d'ici 2004, une rétrospective des réalisations des dix dernières années de la CCE, notamment dans le domaine des répercussions environnementales de l'ALÉNA. Le Conseil convient en outre que cette rétrospective sera intégrée dans le programme de travail de la Commission pour 2003 à 2005. On soulève également la possibilité de soumettre cette question au Groupe de travail constitué en vertu du paragraphe 10(6) pour qu'il envisage de l'inscrire à l'ordre du jour de la réunion avec les ministres du Commerce.

Rappelant qu'en 2003, la plupart des produits agricoles ne seront plus assujettis aux tarifs sous le régime de l'ALÉNA, le membre mexicain du Conseil présente une proposition concernant la réalisation, par la CCE, d'une étude sur l'agriculture visant à déterminer les principaux changements survenus dans les politiques de chaque pays ainsi que les répercussions de l'agriculture sur l'environnement. Les membres canadien et américain indiquent qu'ils doivent consulter leur homologue respectif responsable de l'agriculture avant de poursuivre les discussions sur cette question.

Point 5.3 Les mécanismes de financement et l'environnement

M. John Ganzi, président de la société *Environment and Finance Enterprise* et professeur adjoint à l'*University of North Carolina*, présente un exposé général sur les liens de vaste portée entre les finances et l'environnement, de même que sur la possibilité d'intégrer la question de l'environnement dans les décisions relatives aux risques financiers.

Les membres du Conseil échangent des vues sur les travaux de la CCE dans ce domaine et conviennent qu'il est nécessaire de collaborer avec le secteur privé et certains organismes afin de mettre au point des méthodes et d'établir des liens pour offrir de l'information environnementale sous une forme plus pratique aux établissements financiers, de même que pour encourager l'utilisation de cette information dans le cadre des décisions entourant la gestion du risque dans

les domaines du crédit, des investissements et des biens. Le Conseil convient en outre d'étudier la manière de faire progresser les travaux sur les modes de divulgation obligatoire de l'information environnementale dans les rapports financiers, de favoriser la poursuite de la mise sur pied d'un projet d'écologisation des achats en Amérique du Nord, d'encourager les activités écologiques des petites et moyennes entreprises agricoles par le biais d'un fonds pour l'agriculture durable.

Point 5.4 L'intendance de l'environnement par les entreprises

Le Secrétariat présente une vidéo sur les initiatives menées par la CCE par le biais du Fonds de prévention de la pollution dans les petites et moyennes entreprises.

Le Conseil félicite le Secrétariat pour la vidéo; il fait remarquer que l'on pourrait se servir de cet outil pour présenter la CCE comme un exemple de coopération régionale lors du Sommet mondial sur le développement durable (SMDD). Le Conseil réaffirme son appui à cette initiative; il convient de cerner d'autres secteurs de travail en matière de prévention de la pollution, en portant plus particulièrement attention aux activités proposées par les tables rondes auxquelles la CCE peut contribuer fructueusement. Il convient en outre d'étudier la possibilité de collaborer avec les tables rondes et d'autres organismes compétents en vue de mettre en place un réseau d'information sur la prévention de la pollution en Amérique du Nord.

Le Conseil examine également un rapport présenté par le Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale, rapport traitant des systèmes de gestion de l'environnement et décrivant les différentes approches adoptées dans les trois pays pour mettre en œuvre le guide d'orientation de la CCE intitulé *Améliorer la performance environnementale et la conformité à la législation sur l'environnement*. Les membres du Conseil échangent des vues sur le rôle que jouent les entreprises en matière d'intendance de l'environnement et sur la possibilité de reconnaître et de récompenser les chefs de file des secteurs public et privé dans ce domaine. Enfin, le Conseil souscrit à l'atelier proposé sur la mise en œuvre de systèmes de gestion de l'environnement dans les petites et moyennes entreprises, prévu pour 2003.

Point 5.5 Le Sommet mondial sur le développement durable

Les membres du Conseil échangent des vues sur les apports escomptés des Parties dans le cadre du SMDD, qui aura lieu à Johannesburg en août 2002, et conviennent de la nécessité de se concentrer sur un ensemble mieux ciblé des apports escomptés. Le Conseil cerne les domaines suivants comme étant des sujets possibles, à regrouper sous le thème général de la santé des enfants et de l'environnement : l'eau, l'énergie, la qualité de l'air, la qualité des combustibles, l'agriculture. On mentionne également comme sujets possibles d'autres questions comme la conduite des affaires publiques, la méga-biodiversité et le nouveau partenariat pour le développement africain.

Les membres du Conseil reconnaissent la nécessité de se tenir au courant de l'intérêt qu'ils portent respectivement aux projets en partenariat dans le cadre du SMDD. Ils conviennent de se rencontrer périodiquement, avant et pendant le Sommet, ou de demander à des membres du

personnel de leur gouvernement respectif de s'entretenir régulièrement à cette fin.

Enfin, le Conseil convient d'étudier la possibilité de présenter l'expérience acquise par la CCE en matière de coopération environnementale régionale. On mentionne, comme outil possible, la réalisation de vidéos telles que celles qui ont été visionnées durant la session du Conseil, portant sur l'élimination de l'utilisation du DDT et sur les mesures de prévention de la pollution au Mexique.

Point 6 Préparation de la partie publique de la session

Afin de se préparer à la partie publique de la session, les membres du Conseil examinent la formule adoptée pour celle-ci.

Point 7 Réunion avec le CCPM (première partie) – Avis du CCPM au Conseil et bilan d'autres questions

Le ministre Anderson souhaite la bienvenue aux membres du Comité consultatif public mixte (CCPM) pour la première partie de leur réunion conjointe avec le Conseil et invite le président du CCPM à présenter une mise à jour sur les activités du Comité.

Dans ses observations préliminaires, le président du CCPM fait état des sentiments d'inquiétude et d'irritation qu'éprouvent les membres du Comité; il cite des cas où l'on n'a pas répondu aux lettres du CCPM, ainsi que d'autres cas où l'on n'a pas tenu compte de l'avis du Comité. Il ajoute que ces situations peuvent donner une impression de méconnaissance de la participation du public. Il invite ensuite les porte-parole du CCPM à présenter un aperçu des commentaires formulés par le public lors des séances plénières sur la GRPC et de la séance publique sur le chapitre 11 de l'ALÉNA, de même qu'à exposer les opinions du CCPM sur les questions suivantes : la coopération avec le secteur privé et les mécanismes de financement; les articles 14 et 15 de l'ANACDE; le budget de la CCE; le rapport établi en vertu de l'article 13 sur les possibilités et les défis environnementaux liés au marché nord-américain de l'électricité en évolution; les registres des rejets et des transferts de polluants.

Le président du CCPM informe en outre le Conseil du fait que les commentaires du public sur le plan de programme de la CCE pour 2003 à 2005 lui seront présentés à la suite de la session que le Comité tiendra à Santa Fe en octobre 2002. Il profite de l'occasion pour transmettre les meilleurs vœux de succès du Comité à la directrice exécutive sortante, M^{me} Janine Ferretti, et rappelle au Conseil que le CCPM peut jouer un rôle consultatif utile dans la sélection du prochain directeur exécutif.

Les membres du Conseil échangent des vues sur les diverses questions soulevées par le CCPM et manifestent leur plein appui à la participation du public ainsi qu'au rôle du Comité et au dévouement de ses membres. Enfin, le Conseil assure au CCPM qu'il examinera très sérieusement les sujets de préoccupation que celui-ci a soulevés.

On trouve un résumé détaillé de ces discussions à l'annexe H.

Point 8 Séance publique en présence du Conseil

Le ministre Anderson ouvre la partie publique de la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du public et en présentant ses collègues du Conseil. M. Jon Plaut, président du CCPM, préside cette partie de la séance et donne des précisions sur le déroulement des débats.

M^{me} Laura Silvan Durazo, du CCPM, présente un résumé des séances plénières antérieures du Comité portant sur le renforcement des capacités et la sensibilisation du public en matière de GRPC. Le Conseil écoute ensuite les exposés des membres du public sur des questions touchant : l'environnement, l'économie et le commerce; la conservation de la biodiversité; les polluants et la santé; les articles 13, 14 et 15 de l'ANACDE; la participation du public. On accorde par la suite la parole à des rapporteurs choisis qui font état des commentaires formulés par les participants lors de la séance sur le réseautage, tenue la veille à l'intention du public.

Enfin, les membres du Conseil répondent à ces exposés et remercient le public ainsi que le CCPM pour leur précieuse contribution.

On trouve à l'annexe I un résumé de toutes les interventions faites durant la partie publique de la séance.

Point 9 Réunion avec le CCPM (deuxième partie) – Résumé des séances du CCPM

Au cours de la deuxième partie de sa réunion conjointe avec le CCPM, le Conseil donne à celui-ci des orientations sur ses activités futures. Il établit trois principaux domaines d'activité pour le CCPM au cours de l'année à venir : (i) il invite le CCPM à prendre part à la rétrospective des réalisations des dix dernières années — lorsque les paramètres relatifs à la portée de cette étude auront été définis — et signale que le Comité peut jouer un rôle clé dans la réalisation d'une évaluation fructueuse de la CCE, prenant en compte la perception du public; (ii) il demande au CCPM de lui faire des observations sur la question de la santé des enfants et de l'environnement, notamment en ce qui concerne les maladies hydriques; (iii) il demande au CCPM d'examiner comment le projet relatif aux mécanismes de financement et à l'environnement pourrait favoriser le développement durable. Le Conseil invite ensuite le CCPM à lui faire part des nouvelles tendances et des nouveaux enjeux ou sujets de préoccupation soulevés par le public.

Le président du CCPM remercie le Conseil pour ses orientations et fait remarquer que le Comité poursuivra son examen des questions relatives à l'eau douce et aux mécanismes de financement au cours de ses deux prochaines sessions de 2002. Il remercie en outre le Conseil pour l'occasion fournie au Comité de discuter des enjeux et sujets de préoccupation de façon ouverte et responsable. De concert avec d'autres membres du Comité, le président du CCPM donne plus de détails sur les opinions exprimées au cours de la première partie de la réunion conjointe, concernant les questions suivantes : la réponse du Conseil à l'avis 01-09 du CCPM, à propos de la restriction de la portée des dossiers factuels et de la demande d'une consultation publique sur la nécessité pour le Secrétariat de fournir aux Parties son plan de travail touchant la constitution des dossiers factuels; la réponse du Conseil au sujet de la reformulation de la recommandation que contient le rapport du CCPM sur les enseignements tirés de l'examen de l'historique des

communications et qui concerne le suivi des dossiers factuels; l'intégration du chapitre 11 dans les discussions menées en application du paragraphe 10(6); les observations faites lors de la séance plénière du CCPM sur la GRPC; l'importance de présenter le modèle de la CCE lors du Sommet mondial sur le développement durable; la nécessité d'effectuer des évaluations des incidences environnementales transfrontalières, comme le souligne le rapport établi par le Secrétariat en vertu de l'article 13 sur le marché de l'électricité. Le CCPM indique en outre qu'il présentera bientôt des avis sur la GRPC ainsi que sur le chapitre 11, et que l'on discutera, lors de la séance publique du CCPM qui aura lieu plus tard le même jour, de la présentation éventuelle d'un avis concernant le rapport sur le marché de l'électricité, établi en vertu de l'article 13.

En réponse à une question du CCPM sur la position adoptée à l'égard du plomb dans le cadre du programme de GRPC, le Conseil assure au CCPM que le plomb se situe au premier plan des préoccupations des trois pays.

Le Conseil convient qu'il importe de présenter le modèle de la CCE au Sommet; il note que la CCE est la seule commission à vocation environnementale dont la structure organisationnelle permet des liens entre l'environnement et le libre-échange et comporte un important volet de participation du public. Les États-Unis communiquent de l'information sur des travaux de collaboration qu'ils ont entrepris en vue de mettre sur pied, lors du Sommet, un institut à programme multinational sur le développement durable. Cet institut est décrit comme offrant l'occasion de communiquer l'expérience acquise par la CCE en tant que l'un des éléments du programme, ainsi que comme une façon d'assurer la participation du secteur privé et de sensibiliser le public.

Faisant état des vues qu'a exprimées précédemment le membre mexicain du Conseil, pour qui les dossiers factuels sont des outils précieux pour évaluer les enseignements tirés de l'expérience et relever les lacunes, le CCPM salue l'ouverture d'esprit qui caractérise ces vues et dit espérer que le Conseil en tiendra compte.

En dernier lieu, le Conseil remercie les membres du CCPM pour leurs judicieux commentaires et se dit heureux du fait que le secteur privé ait été davantage représenté lors de la rencontre avec le public. À propos de la restriction de la portée des dossiers factuels, le ministre Anderson réitère, au nom du Conseil, l'opinion exprimée par ce dernier dans sa réponse à l'avis 01-09 du CCPM, à savoir qu'il serait plus opportun d'attendre que les dossiers factuels en question soient parachevés, et que l'on puisse table sur l'expérience acquise, avant d'entreprendre une consultation publique au sujet de cet enjeu. Le Conseil souligne de nouveau l'importance du CCPM et l'utilité de ces discussions annuelles; il remercie encore une fois les membres du Comité pour la somme impressionnante de travail qu'ils ont effectuée.

On trouve un résumé détaillé de ces discussions à l'annexe J.

Point 10 Parachèvement des résolutions et du communiqué du Conseil

Le Conseil apporte des modifications finales aux ébauches du communiqué et des résolutions, en tenant compte des opinions recueillies au cours de la réunion conjointe avec le CCPM.

En réponse à une question posée par le Conseil à propos du budget estimatif requis pour mener à bien la rétrospective sur les réalisations des dix dernières années, le Secrétariat indique que, d'après des projets analogues réalisés dans le passé, la rétrospective nécessiterait l'affectation d'environ 800 000 \$US.

Point 11 Réunion conjointe avec la Commission mixte internationale et l'*International Boundary and Water Commission* (Commission internationale des frontières et des eaux)

Le Conseil rencontre les représentants de la Commission mixte internationale (CMI) (Canada–États-Unis) et de l'*International Boundary and Water Commission* (IBWC, Commission internationale des frontières et des eaux) (Mexique–États-Unis) afin de discuter des domaines où une collaboration serait possible.

La directrice exécutive de la CCE, M^{me} Janine Ferretti, décrit le mandat de la CCE et indique plusieurs domaines où des activités de coopération avec la CMI et l'IBWC ont déjà été menées, sont en cours ou offrent des perspectives d'avenir prometteuses, notamment : la santé des enfants et l'environnement, le transport à grande distance des polluants atmosphériques, la pollution par le mercure et les espèces exotiques envahissantes.

M. Herb Gray, coprésident canadien de la CMI, met en lumière les domaines qui suscitent des préoccupations communes, notamment : la GRPC (et plus particulièrement l'élimination ou la réduction des substances toxiques ou des polluants organiques persistants présents dans l'environnement); la modélisation du transport à grande distance de substances toxiques par l'atmosphère, ainsi que des retombées de ces substances; l'établissement d'indicateurs de la santé communautaire liés aux répercussions des substances toxiques persistantes et, en particulier, à leurs incidences sur les enfants. Il souligne l'importance de la coopération relative aux activités scientifiques et techniques présentant un intérêt commun, ainsi que de l'échange d'information et fait état d'un projet de lettre d'intention de coopérer entre la CMI et la CCE.

M. Dennis Schornack, coprésident américain de la CMI, indique quatre domaines qui pourraient donner lieu à une collaboration : (i) les espèces exotiques envahissantes, à l'égard desquelles il insiste sur la nécessité d'établir des normes communes pour guider les interventions, et il note que la CMI proposera à l'automne aux gouvernements une série de mesures concrètes visant à atténuer les menaces liées aux espèces aquatiques envahissantes; (ii) la sécurité des structures dans les eaux transfrontalières et à proximité de celles-ci; (iii) les eaux souterraines, à l'égard desquelles il signale la nécessité de dresser des cartes de base des aquifères, comportant des estimations de la quantité et de la qualité des eaux; (iv) l'établissement d'indicateurs valides et fiables des progrès accomplis par les organisations en matière de protection et de rétablissement de l'intégrité des ressources. Enfin, M. Schornack affirme qu'il sera heureux, de concert avec le président Gray et les commissaires Herrera et Ramírez, de rencontrer M. Anderson et M^{me} Whitman à l'automne, lors de la conférence sur les bassins versants transfrontaliers, qui aura lieu à Traverse City, au Michigan. Il profite de l'occasion pour inviter les membres du personnel de la CCE à se joindre à ceux de la CMI et de l'IBWC et, peut-être, à franchir à cette occasion une étape importante vers la coopération.

M. Carlos Ramírez, commissaire de la section américaine de l'IBWC, fournit des détails sur une étude des aquifères transfrontaliers entreprise par cette Commission. Il souligne l'importance des mesures de sécurité prises par l'IBWC à la frontière américano-mexicaine. Enfin, il soutient qu'il importe de s'occuper de la question des espèces exotiques envahissantes et il met en relief la menace particulière qu'engendrent les plantes nuisibles dans le Rio Grande et le fleuve Colorado, ajoutant que toute coopération avec d'autres organismes à cet égard serait la bienvenue.

M. Arturo Herrera, commissaire de la section mexicaine de l'IBWC, décrit les défis que posent la dynamique démographique, l'expansion urbaine ainsi que les transformations mondiales et régionales de l'environnement en ce qui concerne la disponibilité de l'eau et les bassins versants internationaux. Il fait état des initiatives proposées par l'IBWC afin d'assurer le respect du traité relatif à la répartition de l'eau, initiatives qui renforceront la coopération touchant la gestion durable du bassin versant du Rio Grande. Il indique des domaines dans lesquels les activités sont coordonnées avec celles d'autres organismes, notamment l'élaboration de concert avec l'EPA d'une base de données sur la qualité des eaux de surface, et affirme que l'IBWC s'intéresse à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Enfin, il ajoute que la section mexicaine de l'IBWC sait gré à la CCE de l'intérêt qu'elle porte à ses activités et il espère que l'on pourra organiser des réunions futures afin de renforcer la coordination de la protection de l'environnement dans la région.

Les membres du Conseil échangent des vues sur leurs domaines d'intérêt respectifs, notamment la communication dans les meilleurs délais de l'information et des données scientifiques, les mécanismes de participation du public, les espèces exotiques envahissantes, la santé et l'environnement, ainsi que la possibilité d'examiner des domaines dans lesquels les commissions pourraient aider les trois pays à conseiller d'autres régions faisant face aux mêmes défis. Le Conseil mentionne également la possibilité d'intégrer dans le processus d'autres institutions nord-américaines afin de pouvoir envisager de façon holistique les liens entre les diverses institutions, éviter les chevauchements et maximiser la coopération.

Pour conclure, le Conseil charge le Secrétariat de resserrer ses relations de travail avec le personnel de la CMI et de l'IBWC et de trouver des activités pouvant faire l'objet d'une collaboration. Dans son mot de la fin, le ministre Anderson indique que l'on répondra en temps opportun au projet de lettre d'intention et qu'à titre de première priorité, il se réjouit du fait que les représentants des trois Secrétariats travailleront ensemble, afin de renforcer la collaboration et de donner suite à certaines des questions qui ont été soulevées lors de la présente réunion.

Point 12 Préparation de la conférence de presse

Le Conseil discute brièvement des dispositions prises pour la conférence de presse.

Point 13 Mot de la fin et signature des résolutions

Le Conseil félicite les employés chargés de la mise au point finale du communiqué. À titre d'hôte de la session ordinaire de 2003, la représentante américaine annonce que cette rencontre se tiendra à Washington (D.C.) en juin 2003. Après la levée de la séance, on invite les membres du Conseil à signer les résolutions adoptées au cours de la session.

Liste des participants – Lista de participantes - List of Participants

Neuvième session ordinaire du Conseil, 17, 18 et 19 juin 2002, Ottawa, Canada
 Novena sesión ordinaria del Consejo, 17, 18 y 19 de junio de 2002, Ottawa, Canadá
 Ninth Regular Session of the Council, June 17, 18 and 19, 2002, Ottawa, Canada
 (As of June 14, 2002)

Mexican Delegation

Víctor Lichtinger

Secretario de Medio Ambiente y Recursos Naturales
 SEMARNAT
 Periférico Sur No. 4209, 6° piso
 Col. Jardines en la Montaña
 México, D.F. 14210
 Tel: 011 52 5 628 0606
 Fax: 011 52 5 628 0644

Rocío Alatorre Eden-Wynter

Directora de Investigación en Sustancias Químicas y Riesgo Ecotoxicológico
 SEMARNAT
 Instituto Nacional de Ecología
 Periférico Sur 5000, Piso 4
 Col. Insurgentes Cuicuilco
 México, D.F. 04530
 Tel: 011 52 555 424 6425
 Fax: 011 52 555 624 6404
 E-mail: alatorre@ine.gob.mx

María Teresa García Segovia de Madero

Embajadora de México en Canada
 Embajada de México en Canada
 45 O'Connor Street, Suite 1500
 Ottawa, Ontario K1P 1A4
 Tel: 613 233 8999 ext 238
 Fax: 613 235 9123
 E-mail: tmadero@embamexcan.com

Mauricio García Velasco

Director general Adjunto de Asuntos Jurídicos y Multilaterales
 SEMARNAT
 Av. San Jerónimo 458, Piso 3
 Col. Jardines del Pedregal
 México, D.F. 01900
 Tel: 011 52 555 490 2157
 Fax: 011 52 555 490 2194
 E-mail: mgarciav@semarnat.gob.mx

Cecilia Jaber

Jefa de Cancillería
 Embajada de México en Canadá

45 O'Connor Street, Suite 1500
 Ottawa, Ontario K1P 1A4
 Tel: 613 233 8999 ext 226
 Fax: 613 235 9123
 E-mail: cjaber@embamexcan.com

Arnaldo Francisco Martínez Osegueda

Coordinador General de Comunicación Social
 SEMARNAT
 Boulevard Adolfo Ruiz Cortinez
 N° 4209
 Col. Jardines en la Montaña
 Tlalpan
 México, D.F. 14210
 Tel: 011 52 555 631 8383
 Fax: 011 52 555 628 0778
 E-mail: aosegueda@semarnat.gob.mx

José Israel Núñez Birrueta

Director General Adjunto de Asuntos Regionales, Biodiversidad y Cambio Climático
 SEMARNAT
 Avenida San Jerónimo 458, piso 3
 Col. Jardines del Pedregal
 México, D.F. 01900
 Tel: 011 525 490 2118
 Fax: 011 525 490 2194
 E-mail: inunez@semarnat.gob.mx

Olga Ojeda Cárdenas

Titular de la Unidad Coordinadora de Asuntos Internacionales
 SEMARNAT
 Avenida San Jerónimo 458, piso 3
 Col. Jardines del Pedregal
 México, D.F. 01900
 Tel: 011 525 490 2115/ 2116
 Fax: 011 525 490 2194
 E-mail: olojeda@semarnat.gob.mx

Guillermo Julio Román Moguel

Director General de Manejo Integral de Contaminantes
 SEMARNAT
 Av. Revolución N° 1425 Nivel 34
 México, D.F. 01040
 Tel: 011 52 555 624 3389 - 3390
 Fax: 011 52 555 624 3595
 E-mail: groman@semarnat.gob.mx

Sergio Sánchez Martínez

Director General de Gestión de la Calidad del Aire y Registros de Contaminantes
 SEMARNAT
 Av. Revolución 1425, Nivel 36
 Col. Tlacopac
 México, D.F. 01040
 Tel: 011 52 555 624 3404
 E-mail: sesanchez@semarnat.gob.mx

United States Delegation

Christine Todd Whitman

Administrator
 U.S. EPA
 401 M Street, SW
 Mail Code 2660R
 Washington, DC 20004
 Tel: 202 564 6601
 Fax: 202 565 2407

Jocelyn Adkins

Attorney
 U.S. EPA
 1200 Pennsylvania Avenue NW
 Washington, DC 20460
 Tel: 202 564 5424
 Fax: 202 564 5412
 E-mail: adkind.jocelyn@epa.gov

Catherine Allen
Children's Environment Health
International Program Manager
U.S. EPA
1200 Pennsylvania Avenue NW
R2660
Washington, DC
Tel: 202 564 6115
Fax: 202 565 2412
E-mail: allen.catherine@epa.gov

Judith E. Ayres
Assistant Administrator
U.S. EPA - Office of International
Affairs
1300 Pennsylvania Avenue
MC 2610R
Washington, DC 20004
Tel: 202 564 6600
Fax: 202 565 2407
E-mail: ayres.judith@epa.gov

Oscar Carrillo
International Affairs Specialist
U.S. EPA
1300 Pennsylvania Ave. NW
Washington, DC 20004
Tel: 202 564 6423
Fax: 202 565 2411
E-mail: carrillo.oscar@epa.gov

Paul Cough
Director, International
Environmental Policy
U.S. EPA
1300 Pennsylvania Ave. NW
Washington, DC 20004
Tel: 202 564 6459
Fax: 202 565 2411
E-mail: cough.paul@epa.gov

Wayne D'Angelo
Advance Staff
U.S. EPA
1200 Pennsylvania Ave. NW
Washington, DC 20004
Tel: 202 564 6343
E-mail: dangelo.wayne@epa.gov

Vincent DeVito
Senior Policy Advisor for North
American Affairs
U.S. Department of Energy
Washington, DC 20585
E-mail:
vincent.devito@hg.doe.gov

Danielle Fidler
Attorney Advisor
U.S. EPA - Office of General
Counsel, International
Environmental Law Office
1200 Pennsylvania Ave. NW MC-
2313A
Washington, DC 20460
Tel: 202 564 0660
E-mail: fidler.danielle@epa.gov

Lorry Frigerio
International Affairs Specialist
U.S. EPA
1300 Pennsylvania Ave. NW
Washington, DC 20004
Tel: 202 564 6407
Fax: 202 565 2411
E-mail: frigerio.lorry@epa.gov

Terry Keating
Air Quality Scientist
U.S. EPA Office of Air and
Radiation
1200 Pennsylvania Avenue NW
MC 6103A
Washington, DC 20460
Tel: 202 564 1174
Fax: 202 564 1554
E-mail: keating.terry@epa.gov

John Martin
Special Agent
U.S. EPA
1200 Pennsylvania Ave. NW
Washington, DC 20004
Tel: 202 564 2529
Fax: 202 301 0540
E-mail: martin.john@epa.gov

Barbara McLeod
Trade Policy Coordinator
U.S. EPA
1300 Pennsylvania Ave. NW
Washington, DC 20460
Tel: 202 564 6474
Fax: 202 565 2918

Tucker McNeil
Personal Assistant
U.S. EPA
1200 Pennsylvania Ave. NW
Washington, 20460
Tel: 202 564 7096
E-mail: mcneil.tucker@epa.gov

David Redlin
Senior Advisor
U.S. EPA
1300 Pennsylvania Ave. NW
Washington, DC 20004
Tel: 202 564 6437
Fax: 202 565 2411
E-mail: redlin.david@epa.gov

William Sanders
Office Director, Office of
Pollution Prevention and Toxics
U.S. EPA
1201 Constitution Avenue, NW
Washington, DC 20004-0001
Tel: 202 564 3810
Fax: 202 564 0575
E-mail: sanders.william@epa.gov

Kent Shigetomi
Director for Mexico and NAFTA
Office of the U.S. Trade
Representative
600 17th Street, NW
Washington, DC 20508
Tel: 202 395 9459
Fax: 202 395 9517
E-mail: kshigetomi@ustr.gov

Tamara Solari
U.S. EPA
Ariel Rios Building 1200
Pennsylvania Avenue, NW
Washington, DC
E-mail: solari.tamara@epa.gov

Melinda Tajbakhsh
International Affairs Specialist
U.S. DOI
4401 N. Fairfax Drive Suite 730
Arlington, Virginia 22203
Tel: 703 358 1766
Fax: 703 358 2849
E-mail:
melida_tajbakhsh@fws.gov

Canadian Delegation

The Honourable David

Anderson

Minister of the Environment
Environment Canada
28th Floor Terrasses de la
Chaudière
10 Wellington Street
Hull, Québec K1A 0H3
Tel: 819 997 1441
Fax: 819 953 0279
E-mail: david.anderson@ec.gc.ca

Dick Ballhorn

Department of Foreign Affairs and
International Trade
Lester B. Pearson Building
125 Sussex Drive
Ottawa, Ontario K1A 0G2

Sara Bjorkquist

Policy Advisor to the Minister
Environment Canada
28th Floor Terrasses de la
Chaudière
10 Wellington Street
Hull, Québec K1A 0H3
Tel: 819 953 0739
Fax: 819 953 0279
E-mail: sara.bjorkquist@ec.gc.ca

Rita Cerutti

Manager, CEC Issues
Environment Canada
23rd Floor Terrasses de la
Chaudière
10 Wellington Street
Hull, Québec K1A 0H3
Tel: 819 994 0148
Fax: 819 997 0199
E-mail: rita.cerutti@ec.gc.ca

Jean-François Dionne

Policy Advisor, Americas Branch
Environment Canada
23th Floor, Terrasses de la
Chaudière
10 Wellington Street
Hull, Québec K1A 0H3
Tel: 819 994 6051
Fax: 819 997 0199
E-mail:
jeanfrancois.dionne@ec.gc.ca

Christine Guay

Director General - International
Relations Directorate
Environment Canada
23th Floor Terrasses de la
Chaudière
10 rue Wellington
Hull, Québec K1A 0H3
Tel: 819 994 4404
Fax: 819 994 6227
E-mail: christine.guay@ec.gc.ca

Daryl Hanak

International Trade Counsel
Ministry of International and
Intergovernmental Relations,
Government of Alberta
12th Floor, Commerce Place,
10155 -102nd St. NW
Edmonton, Alberta T5J 1G8
Tel: 780 422 1339
Fax: 780 427 0699
E-mail: daryl.hanak@gov.ab.ca

Tudor Hera

Environmental Law Section, JLOC
Department of Foreign Affairs and
International Trade
Lester B. Pearson Building
125 Sussex Drive Tower C-7
Ottawa, Ontario K1A 0G2
Tel: 613 992 1990
Fax: 613 992 6483
E-mail: tudor.hera@dfait-
maeci.gc.ca

Marie-Josée Langlois

Environment Canada
Terrasses de la Chaudière
10 Wellington Street
Hull, Québec K1A 0H3
Tel: 819 997 3640
Fax: 819 953 5053

Louise Lapierre

Conseillère
Ministère de l'environnement,
Direction des affaires
intergouvernementales
675 Boul. René-Levesque E. 6
étage
Québec, Québec G1R 5V7
Tel: 418 521 3828 ext 4105
Fax: 418 644 4598
E-mail:
louise.lapierre@menv.gouv.qc.ca

Jenna Mackay-Alie

Director, Americas Branch
Environment Canada
23th Floor Terrasses de la
Chaudière
10 rue Wellington
Hull, Québec K1A 0H3
Tel: 819 994 1670
Fax: 819 997 0199
E-mail: jenna.mackay-
alie@ec.gc.ca

Alan Nymark

Deputy Minister
Environment Canada
Terrasses de la Chaudière
10 Wellington Street 10
Wellington Street
Hull, Québec K1A 0H3
Tel: 819 994 5020
Fax: 819 953 6897

Luc Pamerleau

Health Canada
Tunney's Pasture
Ottawa, Ontario K1A 0K9
Tel: 819 941 3136
Fax: 819 941 9675

Rod Raphael

Director General, Safe
Environments Program
Health Canada
E.H.C. Building 8, Tunney's
Pasture 0801B1
Ottawa, Ontario K1A 0L2
Tel: 613 954 0291
Fax: 613 952 2206
E-mail: rod_raphael@hc-sc.gc.ca

Martin Roy

Coordinator, Environmental
Cooperation Agreements
Department of Foreign Affairs and
International Trade
Lester B. Pearson Building
125 Sussex Drive Tower C-4
Ottawa, Ontario K1A 0G2
Tel: 613 996 5451
Fax: 613 995 9525
E-mail: [martin.roy@dfait-
maeci.gc.ca](mailto:martin.roy@dfait-
maeci.gc.ca)

Cathryn Sauvé

International Communications
Environment Canada
25th Floor, Terrasses de la
Chaudière
10 Wellington Street
Hull, Québec K1A 0H3
Tel: 819 994 1032
Fax: 819 953 6831
E-mail: katherin.sauve@ec.gc.ca

Norine Smith

Alternate Representative
Environment Canada
23rd Floor Terrasses de la
Chaudière
10 Wellington Street
Hull, Québec K1A 0H3
Tel: 819 997 4882
Fax: 819 953 5981
E-mail: norine.smith@ec.gc.ca

Barry Stemshorn

Environment Canada -
Environmental Protection Service /
Service de la protection de
l'environnement
351 St-Joseph Blvd
Hull, Québec
Tel: 819 997 1575 / 953 2969
Fax: 819 953 9452
E-mail: barry.stemshorn@ec.gc.ca

JPAC**CANADA****Cam Avery**

Director of Public Affairs
B.C. Gas
24th Floor, 1111 West Georgia
Vancouver, British Columbia
V6E 4M4
Tel: 604 443 6603
Fax: 604 443 6614
E-mail: cavery@bcgas.com

Ann Bourget

432, St-Olivier #4
Québec, Québec G1R 1G7
Tel: 418 691 7140
Fax: 418 691 2321
E-mail:
ann.bourget@vivreenville.org

Merrell-Ann Phare

Executive Director-Legal Counsel
Centre for Indigenous
Environmental Resources
3rd Floor, 245 McDermot Ave
Winnipeg, Manitoba R3B 0S6
Tel: 204 956-0660
Fax: 204 956-1895
E-mail: maphare@cier.ca

Donna Tingley

Executive Director
Clean Air Strategic Alliance
9th Floor, 106th Street
Suite 9940
Edmonton, Alberta T5K 2N2
Tel: 780 427-9793
Fax: 780 422-3127
E-mail: dtingley@casahome.org

Liette Vasseur

Professor
University of Moncton
K.C. Irving Chair in Sustainable
Development
Pierre Armand Landry Pavilion
Moncton Campus
Moncton, New Brunswick E1A
3E9
Tel: 506 858-4152
Fax: 506 863-2000
E-mail: vasseurl@umoncton.ca

MÉXICO**Gustavo Alanís-Ortega**
Presidente

Centro Mexicano de
Derecho Ambiental
Atlixco No. 138
Colonia Condesa
México, D.F. 06140
Tel: 011 52 555 286 3323
Fax: 011 52 555 211 2593
E-mail: galanis@cemda.org.mx

**Mindahi Crescencio Bastida-
Muñoz**

Presidente
Consejo Mexicano para el
Desarrollo Sustentable
Coordinador
Consejo Regional Otomí del Alto
Lerma
Lázaro Cárdenas Norte No. 125
San Pedro Tultepec
Lerma, Estado de México 52030
Tel: 011 52 728 282 0469
Fax: 011 52 728 282 0469
E-mail: mindahi@prodigy.net.mx

Adriana Nelly Correa Sandoval

Profesor Investigador
Centro de Calidad Ambiental
ITESM Campus Monterrey
Av. Eugenio Garza Sada No. 2501
Sur
Monterrey, Nuevo León 64849
Tel: 011 52 818 328 4032 /
83581400 ext 5266, 5268
Fax: 011 52 818 359 6280
E-mail:
ancorrea@campus.mty.itesm.mx

Carlos Sandoval

President
Consejo Nacional de Industriales
Ecologistas
Gabriel Mancera No. 1141
Col. Del Valle
México, D.F. 03100
Tel: 011 52 5 559 1915
Fax: 011 52 5 575 2337
E-mail:
ecologia@conieco.com.mx

Laura Silvan de Durazo

Directora
Proyecto Fronterizo de Educación
Ambiental
Paseo Estrella del Mar No. 1025 –
2A
Sección Coronado
Playas de Tijuana, Baja California
22200
Tel: 011 52 664 630 0590 o 664
630 9281
Fax: 011 52 664 630 0590
E-mail:
laurie@proyectofronterizo.org.mx

John Wirth

President
North American Institute
708 Paseo de Peralta
Santa Fe, New Mexico 87501
Tel: 505 982 3657
Fax: 505 983 5840
E-mail: jdwirth@stanford.edu

USA**Peter Berle**

Mail address:
P.O. Box 881
Stockbridge, Massachusetts 01262
For FedEx only:
230 Monument Valley Road
Great Barrington, Massachusetts 01230
Tel: 413 298 0061
Fax: 413 298 0069
E-mail: pberle@audubon.org

Steve Owens

Senior Counsel
Beshears Muchmore Wallwork,
Chartered
2700 North Central Avenue Suite 1225
Phoenix, Arizona 5004
Tel: 602 240 6652
Fax: 602 240 6697
E-mail: owens@bmwlawyers.com

Jonathan Plaut

JPAC Chair for 2002
3 Ashland Road
Summit, New Jersey 07901
Tel: 908 273 4127
Fax: 908 273 6836
E-mail: jplaut@aol.com

Serena Wilson

9100 Mill Creek Landing
Great Falls, Virginia 22066
Tel: 703 759 4642
Fax: 703 759 7897
E-mail: wilsonserena@juno.com

CEC

Julie-Anne Bellefleur

Council Secretary
Commission for Environmental
Cooperation
Tel: 514 350 4310
Fax: 514 350 4314
E-mail: jabellef@ccecm.org

Daniel Brevé

Public Participation Coordinator
Commission for Environmental
Cooperation
Tel: 514 350 4368
Fax: 514 350 4345
E-mail: dbreve@ccecm.org

Chantal Line Carpentier

Program Manager, Environment ,
Economy and Trade Program
Commission for Environmental
Cooperation
Tel: 514 350 4336
Fax: 514 350 4314
E-mail: carpentier@ccecm.org

Nathalie Daoust

Executive Assistant
Commission for Environmental
Cooperation
Tel: 514 350 4318
Fax: 514 350 4306
E-mail: ndaoust@ccecm.org

Eduardo Delgadillo

Director of Administration and
Finances
Commission for Environmental
Cooperation
Tel: 514 350 4354
Fax: 514 350 4314
E-mail:

Malika Elhadj

Communications Assistant
Commission for Environmental
Cooperation
Tel: 514 350 4347
Fax: 514 350 4314
E-mail: melhadj@ccecm.org

Riccardo Embriacco

Controller
Commission for Environmental
Cooperation
Tel: 514 350 4356
Fax: 514 350 4314
E-mail: rembriacco@ccecm.org

Janine Ferretti

Executive Director
Commission for Environmental
Cooperation
Tel: 514 350 4318
Fax: 514 350 4314
E-mail: ndaoust@ccecm.org

Geoffrey Garver

Director, Submissions on
Enforcement Matters Unit
Commission for Environmental
Cooperation
Tel: 514 350 4304
Fax: 514 350 4314
E-mail: dmillan@ccecm.org

Yamirka Gómez

Council Secretary Assistant
Commission for Environmental
Cooperation
Tel: 514 350 4349
Fax: 514 350 4314
E-mail: yamirkag@ccecm.org

Ignacio González

Program Manager, Law and Policy
Program
Commission for Environmental
Cooperation
Tel: 514 350 4324
Fax: 514 350 4314
E-mail: gonzalez@ccecm.org

Hernando Guerrero

Director, Mexico Liaison Office
Commission for Environmental
Cooperation
Tel: 011 52 5 659 5021
E-mail: guerrero@cec.org

Hans Herrmann

Head of Conservation of
Biodiversity Program
Commission for Environmental
Cooperation
Tel: 514 350 4340
Fax: 514 350 4314
E-mail: hherrman@ccecm.org

Jürgen Hoth

Program Manager, Conservation
of Biodiversity Program
Commission for Environmental
Cooperation
Tel: 514 350 4307
Fax: 514 350 4314
E-mail: jhoth@ccecm.org

Douglas Kirk

Managing Editor, English
Commission for Environmental
Cooperation
Tel: 514 350 4352
Fax: 514 350 4314
E-mail: dkirk@ccecm.org

Raymonde Lanthier

Managing Editor, French
Commission for Environmental
Cooperation
Tel: 514 350 4322
Fax: 514 350 4314
E-mail: rlanthier@ccecm.org

Evan Lloyd

Director, Communications
Commission for Environmental
Cooperation
Tel: 514 350 4308
Fax: 514 350 4314
E-mail: elloyd@ccecm.org

Miguel López

Managing Editor, Spanish
Commission for Environmental
Cooperation
Tel: 514 350 4358
Fax: 514 350 4314
E-mail: mlopez@ccecm.org

Paul Miller
Program Manager, Air Quality
Commission for Environmental
Cooperation
Tel: 514 350 4326
Fax: 514 350 4314
E-mail: pmiller@ccemtl.org

Jocelyne Morin
Assistant to the JPAC
Liaison Officer
Commission for Environmental
Cooperation
Tel: 514 350 4366
Fax: 514 350 4313
E-mail: jmorin@ccemtl.org

Katia Opalka
Legal Officer, Submissions on
Enforcement Matters Unit
Commission for Environmental
Cooperation
Tel: 514 350 4337
Fax: 514 350 4313
E-mail: kopalka@ccemtl.org

Liliana Paz-Miller
Meeting Services Coordinator
Commission for Environmental
Cooperation
Tel: 514 350 4313
Fax: 514 350 4345

Manon Pepin
JPAC Liaison Officer
Commission for Environmental
Cooperation
Tel: 514 350 4300
Fax: 514 350 4314
E-mail: mpepin@ccemtl.org

Erica Phipps
Program Manager, Technical
Cooperation
Commission for Environmental
Cooperation
Tel: 514 350 4323
Fax: 514 350 4314
E-mail: ephipps@ccemtl.org

Carla Sbert
Legal Officer, Submissions on
Enforcement Matters Unit
Commission for Environmental
Cooperation
Tel: 514 350 4321
Fax: 514 350 4314
E-mail: csbert@ccemtl.org

Victor Shantora
Interim Director of Programs
Head Pollutants and Health
Commission for Environmental
Cooperation
Tel: 514 350 4355
Fax: 514 350 4314
E-mail: vshantora@ccemtl.org

José Carlos Tenorio Marañón
Program Manager
Sound Management of Chemicals
Commission for Environmental
Cooperation
Tel: 514 350 4372
Fax: 514 350 4314
E-mail: jctenorio@ccemtl.org

Carlos Valdés Casillas
Program Manager, Environmental
Informatics and Bioinformatics
Commission for Environmental
Cooperation
Tel: 514 350 4348
Fax: 514 350 4314
E-mail: cvaldes@ccemtl.org

Scott Vaughan
Head of Environmet, Economy and
Trade Program
Commission for Environmental
Cooperation
Tel: 514 350 4302
Fax: 514 350 4314
E-mail: svaughan@ccemtl.org

Tim Whitehouse
Head, Law and Policy Program
Commission for Environmental
Cooperation
Tel: 514 350 4300
Fax: 514 350 4314

Doug Wright
Commission for Environmental
Cooperation

Andrea Abel

NAFTA Program Specialist
National Wildlife Federation
44 East Avenue Suite 200
Austin, Texas 78701
USA
Tel: 512 476 9805
Fax: 512 476 9810
E-mail: abel@nwf.org

Gerardo Jorge Aguilar Jacome

Jefe de Departamento
Oficina de Medio Ambiente de
Gobierno del Estado de Veracruz
Juárez Esq. Francisco I. Madero,
Altos
Xalapa, Veracruz 91000
México
Tel: 011 52 228 812 3107
Fax: 011 52 228 817 2295
E-mail: gerardo_aj@sdmaver.gob.mx

Aurelio Armando Ahumada Rivera
Presidente

Fundación Eco Red para el
Desarrollo Sustentable, A.C.
Calle Petén 477
México, D.F. 03020
México
Tel: 011 52 555 601 0249 / 555 605
9485
Fax: 011 52 555 605 4157 / 555 602
0249
E-mail: ecored1@prodigy.net.mx /
ecored@ecored.com.mx

Vasant Akala

Professor
Tec de Monterrey, Campus Estado de
México
Carretera Lago de Guadalupe Km.
3.5, Col. Margarita Maza de Juarez
Atizapan de Zaragoza, Estado de
México 52926
México
Tel: 011 52 5 864 5555 ext 3190
Fax: 011 52 5 864 5651
E-mail:
aakala@campus.cem.itesm.mx

Linda Allen

Doctoral Student
Indiana University
3209 E. Tenth St. C5
Bloomington, Indiana 47408
USA
Tel: 812 323 1364
Fax: 812 330 0879
E-mail: linallen@indiana.edu

Leonor Alvarado-Splinter

Environmental Projects Coordinator
Canadian Institute of Child Health
384 Bank Street, Suite 300
Ottawa, Ontario K2P 1Y4
Canada
Tel: 613 230 8838 ext 243
Fax: 613 230 6654
E-mail: lalvarado@cich.ca

Gary J. Anka

Senior Program Adviser,
Environment Affairs, Canadian
Forestry Services
Natural Resources Canada
Sir Williams Logan Building, 580
Booth Street 8th Floor
Ottawa, Ontario K1A 0E4
Canada
Tel: 613 947 9095
Fax: 613 947 9038
E-mail: ganka@nrca.gc.ca

Carolina Armijo

Investigadora
Instituto de Ingeniería, UABC
Blvd. Benito Juárez y Calle de la
Normal
Mexicali, Baja California
México
Tel: 011 52 686 566 4150
Fax: 011 52 686 566 4150
E-mail: carmijo@uabc.mx

Siobhan Baker

Consultant
RR #2
Lanark, Ontario K0G 1K0
Canada
Tel: 613 259 3297
Fax: 613 259 5711
E-mail: siobhan@superaj.com

Jennifer Ballantine

Canadian Co-Chair
NAFTA Industry Working Group on
Pesticides
Monsanto Canada Inc. 130 Albert St.
Suite 1902
Ottawa, Ontario K1P 5G4
Canada
Tel: 613 234 5121
Fax: 613 234 2063
E-mail:
jennifer.l.ballantine@monsanto.com

Kevin Banks

Director
Human Resources Development
Canada
Hull, Québec
Canada
Tel: 819 997 4621
Fax: 819 953 8494
E-mail: kevin.banks@hrdc-drhc.gc.ca

Olga Barrat

Research Scientist
Barrat and Associates Inc.
Environmental Research and
Consulting
5646 Honeysuckle Place
North Vancouver, British Columbia
V7R 4S4
Canada
Tel: 604 987 2948
Fax: 604 987 3394
E-mail: obarrat@telus.net

Madeleine Bélanger

Senior Advisor, Market Place
Industry Canada
235 Queen St.
Ottawa, Ontario K1A 0H5
Canada
Tel: 613 941 3852
E-mail: belanger.madeleine@ic.gc.ca

Astredd Bernstorff

Vice President
Santa Elena Coffeeco, Inc.
P.O. Box 12061
Austin, Texas
USA
Tel: 512 846 2908
Fax: 512 846 2710

Djibril Bokoum
Educateur
LEAD - Afrique Francophone
Hochschulstr 50 - 1006 A
Dresden, Saxon 01069
Allemagne
Tel: 0049 351 479 3666
E-mail: djibkoum@yahoo.com

Timothy H. Brown
Co-Director
Delta Institute
53 W. Jackson Blvd. Suite 1604
Chicago, Illinois 60604
USA
Tel: 312 554 0900
Fax: 312 554 0193
E-mail: thbrown@delta-institute.org

Charles Caccia
M.P.
Parliament of Canada
Centre Block, House of Commons
353-S
Ottawa, Ontario K1A 0A6
Canada
Tel: 613 992 2632
Fax: 613 995 8202
E-mail: caccic0@parl.gc.ca

Alejandro Callejas
Director Adjunto
Centro de Estudios para la
Sustentabilidad, Universidad
Anáhuac de Xalapa
Obreros Textiles 57-6
Xalapa, Veracruz 91060
México
Tel: 011 52 228 818 4843
Fax: 011 52 228 818 4843
E-mail: alecallejas@infosel.net.mx

Diane Campeau
Vice Presidente
Fondation les Oiseleurs du Québec
244 Pine Beach
Dorval, Québec H9S 2V5
Canada
Tel: 514 636 7057
Fax: 514 633 4013
E-mail: gire@globetrotter.net

Areli Carréon García
Coordinadora
Red de Comunicación de Morelos
Jalisco No 1, Col. Las Palmas
Cuernavaca, Morelos 62050
México
Tel: 011 52 777 310 0017
E-mail: areli@cuer.laneta.apc.org

Marcelo Carreón Mundo
Comision Ejecutiva
Unión Nacional de Organizaciones
Regionales Campesinas Autónomas
Juan de Dios Arias No 48
México, D.F. 55260
México
Tel: 011 52 55 741 5065
Fax: 011 52 55 740 0486
E-mail: cejecutiva@unorca.org.mx

Gustavo Carvajal
Partner
Solorzano, Carvajal, Gonzalez &
Perez Correa, SC
San Bernabé 389
México, DF 10200
México
Tel: 011 52 555 595 2424
Fax: 011 52 555 595 4789
E-mail:
gustavo.carvajal@solcarga.com.mx

Susana Castro
Directora
Luna Nueva, A.C.
Prolongación Zaragoza #409 Casa 6
Tepoztlan, Morelos 62500
México
Tel: 011 52 739 395 2023
Fax: 011 52 739 395 2318
E-mail: lunanueva@intertepoz.com

Bak Chauhan
Manage, Technology Development
Aurora Research Institute
PO Box 1450, 191 Mackenzie Road
Inuvik, Nunavut X0E 0T0
Canada
Tel: 867 777 4628
Fax: 867 777 4264
E-mail: bak_chauhan@gov.nt.ca

Alfonso Cipres Villarreal
Presidente
Movimiento Ecologista Mexicano,
A.C.
Calzada Guadalupe 120 Edif. 5 Depto.
004 Ex. Hda. Coapa
México, D.F. 14300
México
Tel: 011 525 678 0487
Fax: 011 525 684 3241
E-mail: memac@prodigy.net.mx

John Clare
Policy Analyst
National Liberal Caucus Research
Bureau
120 Wellington Suite 320
Ottawa, Ontario K1A 0A6
Canada
Tel: 613 996 6498
Fax: 613 996 2551
E-mail: clarej@parl.gc.ca

Anthony Clarke
President
H. Anthony Clarke Consulting
24 Goulding Cres
Kanata, Ontario K2K 2N9
Canada
Tel: 613 599 7607
Fax: 613 599 9397
E-mail: clarket@cyberus.ca

Michael Cloghesy
President
CPEQ
640 St. Paul St. # 206
Montréal, Québec H3C 1L9
Canada
Tel: 514 393 1122
Fax: 514 393 1146
E-mail: cpeq@generation.net

Joe Comartin
Member of Parliament
House of Commons
853 Windermere Rd.
Windsor, Ontario N8Y 3E3
Canada
Tel: 519 253 1606
Fax: 519 988 0152
E-mail: comarj@parl.ca

Philippe Crabbé
Professeur Émérite
Université d'Ottawa
B.P. 450, Succ. A
Ottawa, Ontario K1N 6N5
Canada
Tel: 613 562 5800 ext 1430
Fax: 613 562 5999
E-mail: crabbe@uottawa.ca

Aline Cusson
629 Cherrier
Ile Bizard, Québec H9E 1J8
Canada
Tel: 514 626 2197
Fax: 514 626 2197

Celine Cusson
Conseillère - Conformité, Politiques,
Législation
Hydro Québec
75 boul. René Levesque ouest,
Etage 02
Montréal, Québec H2Z 1A4
Canada
Tel: 514 289 2211 ext 5067
Fax: 514 289 4977
E-mail: cusson.celine@hydro.qc.ca

Eric Darier
Responsable de campagne
Greenpeace
2444 Notre-Dame ouest
Montréal, H3J 1N5
Canada
Tel: 514 933 0021 ext 15
Fax: 514 933 1017
E-mail:
eric.darier@dialb.greenpeace.org

Elizabeth De la Rosa
Fuerza Forestal, A.C.
Calle Mar #38 Col. Santa Monica
Santiago de Queretaro, Queretaro
76138
México
Fax: 011 52 442 195 7113
E-mail: fuerzaforestal@aol.com

Joe de Leon
Sociedad de Amigos del Lago
APDO 908
Chapala, Jalisco 45900
México
Tel: 011 52 376 766 2560
Fax: 011 52 376 766 2560
E-mail: jdeleon@laguna.com.mx

Donald Dean
Senior Researcher
Senate of Canada
Rm. 229 East Block
Ottawa, Ontario K1A 0A4
Canada
Tel: 613 947 1921
Fax: 613 943 1995
E-mail: amesbd@sen.parl.gc.ca

Eve Dufresne
Cercle Québécois des affaires
internationales
14 Saint-Denis Suite 10
Québec, Québec G1R 4B5
Canada
Tel: 418 641 3000 ext 6490
Fax: 418 641 3059
E-mail:
eve_dufresne@enap.quebec.ca

Dennis A. Durrant
Principal
The AMD Consultancy
572 Westminster Avenue
Ottawa, Ontario K2A 2V3
Canada
Tel: 613 294 5114
E-mail: ddurrant@sympatico.ca

T. Duncan Ellison
Executive Director
Canadian Water and Wastewater
Association
2nd Floor, Unit 20, 5330 Canotek
Road
Ottawa, Ontario K1J 9C3
Canada
Tel: 613 747 0524 ext 223
Fax: 613 747 0523
E-mail: tdellison@cwwa.ca

Wendy Enright
Policy Analyst
Environment Canada
10 Wellington Street 22nd Floor
Hull, Québec K1A 0H3
Canada
Tel: 819 994 1657
Fax: 819 953 7632
E-mail: wendy.enright@ec.gc.ca

Jorge Escobar
Director de Ecología del Estado de
Baja California
Gobierno del Estado de Baja California
Via Oriente No. 10252 Int. 106, Centro
de Gobierno
Tijuana, Baja California 22320
México
Tel: 011 52 664 624 2095
Fax: 011 52 664 624 2096
E-mail: jescobar@baja.gob.mx

Fernando Espinosa
First Secretary for Economics Affairs
Embassy of Mexico
45 O'Connor Street
Ottawa, Ontario K1P 1A4
Canada
Tel: 613 233 8988
Fax: 613 235 9123
E-mail: espinosa@embamexcan.com

Araceli Espinoza Márquez
Docente
Benemérita Universidad Autónoma de
Puebla
Av. San Claudio y Bulevar de la 22 sur
Col. San Manuel, Ciudad Universitaria
Puebla, Puebla 72560
México
Tel: 011 52 222 235 5410
Fax: 011 52 222 243 8575
E-mail:
araceli_espinosa_mx@yahoo.com /
aryesm@yahoo.com

Jimena Eyzaguirre
Researcher
Global Change Strategies
International
150 Isabella St. Suite 305
Ottawa, Ontario K1S 1V7
Canada
Tel: 613 232 7979
Fax: 613 232 3993
E-mail: jimena@gcsi.ca

Susan Farquharson
Executive Director
Eastern Charlotte Waterways
Incorporated
102 Main Street
St-George, New Brunswick E5C 3J7
Canada
Tel: 506 755 6001
Fax: 506 755 6187
E-mail: ecwinc@nbnet.nb.ca

John Faust
3327 Eagle Ridge Drive
Sierra Vista, Arizona 85650-6631
USA
Tel: 520 378 4937
E-mail: wjfaust@mindspring.com

José María Fernández-Busto R.
Vice Presidente
Consejo Nacional de Industriales
Ecologistas A.C. de México
CONIECO
Medanos 192, Las Aguilas 192
México, D.F. 01710
México
Tel: 011 525 55 593 1675
Fax: 011 525 55 593 9978
E-mail: jfb@pumas.iingen.unam.mx

Stephen Forbes
Environmental Engineer
Forbes Environmental Engineering
14310 Northbrook Dr. #220
San Antonio, Texas 78232
USA
Tel: 210 495 0475 / 915 585 8699
Fax: 210 495 8708
E-mail:
sforbes@forbesenvironmental.com

Peter Forristal
Senior Policy Analyst
Environmental Affairs - Industry
Canada
235 Queen Street
Ottawa, Ontario K1A 0H5
Canada
Tel: 613 941 6219
Fax: 613 952 9564
E-mail: forristal.peter@ic.gc.ca

Guy Gagné
Engineer
Environment Canada
351 St-Joseph
Hull, Quebec K1A 0H3
Canada
Tel: 819 994 5787
Fax: 819 994 0007
E-mail: guy.gagne@ec.gc.ca

Alfonso García Gutiérrez
Director de Investigación sobre
Contaminación del Aire
Instituto Nacional de Ecología,
SEMARNAT
Anillo Periférico 5000, 4o piso,
Colonia Insurgentes Cuicuilco,
Delegación Coyoacán
México, D.F. 04530
México
Tel: 011 52 554 628 0600 ext 13275
Fax: 011 52 555 424 5404
E-mail: alfgarci@ine.gob.mx

Tricia Gerrodette
3327 Eagle Ridge Drive
Sierra Vista, Arizona 85650
USA
Tel: 520 378 4937
E-mail: triciag@mindspring.com

**Ana Karina González
Lützenkirchen**
Trade and Environment Program
Coordinator
Centro Mexicano de Derecho
Ambiental, A.C.
Atlixco 138, Col. Condesa
México, D.F. 06140
México
Tel: 011 525 55 53 9975
Fax: 011 525 5 211 2593
E-mail: akgl@cemda.org.mx

María Teresa Guerrero
Responsable del area de derechos
comunitarios y ambientales
Comisión de Solidaridad y Defensa de
los Derechos Humanos A.C.
COSYDDHAC
Calle Terrazas No 2408
Chihuahua, 31030
México
Tel: 011 52 614 410 3053
Fax: 011 52 614 410 7755
E-mail: kwira@infosel.net.mx

Jennifer Harwood
Director of International Development
The Delph Group
428 Gilmour St.
Ottawa, Ontario K2P 0R8
Canada
Tel: 613 562 2005
Fax: 613 562 2008
E-mail: jharwood@delphi.ca

Bill Herne
Director of Coffee
Timothy's World Coffee
400 Steeprock Drive
Toronto, Ontario M3J 3B1
Canada
Tel: 416 638 3333 ext 298
Fax: 416 638 7670
E-mail: billh@timothys.com

Glen Hodgson
Vice President and Deputy Economist
Export Development Canada
151 O'Connor Street
Ottawa, Ontario K1A 1K3
Canada
Tel: 613 598 6813
Fax: 613 598 3098
E-mail: ghodgson@edc.ca

Monir Hossain
Post Graduate Student
The University of Hull - International
Fisheries Institute
Hull, England
United Kingdom
Tel: 00 44 01482 44 88 28
Fax: 00 44 01482 47 01 29 / 4066205
E-mail: m.h.monir@biosci.hull.ac.uk

Sylvie Houde
Environmental Affairs - Industry
Canada
235 Queen Street
Ottawa, Ontario K1A 0H5
Canada
Tel: 613 954 3200
Fax: 613 952 9564
E-mail: houde.sylvie@ic.gc.ca

Don Houston
Director Environmental Programs
Canadian Institute of Child Health
384 Bank Street, Suite 300
Ottawa, Ontario K2P 1Y4
Canada
Tel: 613 230 8838
Fax: 613 230 6654
E-mail: dhouston@cich.ca

Mark Hubert
Director, Sustainable Forest
Management
Forest Products Association of
Canada
55 Metcalfe St. Suite 1380
Ottawa, Ontario K1P 6L5
Canada
Tel: 613 563 3854
Fax: 613 563 4720
E-mail: mhubert@fpac.ca

Bernadette Hudnell
Environmental Resource Specialist
Mississippi Band of Choctaw Indians
PO Box 6026
Choctaw, Mississippi 39350
USA
Tel: 601 650 7447
Fax: 601 650 9402
E-mail: bhudnell@choctaw.org

John Jackson
Coordinator
Citizens' Network on Waste
Management
17 Major St.
Kitchener, Ontario N2H 4R1
Canada
Tel: 519 744 7503
Fax: 519 744 1546
E-mail: jjackson@web.ca

Daniel Jacobs
Visiting Profesor
The George Washington University -
Dept. of Political Science
2201 G Street, NW
Washington, DC 20052
USA
Tel: 202 994 7626
Fax: 202 994 7743
E-mail: djacobs@gwu.edu

Robert Jaros
Radio Canada International
P.O. Box 3220 Station C
Ottawa, Ontario K1Y 1E4
Canada
Tel: 613 562 8650
Fax: 613 562 8667
E-mail: robert_jaros@radio-
canada.ca

Carlos Karam
Profesor e investigador
Universidad Autónoma de Sinaloa
Josefa Ortiz de Dominguez
Culiacán, Sinaloa 80010
México
Tel: 011 52 667 712 7937
Fax: 011 52 667 713 8686
E-mail:
c.karam@cln.megared.net.mx

Elaine Kennedy
Chair
Cornwall & District Environment
Committee
147471 Stormont Rd. 7
RR #1 St. Andrews W., Ontario
K0C 2A0
Canada
Tel: 613 936 2240
Fax: 613 936 6062
E-mail: ekennedy@glen-net.ca

Robert Keyes
President
Canadian Council for International
Business
350 Sparks St. Suite 501
Ottawa, Ontario K1R 7S8
Canada
Tel: 613 238 4000
Fax: 613 238 7643
E-mail: bkeyes@chamber.ca

Jean-Etienne Klimpt
Directeur - Direction Environnement
Hydro-Québec
75 René-Lévesque O. 2e Etage
Montréal, Québec H2Z 1A4
Canada
Tel: 514 289 5386
Fax: 514 289 4977
E-mail: klimpt.jean-
etienne@hydro.qc.ca

Douglas Kristen
Research Analyst
Library of Parliament
Parliamentary Research Branch
Ottawa, Ontario K2G 3X4
Canada
Tel: 613 995 3476
E-mail: dougk@parl.gc.ca

Mario Labonté
Président directeur général
Fondation Les oiseleurs du Québec inc.
625 - C route Lagueux C.P. 5029
St-Nicholas, Québec G7A 1A7
Canada
Tel: 418 836 1066
Fax: 418 836 1279
E-mail: gire@globetrotter.qc.ca

Andrew Lam
National Manager, National Strategies,
Politics & Coordination
Canadian Food Inspection Agency
56 Camelot Dr. Suite 2010W
Ottawa, Ontario K1A 0Y9
Canada
Tel: 613 225 2342
Fax: 613 228 6606
E-mail: ablam@inspection.gc.ca

Alejandra León
Directora de Ecología
Dirección de Ecología Municipal
Local B-12 Plaza Fiesta
Mexicali, Baja California
México
Tel: 011 52 686 557 5303
Fax: 011 52 686 557 5303 ext 16
E-mail: aleon@mexicali.gob.mx

Alex Long
Legislative Assistant
Office of Charles Caccia, MP
Centre Block, House of Commons
448-N
Ottawa, Ontario K1A 0A6
Canada
Tel: 613 992 2632
Fax: 613 995 8202
E-mail: caccic0@parl.gc.ca

Ron Lyen
Senior Policy Analyst
Natural Resources Canada
580 Booth Street, 20th Floor 20-A7
Ottawa, Ontario K1A 0E4
Canada
Tel: 613 992 8105
Fax: 613 996 0478
E-mail: rlyen@nrca.gc.ca

Ned Lynch
Consultant
NL Consulting
105 des Ormes Avenue
Aylmer, Québec J9J 1Y2
Canada
Tel: 819 685 1032
E-mail: nlynch@magma.ca

Celeste Mackenzie
Mackenzie
Freelance Journalist
132 Flora St. N°2
Ottawa, Ontario K1R 5R5
Canada
Tel: 613 262 3361
Fax: 613 787 2011
E-mail: mackceleste@aol.com

Allison MacNeil-Sparkes
Executive Assistant to the Minister of
the Environment
Environment Canada
10 Wellington St.
Hull, Quebec K1A 0H3
Canada

Nedelka Marin Martínez
Translator
North American Plant Protection
Organization
Observatory Crese Bldg. #3 Central
Experimental Farm
Ottawa, Ontario K1A 0C6
Canada
Tel: 613 759 6142
Fax: 613 759 6141
E-mail: nmarin@inspection.gc.ca

Reynaldo Márquez
Subgerente de Evaluación de
Emisiones
Comisión Federal de Electricidad
Colonia Jardines del Pedregal 4155
Piso 4
México, D.F. 09100
México
Tel: 011 52 555 481 3513
Fax: 011 52 555 481 7510
E-mail: rmarqueza@cfe.gob.mx

Jaime Marulanda
Editor
Eco Latino
P.O. Box 53028
Ottawa, Ontario K1J 8V6
Canada
Tel: 613 565 1345
Fax: 613 565 1349
E-mail: ecolatino@magi.com

Vicky Matson
Operations Manager
MediaQ
500-165 Sparks St.
Ottawa, Ontario K1P 5B9
Canada
Tel: 613 237 3123
Fax: 613 237 9234
E-mail: vmatson@mediaquin.on.ca

Karel Mayrand
Directeur de recherche
Centre international Unisfera
10624 Saint-Urbain
Montréal, Québec H3L 2V1
Canada
Tel: 514 856 0117
Fax: 514 856 0117
E-mail:
karel.mayrand@sympatico.ca

Steve McCauley
Director
Environment Canada - Oil, Gas and
Energy Branch
351 St-Joseph Blvd.
Hull, Québec K1A 0H3
Canada
Tel: 819 997 1221
Fax: 819 953 8903
E-mail: steve.mccauley@ec.gc.ca

John F. McDonald
Secretary, International Air Quality
Advisory Board
International Joint Commission
100 Ouellette Ave. 8th Floor
Windsor, Ontario N9A 6T3
Canada
Tel: 519 257 6712
Fax: 519 257 6740
E-mail: mcdonaldj@windsor.ijc.org

Adam McLeod
Environmental Policy Analyst
Agriculture & Agri-Food Canada
Sir John Carling Bldg. 930 Carling
Ave.
Ottawa, Ontario K1A 0C5
Canada
Tel: 613 759 7301
Fax: 613 759 7238
E-mail: mcleoda@em.agr.ca

Martha Guadalupe Medrano Ibarra
Presidenta
Asociación Pro-Derechos del Animal y
Protección del Medio Ambiente
Río Apozolco, Colonia Las Aguilas No
1316
Zapopan, Jalisco 45070
México
Tel: 011 52 333 587 9557
Fax: 011 52 333 631 1009
E-mail:
martha_medrano_aproda@hotmail.co
m

Peter G. Menyasz
Ottawa Correspondent
The Bureau of National Affairs
Washington, DC 20037
USA
Tel: 613 692 0336
E-mail: pmenyasz@sympatico.ca

Robert Mercier
Conseiller Syndical
Confédération des syndicats
nationaux
2100 de Maisonneuve
Montréal, Québec H2K 4S1
Canada
Tel: 514 529 4955
Fax: 514 598 2052
E-mail: robert.mercier@csn.qc.ca

María Guadalupe Miranda
Jefa del Area de Ecosistemas
Acuáticos del Dpto. de Hidrología
Universidad Autónoma
Metropolitana - Iztapalapa
Avenida San Rafael Atlico N° 186
México, D.F. 09340
México
Tel: 011 52 555 804 6478
Fax: 011 52 555 804 4738
E-mail: wendy@xanum.uam.mx

Karl Miville-de-Chène
Caravan Trade
BP 552 Stock Exchange Tower
Montreal, Quebec H4Z 1J8
Canada
Tel: 514 919 0834
Fax: 514 858 5260
E-mail: kmd@caravantrade.biz

María Delia Montoya y Rodriguez
Calle Norte 50-A N° 5129, Col. La
Joyita
México, D.F. 07860
México
Tel: 011 52 5 751 8674
Fax: 011 52 5 751 8674
E-mail:
montoyayrodriguez@yahoo.com.mx

Andrea Morrison
Mediator
Resolution Alliance Inc.
4838 Avenue de l'Esplanade
Montréal, Québec H2T 2Y7
Canada
Tel: 514 270 2951
E-mail: apm@total.net

Adam Moser
Policy Analyst
Environmental Affairs - Industry
Canada
235 Queen Street
Ottawa, Ontario K1A 0H5
Canada
Tel: 613 954 3014
Fax: 613 952 9564
E-mail: moser.adam@ic.gc.ca

Aziz Mulay-Shah
Public Affairs Coordinator
Canadian Hydropower Association
155 Queen Street Suite 200
Ottawa, Ontario K1P 6L1
Canada
Tel: 613 751 6655 ext 2349
Fax: 613 751 4465
E-mail: aziz@canhydropower.org /
a_mulas4@hotmail.com

Kathleen Nadeau
Senior Policy Analyst
Environment Canada
351 St-Joseph Blvd, 10th Floor
Hull, Québec K1A 0H3
Canada
Tel: 819 997 3809
Fax: 819 953 7815
E-mail: kathleen.nadeau@ec.gc.ca

Catherine Nagy
Senior Trade Policy Analyst
Department of Foreign Affairs &
International Trade
125 Sussex Drive
Ottawa, Ontario K1A 0G2
Canada
Tel: 613 996 3152
Fax: 613 944 0679
E-mail: catherine.nagy@dfait-
maeci.gc.ca

Alfonso Nieto
Consejero de Prensa
Embajada de México en Canadá
45 O'Connor Street, Suite 1500
Ottawa, Ontario K1P 1A4
Canada
Tel: 613 233 8999

Peter Nikic
Public Affairs
Canadian Chemical Producers'
Association
350 Sparks St. Suite 805
Ottawa, Ontario K1R 7S8
Canada
Tel: 613 237 6215
Fax: 613 237 4061
E-mail: pnikic@ccpa.ca

Juan Palma
Profesor
Universidad Nacional Autónoma de
México UNAM
El portillo, Col. Residencial +-Villa
Coapa No 14
México, D.F. 14390
México
Tel: 011 52 5 622 9413
Fax: 011 52 5 622 9412
E-mail: palma_v@yahoo.com

Marc Paquin
Executive Director
Centre international UNISFERA
International Centre
165, avenue Beverley
Mont-Royal, Québec H3P 1K6
Canada
Tel: 514 734 0225
Fax: 514 734 0264
E-mail: marc.paquin@unisfera.org

Alain Pélissier
Secrétaire-Trésorier
Centrale des Syndicats du Québec
9405 rue Sherbrook Est
Montréal, Québec H1L 6P3
Canada
Tel: 514 356 8888
Fax: 514 356 9999
E-mail: pelissier.alain@csq.qc.net

Julie Pelletier
Senior Policy Analyst
Environment Canada
10 Wellington 23 Floor
Hull, Québec
Canada

Alan Penn
Advisor
Cree Regional Authority
277 Duke St. Suite 100
Montreal, Quebec H3Z 2M2
Canada
Tel: 514 861 5837
Fax: 514 861 0760
E-mail: apenn@gcc.ca

Simona Perry
Biologist
NOAA Fisheries
1315 East-West Highway
Silver Spring, Maryland 13156
USA
Tel: 301 713 2322
Fax: 301 713 0376
E-mail: simona.roberts@noaa.gov

Ken Pole
Editor
Environment Policy + Law
1950 Highridge Ave.
Ottawa, Ontario K1H 5H3
Canada
Tel: 613 523 5195
Fax: 613 523 5208
E-mail: ken.pole@sympatico.ca

Mary Power Giacoletti
Writer / Environmentalist
Individual
9373 Jasper Way
San Simeon, California 93452
USA
Tel: 805 924 0332
E-mail: mpowergiacoletti@prodigy.net

Denise Proulx
Journaliste
Magazine Recto Verso
2217 Chemin Principal
Saint-Joseph-du-lac, Québec J0N
1M0
Canada
Tel: 450 623 0565
Fax: 450 623 2956
E-mail: proulxd@sympatico.ca

Jan Rabantek
Civil Affairs Officer
United Nations
E-mail: rabantek@un.org

Alberto Rabilotta Alvarez
Corresponsal
NOTIMEX
753 A Bloomfield Street
Outremont, Québec H2V 3S4
Canada
Tel: 514 272 4921
Fax: 514 272 2866
E-mail:

Laura Esthela Ramírez
Profesora
Universidad Autónoma de México -
UNAM
Edf. Pito Perez 404, Col. Villa
Panamericana
México, D.F. 04700
México
Tel: 011 525 666 6299
Fax: 011 525 549 5498
E-mail: lerapaez@yahoo.com

Phillip Raphals
Director
Centre Hélios
326 St-Joseph Blvd. East, Suite 100
Montréal, Québec H2T 1J2
Canada
Tel: 514 849 7091
Fax: 514 849 6357
E-mail: raphals@centrehelios.org

François Raynauld
Secretary
NAFTA Secretariat - Canadian
Section
90 Sparks Street, Suite 705
Ottawa, Ontario K1P 5B4
Canada
Tel: 613 992 9380
Fax: 613 992 9392
E-mail: raynauldf@nafta-sec-
alena.org

Robert Redhead
President
Robert J. Redhead Limited
616 Holly Hall Crescent
Burlington, Ontario L7L 3Z7
Canada
Tel: 905 631 7573
Fax: 905 631 6708
E-mail: redheadr@worldchat.com

Lynne Ree
Senior Advisor, Environment Affairs
Canadian Steel Producers Association
50 O'Connor St. N ° 1425
Ottawa, Ontario K1P 6L2
Canada
Tel: 613 238 6049
Fax: 613 238 1832
E-mail: l.ree@canadiansteel.ca

Roberto Salvador Reynoso Quesada
Jefe del departamento de
potabilización
Sistema Intermunicipal de los
Servicios de Agua Potable y
Alcantarillado
Paseo Royal Country #5505-28 Cond.
La Campaña
Guadalajara, Jalisco 46100
México
Tel: 011 52 333 642 8289
Fax: 011 52 333 670 7212
E-mail:

Elizabeth Rohr
Senior Policy Advisor
Environment Canada
Hull, Québec
Canada
Tel: 819 994 4747
Fax: 819 997 0199
E-mail: beth.rohr@ec.gc.ca

Claudia Saladin (cancelled may 15)
Acting Director, Sustainable
Commerce Program
World Wildlife Fund
1250 24th Street
Washington, DC 20037
USA
Tel: 202 778 9774
Fax: 202 861 8378
E-mail: claudia.saladin@wwfus.org

Manuel Sánchez
Vice President
Synergy Group
2211 Norfolk #460
Houston, Texas 77098
USA
Tel: 713 533 4310
Fax: 713 533 4301
E-mail: msanchez@syn-g.com

Issa Sangare
Chargé de Communication
Convergence d'Appuis au
Developpement Intégré à la Base
Rue 33 N° 214
Bamako,
Mali
Tel: 00 223 71 8696
Fax: 00 223 23 0177
E-mail:
amadou.sago.sidibe@caramail.com /
cadibaafrique@yahoo.fr

Sandra Schwartz
Manager, Child Health Programme
Pollution Probe
63 Sparks St.
Ottawa, Ontario K1P 5A6
Canada
Tel: 613 237 3485
Fax: 613 237 6111
E-mail:
sschwartz@pollutionprobe.org

María Fernanda Serea
GIS Officer
Kivallik Inuit Association
P.O.Box 340
Rankir Inlant, Nunavut
Canada

Rebeca Serrano
Geografa
Secretaría de Ecología, Gobierno del
Estado de México
Av. Villada N°212
Toluca, Estado de México 50000
México
Tel: 011 52 722 215 9364
Fax: 011 52 722 215 6653
E-mail: rcsb@coatepec.uaemex.mx

Rocio Serrano
Maestra en Planeación Urbana y
Regional
Universidad Autónoma del Estado de
México
Instituto Literario N°100
Toluca, 50000
México
Tel: 011 52 722 215 1333
Fax: 011 52 722 214 0220
E-mail: rcsb@coatepec.uaemex.mx

William J. Snape
Vice President
Defenders of Wildlife
1101 14th St. NW Suite 1400
Washington, DC 20005
USA
Tel: 202 682 9400
Fax: 202 682 1331
E-mail: bsnap@defenders.org

Barry Stemshorn
Environment Canada -
Environmental Protection Service /
Service de la protection de
l'environnement
351 St-Joseph Blvd
Hull, Québec
Canada
Tel: 819 997 1575 / 953 2969
Fax: 819 953 9452
E-mail: barry.stemshorn@ec.gc.ca

Nana Tandia
Superviseur volet environnement
Convergence d'Appuis au
Developpement Intégré à la Base
Rue 33 N° 214
Bamako,
Mali
Tel: 00 223 71 8696
Fax: 00 223 23 0177
E-mail:
amadou.sago.sidibe@caramail.com /
cadibaafrique@yahoo.fr

Richard Tobe
Vice President
Government Advisory Committee
USA
56 Chapin Parkway
Buffalo, New York 14209
USA
Tel: 716 852 2859
Fax: 716 852 2861

E-mail: richt@cfgb.org
Jeffrey Tracey
Trade Commissioner - Environment
Foreign Affairs & Internatioanl Trade
125 Sussex Drive
Ottawa, Ontario K1A 0G2
Canada
Tel: 613 996 1758
Fax: 613 943 8820
E-mail: jeffrey.tracey@dfait-
maeci.gc.ca

Stefania Trombetti
Senior Manager
Environment Canada
Hull, Québec
Canada
Tel: 819 994 7834
Fax: 819 997 0199
E-mail: stefania.trombetti@ec.gc.ca

Roger Valois
Vice President
Confédération des syndicats nationaux
1601 de Lorimier
Montréal, Québec H2K 4M5
Canada
Tel: 514 598 2266
Fax: 514 598 2052
E-mail: roger.valois@csn.qc.ca

Bertrand Von Arx
Scientific Authority & International
Coordinator
Environment Canada / CITES
4-351 nSt-Jojsoph Blvd.
Hull, Québec K1A 0H3
Canada
Tel: 819 953 1429
Fax: 819 994 3684
E-mail: bertrand.vonarx@ec.gc.ca

Alan Waffle
Environment Canada
4905 Dufferin Street
Downsview, Ontario M3H 5T4
Canada
Tel: 416 739 5854
Fax: 416 739 4797
E-mail: alan.waffle@ec.gc.ca

Robert Walsh
Live Production Director
CPAC
1750-45 O'Connor St.
Ottawa, Ontario K1P 1A4
Canada
Tel: 613 364 1123
Fax: 613 567 2749
E-mail: rwalsh@cpac.ca

Don Wedge
Vice-President
Stop Environment Group
288 Grosvenor # 5
Westmount, Québec H3Z 2L9
Canada
Tel: 514 934 1662
E-mail: dwedge@sympatico.ca

Carolyn Wild
President
Wild International
24 Kempster Avenue
Ottawa, Ontario K2B 8B2
Canada
Tel: 613 820 6702
E-mail: wild@travel-net.com

Tim Williams
Researcher
Library of Parliament
151 Sparks St.
Ottawa, Ontario
Canada
Tel: 613 995 7711
E-mail: willit@parl.gc.ca

Chris Wolnik
Executive Director
Canadian Centre for Pollution
Prevention
100 Charlotte St.
Sarnia, Ontario N7T 4R2
Canada
Tel: 519 337 3429
Fax: 519 337 3486
E-mail: chris@czpzonline.com

Alexander Wood
Policy Advisor
Ecological Fiscal Reform Program -
National Round Table on the
Environment and the Economy
344 Slater Street, Suite 200
Ottawa, Ontario K2R 7Y3
Canada
Tel: 613 943 0394
E-mail: wooda@nrtee-trnee.ca

Stephen Wright
Communications Policy Manager
Environment Canada
10 Wellington
Hull, Quebec
Canada
Tel: 819 953 0721
E-mail: stephen.wright@ec.gc.ca

Ken Zarker
Chair
U.S. National Pollution Prevention
Roundtable
1906 Kenwood Avenue
Austin, Texas 78704
USA
Tel: 512 239 3145
Fax: 512 239 3165
E-mail: kzarker@tnrcc.state.tx.us

José Zavala
Director Ambiental
Informa, A.C.
Alivio Norte No 28-C
Tijuana, Baja California 22500
México
Tel: 011 52 664 623 3368
Fax: 011 52 664 623 3339
E-mail: jczavala@telnor.net

Lorena Zurita
Emajada de México en Canadá
45 O'Connor Street, Suite 1500
Ottawa, Ontario K1P 1A4
Canada
Tel: 613 233 8999

**Remarks from the Executive Director
Commission for Environmental Cooperation
*Opening of the Ninth Regular Session
of the CEC Council***

Ottawa, 18 June 2002

C'est avec grand plaisir que je vous présente les principaux secteurs d'activités dans lesquels la CCE a réalisé des progrès considérables et auxquels elle a apporté une importante contribution.

Grâce au Conseil et à votre grand dévouement, la CCE est devenue une organisation respectée et efficace pour ce qui est de réunir des gens qui ont un même objectif, à savoir protéger l'environnement de l'Amérique du Nord. La CCE a également démontré que, si tous les intervenants travaillent ensemble, nous pouvons régler les problèmes environnementaux associés à la libéralisation des échanges et aux liens économiques plus étroits qui unissent les trois pays.

The CEC continues to work on improving ways to assess the environmental effects of trade on the North American environment. The Secretariat is organizing the second North American Symposium on Assessing the Environmental Effects of Trade, and is this week releasing the call for papers. The proceedings from our first symposium, held in fall 2000, were released this past February.

Es un placer reportarles resultados en áreas donde la Comisión ha hecho progresos relevantes, antes que nada me referiré a metas adicionales a las prioridades definidas por el Consejo en participación pública, calidad de la información ambiental y visibilidad institucional.

Los procesos de participación pública se han intensificado en todos nuestros proyectos y vemos con agrado los enormes avances del JPAC en sus procesos consultivos, el nivel de la capacidad participativa de organizaciones no gubernamentales en favor del medio ambiente se ha incrementado de manera considerable, especialmente de México, mi mayor reconocimiento por la relevante labor de la sociedad civil.

La calidad de la información que distribuye la Comisión se hace evidente, no solo en el Informe del Estado del Medio Ambiente y la séptima publicación de "En Balance" sino en los múltiples reportes relacionados con Comercio y Medio Ambiente en donde las metodologías incorporadas han permitido analizar de manera concreta los vínculos existentes en la temática. Hacia el

exterior se colabora con el Sector Empresarial, promoviendo la competitividad y el desempeño ambiental al tiempo que se valora la importancia de la información ambiental en la toma de decisiones del sector financiero.

Para hacer más visible a la Comisión hemos vinculado nuestros proyectos con las capacidades de otras agencias internacionales, creando sinergias que nos permitan avanzar en las prioridades definidas por nuestro Consejo. Nuestra asociación con La Organización Panamericana de la Salud, El Programa de Medio Ambiente de las Naciones Unidas y El Fondo Mundial para el Medio Ambiente (GEF), nos ha permitido usar nuevos enfoques para el control del paludismo al tiempo que se elimina el uso del DDT en México y los siete países de Centroamérica, en esta acción se involucran recursos adicionales por 11 millones de dólares, Adicionalmente el Banco Mundial nos pide colaborar en un programa de transporte sustentable en la Ciudad de México que cuenta con recursos del GEF por 7 millones de dólares.

We are making good progress in other areas:

- The CEC will shortly be releasing for public comment a draft North American Regional Action Plan to reduce the presence of dioxins, furans, and hexachlorobenzene in the North American environment.
- The CEC is completing a comparative analysis of hazardous waste management standards in North America and examining the potential for a North American electronic tracking system of hazardous waste movements across borders.
- The CEC Advisory Committee on Children's Health and the Environment has drafted an agenda for North American collaboration in this vital area.

The CEC is exploring how market-based instruments can best accomplish environmental protection in the context of an increasingly integrated North American economy. Following Council's direction last year, the CEC has begun to explore key issues related to market mechanisms for promoting energy efficiency, renewable energy and carbon sequestration.

Learning from our successful experience in establishing a pollution prevention fund for small businesses in Mexico, we are exploring the potential of microfinancing mechanisms to encourage sustainable agricultural practices in forest ecosystems that at the same time encourage the conservation of biodiversity, based on the success of the pollution prevention fund for Mexican small and medium-size enterprises:

We are exploring how North American cooperation can contribute to the conservation of water resources, including pricing, technology, and watershed management.

Partnerships have become crucial in generating synergy, encouraging efficiency and realizing successes. Collaborating with the private sector, government agencies, NGOs, and other international organizations have resulted in these and other important accomplishments. I would like to thank those who have partnered with us, making it possible to achieve environmental objectives effectively and efficiently.

Of course challenges remain. We have improved the time it takes the Secretariat to respond and

manage citizen submissions related to failures to effectively enforce environmental laws. The CEC's third factual record has been released by Council. The Secretariat is now working on seven factual records, and is committed to completing them in a reasonable time frame and in a way that that fulfills the purpose that the negotiators had in mind when they developed this unique “sunshine tool” for the public to use.

In my travels in North America, in meeting with citizen groups, local governments, business groups, universities and research organizations, and government agencies, I have been impressed and inspired by the growth in understanding of our shared North American environmental heritage, and our shared responsibilities to that heritage. And I am inspired by the willingness and commitment to reach out over barriers in language, in culture and politics, and in geography, to work together as North Americans to protect this environment and conserve our natural resources—to make North America a place where prosperity does not come at the cost of the environment, but where environmental protection makes prosperity possible and sustainable.

I would like to give my heartfelt thanks to all of you who have worked with the Commission and helped it to begin to realize its promise and its goals. I thank the members of Council for their leadership and vision, the Alternate Representatives, the members of the Joint Public Advisory Committee, the National Advisory Committees and the members of civil society who have brought together energies and expertise to promote sustainable development, improve the lives of our citizens, and preserve our environmental heritage for future generations.

Gracias a todos ustedes por su entusiasmo y dedicado trabajo, ha sido para mi un verdadero privilegio el haber trabajado con todos ustedes en esta gran institución.

**IX^e SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE (CCE)**

Les 18 et 19 juin 2002
à Ottawa, Canada

Ordre du jour

Président : David Anderson, Canada

LE MARDI 18 JUIN 2002

**9 h 40 à 10 h 20 Ouverture de la IX^e session ordinaire du Conseil
(partie publique) (1 h)**

Point 1 Ouverture de la IX^e session ordinaire par le président et compte rendu de la directrice
exécutive

10 h 20 à 10 h 30 Pause

10 h 30 à 14 h 00 Séance à huis clos (avec déjeuner de travail) (3 h 30)

Point 2 Ouverture de la séance à huis clos et adoption de l'ordre du jour (5 min)

Point 3 L'énergie et l'environnement (40 min)

Point 4 L'environnement et la santé

4.1 La santé des enfants et l'environnement (35 min)

4.2 La gestion rationnelle des produits chimiques (20 min)

4.3 Les déchets dangereux (15 min)

4.4 Les registres nord-américains des rejets et des transferts de polluants
(10 min)

Point 5 Les partenariats en matière de développement durable

5.1 L'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (15 min)

5.2 Rapport d'étape sur le projet de réunion des ministres de l'Environnement
et du Commerce (15 min)

- 5.3 Les mécanismes de financement et l'environnement (20 min)
- 5.4 L'intendance de l'environnement par les entreprises (15 min)
- 5.5 Le Sommet mondial sur le développement durable (15 min)

Point 6 Préparation de la partie publique de la session (5 min)

14 h 00 à 15 h 00 Réunion avec le CCPM (première partie) (1 h)

Point 7 Réunion avec le CCPM (première partie)

- 7.1 Avis du CCPM au Conseil et bilan d'autres questions
- 7.2 Résumé des séances du CCPM

15 h 00 à 17 h 00 Partie publique de la session du Conseil (2 h)

Point 8 Séance publique en présence du Conseil

LE MERCREDI 19 JUIN 2002

8 h 00 à 9 h 00 Réunion avec le CCPM (petit-déjeuner de travail) (1 h)

Point 9 Réunion avec le CCPM (deuxième partie)

9 h 00 à 9 h 30 Pause

9 h 30 à 12 h 30 Séance à huis clos (déjeuner de travail) (3 h)

Point 10 Reprise de la séance et parachèvement des résolutions et du communiqué du Conseil (1 h 15)

Point 11 Réunion avec la Commission mixte internationale et l'*International Boundary and Water Commission* (Commission internationale des frontières et des eaux) (30 min)

Point 12 Préparation de la conférence de presse (15 min)

Point 13 Mot de la fin et signature des résolutions (15 min)

12 h 30 à 13 h 15 Conférence de presse (45 min)

13 h 15 Fin du programme officiel

IX^e SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL

Annotations à l'ordre du jour

LE MARDI 18 JUIN 2002

Point 1 Ouverture de la IX^e session ordinaire par le président et compte rendu de la directrice exécutive

Le président est censé faire des observations préliminaires, puis inviter ses homologues du Mexique et des États-Unis à s'adresser au public.

La directrice exécutive prendra brièvement la parole et présentera au Conseil un rapport écrit, en vertu du paragraphe 5(3) des *Règles de procédure du Conseil*, sur des activités importantes que la Commission a entreprises.

Documents de séance :

- a) Programme des activités ouvertes au public C/02-00/PROG/02/Rev.6
- b) Rapport de la directrice exécutive au Conseil et annexes

Point 2 Ouverture de la séance à huis clos et adoption de l'ordre du jour

Conformément au paragraphe 9(6) de ses *Règles de procédure*, le Conseil doit adopter l'ordre du jour au début de la séance en se fondant sur sa version provisoire. Le président est invité à exposer les objectifs de la réunion ainsi que la manière dont il entend coordonner les discussions.

Documents de séance :

- a) Ordre du jour provisoire annoté C/02-00/AGEN/01/Rev.6
- b) Programme général de la session et des activités C/02-00/PROG/01/Rev.6

Point 3 L'énergie et l'environnement

Le Secrétariat de la CCE a présenté aux Parties son rapport, établi en vertu de l'article 13 de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), sur les possibilités et les défis environnementaux liés au marché nord-américain de l'électricité en évolution. Ce rapport est entre les mains des Parties au moment où les trois pays examinent, dans le cadre des activités du Groupe de travail nord-américain sur l'énergie, des moyens d'accroître le commerce de l'énergie et les interconnexions, de même que des questions touchant la réglementation de l'électricité. L'établissement de ce rapport avait pour but d'aider les Parties à trouver des moyens de satisfaire la demande accrue en énergie, dont l'électricité, tout en se conformant à leurs objectifs nationaux en matière d'environnement et de santé, c'est-à-dire la réduction de la pollution atmosphérique et des émissions de gaz à effet de serre, notamment.

Le président du Conseil consultatif d'experts assistera à cette partie de la séance afin d'examiner les recommandations avec le Conseil. En outre, un représentant du Groupe de travail nord-américain sur l'énergie fera un bref exposé des activités de ce dernier.

Points de discussion et/ou de décision :

- Discussion sur le rapport du Secrétariat.
- Décision sur la suite à donner à certaines recommandations ainsi que sur les domaines à l'égard desquels la CCE pourrait mener des travaux de suivi.
- Décision relative à la constitution d'un Groupe de travail nord-américain sur la qualité de l'air.

Documents de séance :

- a) Rapport intitulé *Les possibilités et défis environnementaux liés au marché nord-américain de l'électricité en évolution*
- b) Ébauche d'une résolution du Conseil sur les fonctions et attributions du Groupe de travail nord-américain sur la qualité de l'air

Documents de référence :

- a) Lettre du président du CCPM au Conseil, en date du 13 décembre 2001, concernant le Symposium sur les possibilités et les défis environnementaux liés au marché nord-américain de l'électricité
- b) Lettre du président du CCPM au Conseil, en date du 15 février 2002, relative au rapport intitulé *Les possibilités et les défis environnementaux liés au marché nord-américain de l'électricité en évolution*

Point 4.0 L'environnement et la santé

Point 4.1 La santé des enfants et l'environnement

Dans le cadre de sa résolution n° 00-10 relative à la santé des enfants et à l'environnement, le Conseil s'est engagé à élaborer un programme de coopération en vue de protéger les enfants des menaces environnementales.

Au cours de sa dernière session, le Conseil a élaboré le mandat du Comité consultatif d'experts sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord, et demandé au Secrétariat d'étudier la possibilité de faire porter ses travaux sur d'autres segments vulnérables de la population ainsi que la manière de contribuer au projet sur cette question entrepris par l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). La CCE collabore également avec l'OPS au sujet d'indicateurs de la salubrité de l'environnement des enfants. Elle étudie en outre la possibilité de tirer parti des conclusions de la réunion des ministres de la Santé et de l'Environnement des Amériques tenue à Ottawa, en mars 2002.

La Commission a également ébauché un programme de coopération sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord, en tenant compte des problèmes précis en matière de santé (l'asthme et d'autres maladies respiratoires, les effets du plomb et d'autres substances toxiques), fixés par le Conseil, ainsi que des suggestions formulées au cours d'un atelier trilatéral tenu en novembre 2001. Au cours d'une réunion publique qu'ils ont tenue le 7 mars 2002 à Mexico, le Comité consultatif d'experts et le CCPM ont examiné l'ébauche de ce programme avant qu'il ne fasse l'objet d'une consultation publique. Une version révisée tenant compte du

point de vue du public et des intervenants sera soumise à l'approbation du Conseil au mois de juin.

Les membres du Comité consultatif d'experts ont participé activement à l'établissement du programme de coopération au cours de l'atelier trilatéral de novembre 2001, ainsi qu'à la réunion publique avec le CCPM tenue en mars 2002. Le 2 avril, le Comité consultatif d'experts a formulé un avis au Conseil sur l'élaboration de ce programme de coopération.

Points de discussion et/ou de décision :

- Adoption éventuelle du Programme de coopération sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord.
- Discussion avec le président du Comité consultatif d'experts sur l'orientation et les priorités des travaux.

Documents de séance :

- a) *Programme de coopération sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord*
- b) Avis du Comité consultatif d'experts au Conseil n° 02-01: Élaboration du Programme de coopération sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord
- c) Ébauche d'une résolution du Conseil sur la santé des enfants et l'environnement

Documents de référence :

- Avis du CCPM n° 02-01: La santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord

Point 4.2 La gestion rationnelle des produits chimiques

Au cours de sa session de l'année dernière, le Conseil a prescrit que le programme de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) continue d'appuyer la coopération à l'échelle continentale en vue de la mise en œuvre, par les Parties, de la récente Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP). Le CCPM tiendra, parallèlement à la session du Conseil, une séance publique sur les possibilités de renforcement des capacités et de sensibilisation du public en matière de GRPC.

Le programme de GRPC est en cours depuis 1995. Selon les directives du Conseil, il a été jusqu'à présent axé sur les substances toxiques persistantes, et il a permis d'établir quatre plans d'action régionaux nord-américains (PARNA) relatifs aux BPC, au mercure, au chlordane et au DDT. L'établissement du PARNA relatif au chlordane est terminé et deux nouveaux PARNA sont au stade de l'ébauche. Le premier porte sur la surveillance et l'évaluation environnementales, et sera soumis à l'approbation du Conseil, et le deuxième porte sur les dioxines et furanes et l'hexachlorobenzène et sera l'objet d'une consultation publique. En dernier lieu, le Conseil sera appelé à approuver une recommandation préconisant l'établissement d'un PARNA relatif au Lindane.

Donnant suite à une directive que le Conseil lui a donnée en 2001, le Groupe de travail sur la GRPC prévoit parachever l'établissement des PARNA en cours tout en s'assurant de tenir compte des obligations qu'impose la Convention de Stockholm. En outre, ce groupe examinera d'autres POP qui pourraient être préoccupants pour l'environnement nord-américain. Il ébauche également un document de travail sur de nouvelles approches à l'égard d'un plus large éventail

de substances chimiques qui soulèvent des préoccupations en Amérique du Nord.

Points de discussion et/ou de décision :

- Décision sur l'établissement d'un PARNA relatif au Lindane.
- Adoption éventuelle du PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales.
- Discussion sur l'orientation et les priorités des travaux.

Documents de séance :

- a) *PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales*
- b) Deuxième ébauche d'une résolution du Conseil sur l'établissement d'un PARNA relatif au Lindane
- c) Ébauche d'une résolution du Conseil sur le PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales
- d) Exposé présenté au Conseil par le Groupe de travail sur la GRPC

Documents de référence :

- a) Compte rendu de discussion de la réunion du Groupe de travail sur la GRPC tenue les 31 janvier et 1^{er} février 2002
- b) Programme des activités publiques (voir le document de séance *a* du point 1)
- c) Document d'information du CCPM sur les possibilités de renforcement des capacités et de sensibilisation du public en matière de GRPC
- d) Avis du CCPM n° 02-01: La santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord
- e) Avis du CCPM n° 01-08 : Programme de gestion rationnelle des produits chimiques de la CCE
- f) Avis du CCPM n° 00-06 : Plan d'action régional nord-américain relatif au plomb

Point 4.3 Les déchets dangereux

Au cours de sa session de l'année dernière, le Conseil a demandé à la CCE de mettre au point une approche relative à la gestion écologique des déchets dangereux. Cette année, ces travaux comportent deux activités :

- I) L'analyse comparative des normes régissant la gestion écologique des déchets dangereux en Amérique du Nord

Des éléments de preuve montrent que lorsque les normes canadiennes sont moins strictes que les américaines, elles donnent lieu à une augmentation des importations de déchets dangereux au Canada. L'Amérique du Nord n'est pas la seule dans ce cas, et des entités internationales comme l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le PNUE déploient des efforts concertés pour élaborer des méthodes cohérentes afin de traiter, de détruire, d'éliminer et de recycler ce type de déchets. Ces efforts permettront d'éviter que les pays dont les normes sont moins strictes, ou qui ne disposent d'aucune norme, deviennent des lieux de décharge de ces déchets. L'analyse comparative offre le premier aperçu global de la manière dont les déchets dangereux sont gérés en Amérique du Nord et constitue une étape préalable indispensable afin de s'assurer que cette gestion est écologique sur tout le continent. Le Groupe d'étude sur les déchets dangereux est en train d'examiner cette analyse; ses conclusions préliminaires seront présentées au Conseil.

II) L'étude des possibilités d'améliorer la surveillance du transport transfrontalier de déchets dangereux

En 1999, le Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale a entrepris l'examen des normes régissant le transport transfrontalier des déchets dangereux. Il en a conclu qu'il existait des différences importantes quant à la réglementation de ce transport dans les trois pays et, partant, qu'il était difficile d'y appliquer ces normes. Une approche prometteuse consisterait à mettre au point des systèmes de formulaires électroniques pour la déclaration, l'établissement de manifestes et le suivi de ce transport. Cela permettrait de réduire la paperasserie, d'exercer un suivi en temps réel de la documentation et d'améliorer la sécurité environnementale dans les régions frontalières. Le Canada et les États-Unis ont réalisé une étude de faisabilité d'un système électronique de suivi des déclarations de déchets dangereux. Une étude pilote sera menée cette année et il est prévu d'en réaliser une autre concernant le transport de déchets dangereux entre le Mexique et les États-Unis.

Points de discussion et/ou de décision :

- Exposé et examen des premières conclusions d'une analyse comparative des normes régissant les déchets dangereux en Amérique du Nord et recommandations préliminaires.
- Recommandation de réaliser un projet pilote en vue d'instaurer un système de déclaration électronique des expéditions de déchets dangereux du Canada vers les États-Unis.
- Bilan d'une étude de faisabilité concernant la mise en place d'un système de déclaration électronique des expéditions de déchets dangereux entre le Mexique et les États-Unis.

Document de séance :

- Conclusions préliminaires de l'ébauche d'un rapport de la CCE sur la gestion écologique du transport transfrontalier de déchets dangereux, des produits dangereux recyclables et d'autres déchets dans la région visée par l'ALÉNA

Point 4.4 Les registres nord-américains des rejets et des transferts de polluants

Dans son communiqué de juin 2001, le Conseil a souligné l'importance de disposer d'une information environnementale adéquate et en temps opportun, et la nécessité de poursuivre les efforts destinés à améliorer la qualité de cette information et son accès au public. Les registres des rejets et des transferts de polluants (RRTP) constituent un moyen appréciable de compiler de l'information sur les substances toxiques polluantes et de la mettre à la disposition du public. Une meilleure comparabilité des données recueillies dans le cadre des RRTP nationaux permettra au public et aux intervenants de toute l'Amérique du Nord de mieux connaître les sources de polluants, leurs modes de gestion ainsi que les possibilités de réduire les rejets et transferts.

La résolution du Conseil n° 97-04 sur la promotion de la comparabilité des RRTP prescrit l'établissement d'un plan d'action pour améliorer cette comparabilité en l'assortissant d'objectifs à court et à long termes. Ce plan d'action est en préparation et le Conseil pourra l'examiner et l'adopter éventuellement au cours de sa session de juin. Étant donné l'adoption récente d'une loi au Mexique instaurant la déclaration obligatoire des déchets et des transferts de polluants dans le

cadre d'un RRTP, il s'avère particulièrement opportun que les Parties se penchent sur la question de la comparabilité afin d'améliorer la qualité de l'information découlant des RRTP et son accessibilité à l'échelle du continent.

Point de discussion et/ou de décision :

- Examen et approbation du *Plan d'action en vue d'améliorer la comparabilité des registres des rejets et des transferts de polluants nord-américains*.

Documents de séance :

- a) *Plan d'action en vue d'améliorer la comparabilité des registres des rejets et des transferts de polluants nord-américains*
- b) *Comparabilité des RRTP en Amérique du Nord*
- c) Ébauche d'une résolution du Conseil sur le Plan d'action en vue d'améliorer la comparabilité des RRTP en Amérique du Nord

Point 5 Les partenariats en matière de développement durable

Point 5.1 L'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord

Les oiseaux sont l'élément le plus visible de la diversité biologique en Amérique du Nord. Le Canada, le Mexique et les États-Unis abritent plus d'un millier d'espèces d'oiseaux et plusieurs de ces espèces utilisent les habitats de ces pays au cours de leur cycle annuel de migration. En raison de leur visibilité, de leur vaste répartition et de leur sensibilité, les oiseaux peuvent servir d'indicateurs types de la situation de toute la biodiversité en matière de conservation, de même que de la salubrité des écosystèmes du continent. Au cours des cent dernières années, la population de nombreuses espèces d'oiseaux a considérablement diminué, à tel point que beaucoup d'entre elles pourraient disparaître de l'Amérique du Nord ou s'éteindre complètement.

Le Conseil a réagi à cet état de fait, en 1999, en mettant sur pied l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN), une approche novatrice pour conserver tous les oiseaux et leurs habitats. L'ICOAN est actuellement la seule tribune en Amérique du Nord qui rassemble les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les citoyens du Canada, du Mexique et des États-Unis.

Depuis les débuts de cette activité, la CCE a apporté son aide à la mise au point de mécanismes institutionnels trinationaux destinés à soutenir les travaux connexes et à instaurer un cadre intégré de conservation des oiseaux. En 2002, la CCE a mis sur pied les premiers projets trinationaux appliquant l'approche holistique de l'ICOAN en se fondant sur les liens naturels et les intérêts communs des partenaires issus des trois pays nord-américains.

Au cours de sa dernière session tenue à Guadalajara, au Mexique, en juin 2001, le Conseil a reconnu l'importance de l'ICOAN, lui a apporté son soutien et demandé à la CCE d'établir un rapport d'étape en 2002.

Points de discussion et/ou de décision :

- Examen de l'ICOAN.
- Discussion sur l'orientation des travaux en ce qui a trait particulièrement à la promotion de

l'ICOAN comme fondement pour déployer des efforts intégrés de conservation de la biodiversité en Amérique du Nord.

Documents de séance :

- *Examen de l'évolution de l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord*

Documents de référence :

- a) Résolution du Conseil n° 99-03 : Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord
- b) Résolution du Conseil n° 96-02 : Coopération dans le domaine de la conservation des oiseaux en Amérique du Nord
- c) Prospectus de l'ICOAN

Point 5.2 Rapport d'étape sur le projet de réunion des ministres de l'Environnement et du Commerce en 2003 (15 min)

Tel que les membres du Conseil en ont convenu au cours de leur dernière session, ils étudient, avec leurs homologues du commerce, la possibilité de tenir une réunion de la CCE avec la Commission du libre-échange en 2003.

Point de discussion et/ou de décision :

- Exposé des objectifs possibles de la rencontre des ministres de l'Environnement et du Commerce.

Document de séance :

- Rapport d'étape sur le projet de réunion des ministres de l'Environnement et du Commerce

Document de référence :

- Avis du CCPM n° 02-04 : La Commission de coopération environnementale de l'Amérique du Nord et le chapitre 11 de l'Accord de libre-échange nord-américain

Point 5.3 Les mécanismes de financement et l'environnement

Comme l'ont montré plusieurs conférences tenues récemment, la relation du financement et de l'environnement comporte de multiples facettes. La conférence de Monterrey, les préparatifs du Sommet mondial sur le développement durable, les tables rondes du Fonds pour l'environnement mondial et le Forum mondial de l'OCDE sur les finances et l'environnement ont traité de tous les aspects de cette question. La CCE a d'ailleurs pris les devants en inscrivant cette dernière à son programme de travail.

Ce programme comporte actuellement quatre volets qui sont assortis des objectifs suivants : améliorer l'utilité de l'information sur les risques environnementaux à l'intention des investisseurs; comparer les pratiques nationales en ce qui a trait à la divulgation obligatoire de l'information environnementale; établir des marchés pour les produits écologiques ainsi que des organismes commerciaux connexes pour les écoproduits agricoles, principalement à petite et moyenne échelles. Les prochains travaux de ces volets sont énumérés ci-dessous dans les points de décision.

Étant donné que des discussions ont cours sur la manière de financer les besoins fondamentaux aux chapitres de l'environnement et de sa salubrité, et compte tenu, selon un avis général, du rôle notable que les marchés locaux de capitaux privés et publics peuvent jouer, il convient de savoir si le programme de travail de la CCE dans ce domaine peut se renforcer et de quelle manière. Dans le secteur de l'eau, par exemple, les trois pays font face à des frais importants connexes à l'aménagement de nouvelles infrastructures ou au remplacement de celles qui sont désuètes. Un bref exposé par des spécialistes permettra de situer la discussion à ce sujet. Cet exposé cernera les besoins en matière d'inventaire, fera état des sources publiques et privées de financement ainsi que des instruments financiers disponibles, relèvera les écarts dans les marchés de capitaux et suggérera des moyens de les combler. Le Conseil pourra ensuite envisager le rôle que la CCE pourrait jouer en facilitant la création de marchés de capitaux élargis et mieux établis, ainsi que la mobilisation des capitaux requis.

Un spécialiste assistera à cette partie de la séance afin de présenter les travaux de la CCE sur les mécanismes de financement et l'environnement.

Points de discussion et/ou de décision :

- Discussion sur la pertinence et la manière de renforcer le programme de travail, ou sur la nécessité d'obtenir de l'information supplémentaire ou de discuter d'options de renforcement.
- Décision d'encourager la poursuite des efforts déployés, en collaboration avec le secteur privé, le PNUE et d'autres organismes, afin d'élaborer des méthodes et d'établir des liens pour offrir de l'information environnementale sous une forme pratique aux établissements financiers, de même que d'encourager l'utilisation de l'information environnementale dans le cadre des décisions touchant le crédit, les investissements et la gestion des biens.
- Décision de favoriser la poursuite de la mise sur pied du projet de promotion de l'achat de produits écologiques en Amérique du Nord et d'exiger un rapport d'étape pour la prochaine réunion du Conseil.
- Décision visant la coordination, de concert avec des fonctionnaires compétents, d'une réunion destinée à examiner la portée et les modes de divulgation obligatoire, dans les rapports financiers, de l'exposition aux risques environnementaux.
- Décision de saluer les travaux accomplis jusqu'à présent afin de donner suite à la décision du Conseil concernant un fonds pour l'agriculture durable, et de demander au Secrétariat d'élaborer plus avant et d'appliquer ce principe.

Documents de séance :

- a) Mécanismes de financement et environnement : Aperçu des derniers travaux de la CCE (annexe 1 : Projet pilote de fonds nord-américain pour l'agriculture durable; annexe 2 : Financement des produits et services écologiques – Faits saillants de la réunion [tenue à New York] et suivi; annexe 3 : Financement des produits et services écologiques – Faits saillants de la réunion [tenue à Philadelphie] et suivi
- b) *Exigences en matière de divulgation des données sur l'environnement contenues dans la réglementation sur les valeurs mobilières et les normes comptables du Canada, du Mexique et des États-Unis*

Document de référence :

- Avis du CCPM n° 02-06 : La coopération et le financement du secteur privé

Point 5.4 L'intendance de l'environnement par les entreprises

L'intendance de l'environnement par les entreprises peut globalement se définir par l'engagement d'une société à se tenir responsable des conséquences que ses actes peuvent avoir sur l'environnement, à l'intérieur comme au-delà des limites qu'elle s'est imposées, et de se comporter comme une « bonne voisine ». Cette intendance par le secteur privé à but lucratif et les activités commerciales des gouvernements jouent un rôle crucial en constituant un apport de ressources et d'esprit d'initiative. L'intendance est également un modèle à suivre afin que le secteur industriel progresse et dépasse la simple observation des lois en préconisant une amélioration continue en matière d'environnement. Le soutien du public à la libéralisation du commerce est renforcé par les entreprises qui font preuve d'un sens aigu d'intendance de l'environnement, peu importe où se trouvent leurs exploitations. La manière dont les pays visent la libéralisation du commerce, la protection de l'environnement et l'intendance de l'environnement par les entreprises aura, hors de tout doute, une incidence sur la vie de toute la population, à quelque endroit qu'elle se trouve, et ce, durant de nombreuses années.

Un programme d'intendance efficace qui applique les principes de prévention de la pollution et le recours aux systèmes de gestion de l'environnement (SGE) permettra non seulement de réduire la charge de polluants industriels, mais d'améliorer également la productivité et la compétitivité. Par ailleurs, un partenariat fructueux entre les secteurs public et privé — gouvernements nationaux, étatiques et provinciaux, administrations locales — constitue le meilleur moyen de promouvoir l'adoption à grande échelle de mesures de prévention de la pollution et le recours à des SGE.

Points de discussion et/ou de décision :

- Échange de vues sur les programmes d'intendance de l'environnement afin de reconnaître et de récompenser les chefs de file des secteurs public et privé qui s'engagent publiquement, et de façon vérifiable, à exercer une intendance de l'environnement de haut calibre.
- Discussion sur les avantages d'une collaboration accrue avec les tables rondes sur la prévention de la pollution et d'autres organismes compétents, ainsi que sur le rôle des gouvernements.
- Examen de la promotion des SGE au sein des petites et moyennes entreprises.

Documents de séance :

- a) *Projet concerté de partenariat nord-américain pour la prévention de la pollution (de 2003 à 2005)*
- b) *Partenariat nord-américain pour la prévention de la pollution : Résumé (annexe A : Les tables rondes du Partenariat nord-américain sur la prévention de la pollution – Un examen approfondi; annexe B : Prévention de la pollution en Amérique du Nord – Aperçu des politiques; ces documents ont été rédigés dans le cadre de ce partenariat)*
- c) *Déclaration nord-américaine relative à la prévention de la pollution : Agir pour notre avenir commun*
- d) Lettre au Conseil du président du Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale, en date du 9 mai 2002
- e) Rapport au Conseil sur l'application du document d'orientation de la CCE intitulé *Améliorer*

la performance environnementale et la conformité à la législation sur l'environnement : Dix éléments pour des systèmes efficaces de gestion de l'environnement

Point 5.5 Le Sommet mondial sur le développement durable

Compte tenu du caractère novateur de la CCE, le Conseil a exprimé le désir de partager, durant le Sommet mondial sur le développement durable, certains des résultats et expériences que ce modèle de coopération régionale a suscités dans un contexte d'intégration économique. À titre d'accord environnemental parallèle à l'ALÉNA, l'ANACDE a donné lieu à un certain nombre d'activités très fructueuses, notamment celles relatives à la GRPC, à la santé des enfants, au renforcement des capacités, au café d'ombre, à l'ICOAN et aux RRTP.

Point de discussion et/ou de décision :

- Échange de vues sur les contributions de chaque pays au Sommet mondial sur le développement durable, qui se tiendra à Johannesburg, en août 2002, et discussion sur des exemples pertinents relevés en Amérique du Nord.

Document de séance : (aucun)

Point 6 Préparation de la partie publique de la session

En prévision de la partie publique de la session du Conseil, qui se tiendra dans l'après-midi du 18 juin, le président pourrait passer en revue la formule de cette partie publique et résumer les principales décisions prises par le Conseil au cours de sa séance à huis clos.

Documents de séance : (voir le point 8)

Point 7 Réunion avec le CCPM (première partie)

Conformément à la décision que le Conseil a prise au cours de sa session ordinaire de 1998, il se réunira en privé avec les membres du CCPM. Il se réunira à nouveau avec ce dernier avant la fin de la session (voir le point 9).

Point 7.1 Avis du CCPM au Conseil et bilan d'autres questions

Le président du CCPM fera état des avis au Conseil sur la santé des enfants et l'environnement et sur le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE). Il fera également mention du projet de RRTP.

En outre, des membres du CCPM rendront compte au Conseil de certaines questions, notamment le rapport du Secrétariat intitulé *Les possibilités et défis environnementaux liés au marché nord-américain de l'électricité en évolution*, et des sujets comme la coopération et le financement du secteur privé ainsi que les articles 14 et 15 de l'ANACDE. En ce qui a trait à ces articles, il sera question des récentes décisions du Conseil donnant suite à l'avis du CCPM n° 02-07, traitant de l'obligation imposée au Secrétariat de transmettre aux Parties ses plans de travail pour leur donner l'occasion de les commenter, ainsi que les recommandations du rapport du CCPM sur les enseignements tirés de l'examen de l'historique des communications, pour ce qui est de la surveillance et des renseignements confidentiels. Le Comité soulèvera également la question de

l'examen de l'application de la résolution n° 00-09, adoptée à Dallas en juin 2000, en rapport avec la mise en œuvre et le développement des articles 14 et 15 de l'ANACDE.

Documents de séance :

- a) Avis du CCPM n° 02-01 : La santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord (voir le document de référence du point 4.1)
- b) Avis du CCPM n° 02-02 : Le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale
- c) Lettre du président du CCPM au Conseil relative au Symposium sur les possibilités et les défis environnementaux liés au marché nord-américain de l'électricité, en date du 13 décembre 2001 (voir le document de référence *a* du point 3)
- d) Lettre du président du CCPM au Conseil, en date du 15 février 2002, relative au rapport sur *Les possibilités et les défis environnementaux liés au marché nord-américain de l'électricité en évolution* (voir le document de référence *b* du point 3)
- e) Avis du CCPM n° 02-06 : La coopération et le financement du secteur privé (voir le document de référence du point 5.3)
- f) Avis du CCPM n° 02-07 : La question des plans de travail relatifs aux communications sur les questions d'application visée aux articles 14 et 15 de l'ANACDE
- g) Lettre du Conseil, en date du 14 juin 2002, en réponse à l'avis du CCPM n° 02-07 concernant l'obligation imposée au Secrétariat de transmettre ses plans de travail aux Parties pour qu'elles les commentent
- h) Lettre du président du CCPM au Conseil, en date du 22 avril 2002, concernant la recommandation sur la surveillance et le suivi
- i) Lettre du Conseil au CCPM, en date du 14 juin 2002, concernant les recommandations du rapport du CCPM sur la surveillance et les renseignements confidentiels
- j) Résolution du Conseil n° 00-09 : Questions relatives aux articles 14 et 15 de l'ANACDE

Documents de référence :

- a) Avis du CCPM n° 01-07 : Communications de citoyens sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE
- b) Avis du CCPM n° 01-09 : Demande visant la tenue d'un examen public de deux questions relatives à la mise en œuvre et au développement des articles 14 et 15 de l'ANACDE
- c) Avis du CCPM n° 02-03 : Consultation publique sur des questions concernant la mise en œuvre et le développement des articles 14 et 15 de l'ANACDE
- d) Avis du CCPM n° 01-10 : Partie publique de la session ordinaire du Conseil
- e) Avis du CCPM n° 02-05 : Mandat de la directrice exécutive de la Commission de coopération environnementale
- f) Plan et groupes de travail du CCPM pour 2002
- g) Biographie des membres du CCPM
- h) Rapport sur l'assiduité des membres du CCPM aux réunions

Point 7.2 Résumé des séances du CCPM

Des membres du CCPM feront état des conclusions des séances du Comité sur les possibilités de renforcement des capacités et de sensibilisation du public en matière de GRPC ainsi que sur le chapitre 11 de l'ALÉNA, tenues parallèlement à la session du Conseil.

Documents de séance :

- a) Avis du CCPM n° 00-06 : Plan d'action nord-américain relatif au plomb (voir le document de

- référence *f* du point 4.2)
- b) Avis du CCPM n° 01-08 : Programme de gestion rationnelle des produits chimiques de la CCE (voir le document de référence *e* du point 4.2)
 - c) Avis du CCPM n° 02-04 : La Commission de coopération environnementale de l'Amérique du Nord et le chapitre 11 de l'Accord de libre-échange nord-américain (voir le document de référence *a* du point 5.2)

Documents de référence :

- a) Document de référence sur les possibilités de renforcement des capacités et de sensibilisation du public en matière de GRPC (voir le document de référence *c* du point 4.2)
- b) Le chapitre 11 de l'ALÉNA et l'environnement : Document d'information à l'intention du Comité consultatif public mixte de la CCE

Point 8 Séance publique en présence du Conseil (2 heures)

En conformité avec le paragraphe 4(1) de ses *Règles de procédure*, le Conseil se réunira avec le public. Le représentant canadien du Conseil présidera la séance et le président du CCPM fera une introduction afin d'expliquer son déroulement.

Cette séance comportera trois parties. En premier lieu, des membres du CCPM résumeront les conclusions de la séance sur les possibilités de renforcement des capacités et de sensibilisation du public en matière de GRPC. Des participants préinscrits feront ensuite des exposés oraux sur des questions cadrant avec les secteurs de programme de la CCE ainsi que les obligations spécifiques qui incombent aux Parties à l'ANACDE. En dernier lieu, des rapporteurs exposeront les conclusions de la séance de réseautage que les membres du public auront tenue la veille.

Documents de séance :

- a) Formule de la séance publique C/02-00/PLAN/03
- b) Programme des activités ouvertes au public
(voir le document de référence *a* du point 1) C/02-00/PROG/02/Rev.6
- c) Liste des participants inscrits C/02-00/LIST
- d) Liste des intervenants inscrits et résumé des exposés C/02-00/LIST-ORAL
- e) Liste des bénéficiaires d'une aide financière C/02-00/LIST-FINANCE

Document de référence :

- Avis du CCPM n° 01-10 : Partie publique de la séance du Conseil (voir le document de référence *d* du point 7.1)

LE MERCREDI 19 JUIN 2002

Point 9 Réunion avec le CCPM (deuxième partie)

Au cours de la deuxième partie de sa séance avec le CCPM, le Conseil pourrait lui donner des directives quant aux travaux à venir.

Documents de séance : (à déterminer)

Point 10 Reprise de la séance et parachèvement des résolutions et du communiqué du Conseil

Le Conseil discutera de toute question restée en suspens la veille et examinera et approuvera, le cas échéant, les résolutions adoptées au cours de la séance ainsi que le communiqué qui sera publié durant la conférence de presse.

Documents de séance :

- a) Ébauche d'une résolution sur la constitution d'un groupe de travail nord-américain sur la qualité de l'air
- b) Ébauche d'une résolution sur la santé des enfants et l'environnement
- c) Ébauche d'une résolution sur l'établissement d'un PARNA relatif au Lindane
- d) Ébauche d'une résolution sur l'établissement d'un PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales
- e) Ébauche d'une résolution sur l'établissement d'un plan d'action en vue d'améliorer la comparabilité des RRTP
- f) Ébauche d'une résolution sur le financement de la CCE en 2003
- g) Ébauche du communiqué de la session

Point 11 Réunion avec la Commission mixte internationale et l'*International Boundary and Water Commission* (Commission internationale des frontières et des eaux) (11 h 30 à 12 h 00)

Le Conseil se réunira avec des représentants de la Commission mixte internationale (CMI) et de l'*International Boundary and Water Commission* (IBWC, Commission internationale des frontières et des eaux afin d'étudier des questions qui suscitent un intérêt commun. La CMI a été instituée par le Canada et les États-Unis afin de conseiller les deux pays sur des questions environnementales qui touchent leur frontière. Quand à l'IBWC, elle a été mise sur pied par les gouvernements du Mexique et des États-Unis afin de conseiller les deux pays sur des questions relatives à l'eau le long de la frontière.

Document de séance :

- Ordre du jour de la réunion avec la CMI et l'IBWC

Point 12 Préparation de la conférence de presse

Le Conseil est invité à examiner les dispositions prises en vue de la conférence de presse, le cas échéant. Le programme de base de la conférence de presse comprendra : des observations du président sur le déroulement de la conférence de presse, des commentaires des membres mexicain et américain du Conseil, des échanges avec les journalistes.

Document de séance :

- Version finale du communiqué

Point 13 Mot de la fin et signature des résolutions

Le président est invité à faire les dernières annonces, à remercier les participants pour leur contribution et à faire des observations sur le déroulement général de la séance. Il est également

prévu qu'avant de lever cette dernière, il invite ses homologues à formuler leurs dernières observations. À titre de pays hôte de la prochaine session ordinaire du Conseil, les États-Unis pourraient proposer une date et annoncer le lieu où se tiendra cette session prévue en juin 2003.

Avant la levée officielle de la séance, les membres du Conseil seront invités à signer les résolutions qu'ils auront adoptées.

Ottawa, le 19 juin 2002

RÉSOLUTION DU CONSEIL N° 02-04

Groupe de travail nord-américain sur la qualité de l'air

LE CONSEIL :

FAISANT VALOIR l'importance des objectifs de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE);

RECONNAISSANT les effets néfastes manifestes et à grande échelle de la pollution de l'air associée à l'ozone troposphérique, aux dépôts acides et aux aérosols particuliers dans de vastes régions de l'Amérique du Nord;

TENANT COMPTE et SE FONDANT sur les activités actuelles de la Commission de coopération environnementale (CCE), sur les accords et activités bilatérales et multilatérales existantes et sur le travail des organisations internationales pertinentes visant à accroître la coopération dans les domaines touchant la qualité de l'air;

CONSIDÉRANT l'occasion qui s'offre à l'Amérique du Nord d'agir en tant que chef de file mondial dans l'établissement de mécanismes de coopération pour traiter des problèmes communs relatifs à la qualité de l'air;

CONSCIENT des nombreuses possibilités de partage de données d'expérience et d'informations par le biais d'échanges réguliers entre les hauts fonctionnaires nord-américains responsables du dossier de la qualité de l'air;

AGISSANT également conformément à l'alinéa 9(5)a) de l'ANACDE, qui habilite le Conseil de la CCE à établir des groupes de travail et à leur déléguer des responsabilités;

PAR LA PRÉSENTE :

CONVIENT D'ÉTABLIR un Groupe de travail nord-américain sur la qualité de l'air (le « Groupe de travail ») doté des fonctions et attributions ci-jointes;

INVITE également le Groupe de travail à fournir des avis en vue d'assister la CCE dans l'établissement de son plan de travail annuel et à promouvoir une coopération accrue entre les Parties à l'ANACDE en rapport avec les questions concernant la qualité de l'air.

ADOPTÉE PAR LE CONSEIL :

David Anderson
Gouvernement du Canada

Víctor Lichtinger
Gouvernement des États-Unis du Mexique

Christine Todd Whitman
Gouvernement des États-Unis d'Amérique

Groupe de travail nord-américain sur la qualité de l'air

Fonctions et attributions

1 Désignation officielle (nom)

Groupe de travail nord-américain sur la qualité de l'air

2 Mandat

Conformément à la résolution du Conseil n° 02-04, le Groupe de travail nord-américain sur la qualité de l'air (ci-après le « Groupe de travail ») fournit des conseils et des observations à la Commission de coopération environnementale (CCE) en vue de l'élaboration du plan de travail annuel de la CCE concernant son programme sur la qualité de l'air et d'autres activités connexes. Le Groupe de travail servira également de forum permettant à ses membres d'échanger activement des données d'expérience au sujet des programmes de chaque pays sur la qualité de l'air et d'être informés régulièrement des activités de la CCE concernant la qualité de l'air.

3 Description des tâches du Groupe de travail

3.1 Fournir des conseils et des observations au Conseil au sujet de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan de travail annuel concernant son programme sur la qualité de l'air et d'autres activités connexes de la CCE.

3.2 Participer à une réunion intergouvernementale annuelle d'une journée des hauts fonctionnaires fédéraux nord-américains responsables du dossier de la qualité de l'air, réunion dont l'ordre du jour est établi par les membres.

4 Mécanisme de communication

Le Groupe de travail communique (soit directement, soit par l'intermédiaire de membres suppléants désignés) avec le gestionnaire du programme de la CCE sur la qualité de l'air, par le biais de téléconférences convoquées selon les besoins, de commentaires écrits concernant les ébauches de plan de travail et d'une réunion d'une journée.

5 Membres

a. Composition

Le Groupe de travail est composé de trois membres provenant de chacun des pays Parties à l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE). Les membres sont des hauts fonctionnaires fédéraux responsables des politiques nationales relatives à la qualité de l'air.

b. Président

La présidence est assurée par roulement par chacune des Parties pendant une année complète.

c. Suppléants désignés

Afin de permettre une communication régulière avec la CCE , chaque membre du Groupe de travail peut désigner un suppléant, à son choix, afin de faciliter la présentation de commentaires au sujet des activités de la CCE relatives à la qualité de l'air.

d. Rémunération

Les membres du Groupe de travail et leurs suppléants désignés s'acquittent de leurs fonctions bénévolement.

6 Principes de fonctionnement

- 6.1 Le Secrétariat de la CCE établit des versions préliminaires des propositions de projets relatifs à la qualité de l'air dans son plan de travail annuel, qu'elle soumet au Groupe de travail aux fins de commentaires.
- 6.2 Les membres du Groupe de travail, ou leurs suppléants désignés, présentent des commentaires au gestionnaire du programme de la CCE sur la qualité de l'air, soit par écrit, soit par le biais de téléconférences. Les commentaires doivent être présentés à la CCE et aux autres membres du Groupe de travail dans les meilleurs délais.
- 6.3 Le Groupe de travail collabore, selon les besoins, avec d'autres groupes de travail et comités consultatifs établis par la CCE.
- 6.4 Le Groupe de travail prend des mesures pour assurer la participation des intervenants et pour offrir au public la possibilité de faire connaître son point de vue lors de la formulation des avis qu'il présente au Secrétariat et au Conseil.
- 6.5 Les membres du Groupe de travail aideront à mettre en œuvre le plan de travail en facilitant la participation d'experts pertinents de leur pays aux activités de la CCE.
- 6.6 La CCE tient compte de tous les commentaires présentés par le Groupe de travail dans l'élaboration de la version finale du plan de travail. L'adoption du plan de travail final reste une prérogative du Conseil.

7 Réunions

- 7.1 Le président, assisté par le Secrétariat de la CCE, convoque les réunions du Groupe de travail.
- 7.2 Le Groupe de travail se réunit une fois par an, avec un ordre du jour établi par les membres, en consultation avec le Secrétariat de la CCE.
- 7.3 Le pays qui assume la présidence accueille normalement la réunion annuelle.
- 7.4 Les téléconférences entre les membres ou leurs suppléants désignés et en présence du gestionnaire du programme de la CCE sur la qualité de l'air sont organisées selon les besoins.

8 Langues

Les trois langues officielles de la CCE sont le français, l'anglais et l'espagnol. Des services d'interprétation et de traduction sont fournis conformément aux politiques de la CCE.

9 Déplacements

Le Secrétariat de la CCE organise les déplacements officiels des membres du Groupe de travail, sur demande, en tenant compte des contraintes budgétaires et conformément aux politiques de la CCE en matière de déplacements, aux lois nationales des Parties et aux prescriptions de chaque Partie.

10 Normes de conduite

- 10.1 Les membres du Groupe de travail et leurs suppléants désignés ne doivent pas solliciter ou accepter, directement ou indirectement, de cadeaux de quelque origine que ce soit qui pourraient compromettre leur indépendance et leur intégrité en tant que membres du Groupe de travail.
- 10.2 Les membres du Groupe de travail et leurs suppléants désignés doivent empêcher la divulgation de toute information reçue en leur qualité de membres du Groupe de travail, lorsque cette information est déclarée par sa source comme étant confidentielle ou privée.
- 10.3 Les membres du Groupe de travail et leurs suppléants désignés ne doivent pas utiliser à leur avantage personnel l'information reçue en leur qualité de membres du Groupe de travail ou de suppléants désignés, à moins que cette information ne soit dans le domaine public ou qu'ils n'aient reçu une autorisation du Conseil.

Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord



Programme de coopération sur la santé des enfants et
l'environnement en Amérique du Nord

Juin 2002

Ottawa, le 19 juin 2002

RÉSOLUTION DU CONSEIL N° 02-06

Programme de coopération sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord

LE CONSEIL :

AYANT ADOPTÉ la résolution du Conseil n° 00-10, dans laquelle les Parties reconnaissent que les enfants sont particulièrement vulnérables à de nombreux dangers environnementaux, et ayant accepté de collaborer à l'élaboration d'un programme de coopération axé sur la protection de la santé des enfants contre les risques liés à l'environnement;

CONFORMÉMENT à la résolution du Conseil n° 00-10, dans laquelle les Parties ont décidé d'axer l'attention, au départ, sur des problèmes précis en matière de santé, notamment l'asthme et d'autres maladies respiratoires, les effets du plomb (dont le saturnisme) et les effets d'une exposition à d'autres substances toxiques;

PRENANT EN CONSIDÉRATION l'avis au Conseil n° 02-01 du Comité consultatif d'experts sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord, l'avis au Conseil n° 02-01 du Comité consultatif public mixte de la Commission de coopération environnementale (CCE) et les commentaires du public;

CONSTATANT la réunion productive et informative avec les membres du Comité consultatif d'experts tenue le 18 juin 2002 lors de la IX^e session ordinaire du Conseil, à Ottawa;

RECONNAISSANT les progrès qu'a réalisés la CCE en ce qui concerne l'intégration de la salubrité de l'environnement des enfants dans ses activités courantes;

RECONNAISSANT que, pour trouver des solutions efficaces, aux échelles nationale et trilatérale, aux problèmes de santé des enfants liés à l'environnement, il faut une base solide de connaissances, des activités d'éducation et de sensibilisation et des partenariats;

RECONNAISSANT également que la protection de la santé des enfants contre les dangers environnementaux constitue une tâche permanente et nécessite un investissement à long terme, et que des connaissances plus approfondies dans ce domaine permettront de poursuivre et de définir les activités et les projets planifiés, de même que d'en maximiser l'efficacité et la pertinence;

PAR LA PRÉSENTE :

ADOpte le Programme de coopération sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord (le « Programme de coopération »);

INVITE les Parties à travailler de concert avec le Secrétariat de la CCE en vue de mettre en

œuvre le Programme de coopération en assumant les initiatives suivantes au cours des deux prochaines années :

- établir et publier un ensemble d'indicateurs de base relatifs à la salubrité de l'environnement des enfants en Amérique du Nord, en collaboration avec l'Organisation panaméricaine de la santé, le Groupe de travail des professionnels de la santé de la Commission mixte internationale et d'autres intervenants, et parallèlement aux engagements pris par les ministres de l'Environnement des pays membres du G8, ainsi que par les ministres de la Santé et de l'Environnement des Amériques;
- former des partenariats stratégiques avec des organisations de la santé, notamment le réseau trilatéral des *Pediatric Environmental Health Specialty Units* (Unités spécialisées dans l'hygiène du milieu), en vue de renforcer la formation de professionnels de la santé dans ce domaine et de leur permettre ainsi d'œuvrer en tant que véhicules de diffusion d'information et de conseils aux parents, aux travailleurs de la santé, aux enfants et aux collectivités;
- renforcer les capacités de prise de décisions en faisant mieux comprendre aux divers intervenants les répercussions économiques des maladies liées à l'environnement et de leurs effets sur les enfants, notamment les conséquences de l'action ou de l'inaction;
- faire mieux comprendre les diverses méthodes d'évaluation du risque en vue d'intensifier la collaboration sur le plan des substances toxiques et d'accroître le bassin de spécialistes de l'évaluation des risques dans le domaine de la santé des enfants et l'environnement;
- travailler d'une manière concertée et trilatérale, dans le contexte de l'augmentation des échanges commerciaux transfrontaliers, afin de réduire les risques que pose la présence de plomb dans les produits de consommation, en particulier dans ceux qui sont destinés à l'usage des enfants;

CONVIENT de poursuivre l'intégration, dans le programme de travail de la CCE, des questions liées à la salubrité de l'environnement des enfants. Cette intégration vise la poursuite des activités suivantes :

- faciliter la collaboration relative aux études longitudinales de cohortes, en vue de mieux comprendre l'exposition, les charges corporelles et les problèmes de santé des enfants durant les diverses étapes de leur croissance et de leur développement, en s'appuyant sur la *National Children's Study* (l'étude nationale sur les enfants) réalisée aux États-Unis;
- dans le cadre du projet de la CCE sur la qualité de l'air, évaluer l'impact des émissions des moteurs diesel aux passages frontaliers congestionnés et envisager, pour d'autres régions et d'autres contaminants préoccupants, la mise en œuvre de la méthode d'évaluation mise au point;
- s'efforcer de prévenir et de réduire l'exposition des enfants au plomb en préconisant une sensibilisation accrue du public et l'amélioration des pratiques dans l'industrie artisanale, notamment l'industrie mexicaine de la céramique;
- poursuivre l'intégration des considérations relatives à la salubrité de l'environnement des enfants dans le programme de la CCE sur la gestion rationnelle des produits chimiques;
- analyser et publier les données relatives aux produits chimiques qui soulèvent des préoccupations particulières pour la santé des enfants, dans le cadre de la série de rapports *À l'heure des comptes*;

- poursuivre également les efforts visant à sensibiliser le public et à faciliter l'accès à l'information relative à la salubrité de l'environnement des enfants, ainsi qu'aux mesures préventives, dans le cadre des projets et publications actuels de la CCE et en collaboration avec d'autres groupes;

CONVIENT, en plus d'axer l'attention sur l'asthme et d'autres maladies respiratoires et sur les effets du plomb et d'autres substances toxiques, d'inclure les maladies hydriques au nombre des problèmes de santé prioritaires et PRESCRIT au Secrétariat de la CCE, de concert avec les Parties, de proposer des mesures qui pourraient être prises de manière concertée dans ce domaine;

DEMANDE que le Plan d'action régional nord-américain relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales traite de la biosurveillance des substances toxiques biocumulatives et persistantes, en particulier le mercure et le plomb, chez les bébés, les enfants, les femmes enceintes et les femmes en âge de procréer;

ACCEPTE également d'examiner deux fois par an les progrès réalisés, d'évaluer la pertinence des activités planifiées à la lumière des nouvelles connaissances acquises et d'accélérer le processus de mise en œuvre du Programme de coopération grâce aux commentaires et à la participation des parties et des membres du public intéressés par ce programme.

ADOPTÉE PAR LE CONSEIL :

Gouvernement du Canada
Par David Anderson

Gouvernement des États-Unis du Mexique
Par Victor Lichtinger

Gouvernement des États-Unis d'Amérique
Par Christine Todd Whitman

Table des matières

Table des matières	vii
Introduction.....	1
Les résolutions du Conseil de la CCE sur la santé des enfants et l'environnement	1
Le Comité consultatif d'experts et l'équipe sur la salubrité de l'environnement des enfants	2
L'établissement du Programme de coopération	2
Les connaissances, les partenariats et la sensibilisation dans le domaine de la salubrité de l'environnement des enfants	4
L'objet du Programme de coopération	5
Éléments et activités du Programme de coopération	5
1 L'asthme et les maladies respiratoires	5
1.1 Évaluation de l'effet des émissions de moteurs diesel aux passages transfrontaliers congestionnés	5
1.2 Élaboration d'un cadre de surveillance de l'asthme	7
1.3 Travaux avec des collectivités modèles sur la prévention de l'asthme	7
2 Les effets du plomb	8
2.1 Soutien aux entreprises artisanales afin de réduire ou d'éliminer l'utilisation du plomb	9
2.2 Collecte et partage de données sur la surveillance des concentrations de plomb dans le sang	10
2.3 Atelier sur le plomb dans les produits de consommation	10
3 Les effets de l'exposition aux substances toxiques, dont les pesticides	11
3.1 Intégration des priorités en matière de salubrité de l'environnement des enfants dans le programme de la CCE sur la GRPC	11
3.2 Rapport spécial de la série <i>À l'heure des comptes</i> sur les substances toxiques et la salubrité de l'environnement des enfants	12
4 L'amélioration des connaissances en vue de trouver des solutions à long terme	12
4.1 Faciliter la coopération dans le cadre de la <i>National Children's Study</i> (Étude nationale sur les enfants) (études longitudinales de cohortes)	13
4.2 Établissement d'indicateurs nord-américains de la salubrité de l'environnement des enfants	13
4.3 Atelier trilatéral sur l'évaluation des risques	15
4.4 Accroissement du bassin de spécialistes de l'évaluation des risques pour la santé des enfants	16
4.5 Intégration de l'évaluation des risques et de l'analyse économique	16
4.6 Rapport sur les coûts des maladies infantiles imputables à l'environnement	17
5 L'information et la sensibilisation du public	18

5.1	Partenariat pour la production d'une vidéo sur la salubrité de l'environnement des enfants dans le monde	18
5.2	Communication des problèmes et préoccupations en matière de salubrité de l'environnement des enfants	19
5.3	Travail avec les professionnels de la santé	19
Annexe 1 – Résolution du Conseil n° 00-10		22
Annexe 2 – Avis au Conseil n° 02-01		25

Introduction

Les enfants occupent une place bien spéciale dans la famille, la collectivité et la société. Leur corps subit un développement rapide, ce qui accroît leur vulnérabilité à de nombreux risques environnementaux. Ils absorbent davantage de nourriture, d'air et d'eau par kilogramme de poids corporel que les adultes, ce qui peut accroître le risque d'effets néfastes des contaminants susceptibles d'être présents dans leur milieu de vie. Les enfants évoluent dans des « micro-environnements » différents de ceux des adultes (sur les planchers ou à proximité des planchers, p. ex., ou sur le sol), et ils sont donc exposés à des facteurs différents des adultes qui habitent sous le même toit ou dans le même quartier. Tous ces facteurs témoignent du fait que « les enfants ne sont pas des petits adultes ».

Dans le passé, les règlements sur l'environnement, les niveaux de tolérance aux contaminants dans les aliments et les diverses mesures de protection de la santé publique reposaient le plus souvent sur l'information concernant les hommes adultes, et l'on supposait que l'on protégeait les enfants du même coup. Cette situation est toutefois en train de changer, car les chercheurs approfondissent leurs connaissances sur la vulnérabilité particulière des enfants aux contaminants environnementaux, et les gouvernements et autres acteurs s'emploient à rectifier le tir afin de tenir compte des caractéristiques des enfants.

Les résolutions du Conseil de la CCE sur la santé des enfants et l'environnement

En Amérique du Nord, l'incidence des dangers environnementaux sur la santé des enfants est l'objet d'une attention de plus en plus soutenue de la part des chercheurs, des décideurs et du public. Constatant la nécessité de mieux coordonner la protection de la santé des enfants contre les menaces environnementales en Amérique du Nord et de renforcer la coopération à cette fin, le Conseil de la CCE — qui est constitué des représentants des plus hautes instances environnementales des trois pays — a lancé en juin 1999 une activité spéciale visant à examiner les possibilités d'action de la CCE dans ce domaine. En juin 2000, il a adopté la résolution n° 00-10 sur la santé des enfants et l'environnement (voir l'annexe 1). Dans cette résolution, le Conseil reconnaît que l'on possède de plus en plus de preuves scientifiques du fait que les enfants sont particulièrement vulnérables à de nombreux polluants présents dans l'environnement. Les Parties se sont engagées à « travailler en partenariat afin d'élaborer un programme de coopération destiné à protéger les enfants des menaces environnementales, dans le dessein global de réduire les pressions d'origine humaine qui s'exercent sur la santé des enfants ».

Le Conseil a décidé qu'il fallait axer l'attention, au départ, sur des problèmes précis en matière de santé, notamment l'asthme, d'autres maladies respiratoires, les effets du plomb (dont l'intoxication par cette substance) et les effets d'une exposition à d'autres substances toxiques. Il a demandé à la CCE d'entreprendre des activités qui sensibiliseraient davantage les parents et le public aux risques que présente l'environnement pour la santé des enfants et aux méthodes de prévention de l'exposition des enfants. La résolution affirme par ailleurs que les parents ont le droit

d'être informés de la présence de substances potentiellement dangereuses qui peuvent avoir des répercussions sur la santé de leurs enfants. Enfin, le Conseil a demandé de prévoir l'échange d'information, de techniques scientifiques et de savoir-faire entre les trois pays.

En juin 2001, le Conseil de la CCE a réaffirmé sa détermination à travailler en partenariat pour s'attaquer aux menaces environnementales qui planent sur la santé des enfants. Il s'est dit intéressé à faire fond sur le projet relatif à la salubrité de l'environnement des enfants afin de s'attaquer aux risques que présente l'environnement pour la santé d'autres groupes vulnérables.

En juin 2002, le Conseil a signé la résolution n° 02-06 par laquelle il adoptait le présent Programme de coopération. Il y a également indiqué que les maladies hydriques constituaient un problème de santé prioritaire dans le projet de la CCE relatif à la salubrité de l'environnement des enfants, en plus des priorités établies dans la résolution du Conseil n° 00-10.

Le Comité consultatif d'experts et l'équipe sur la salubrité de l'environnement des enfants

La résolution du Conseil n° 00-10 prévoyait également la constitution d'un comité consultatif formé de spécialistes reconnus de l'environnement et de la santé des trois pays, qui serait chargé de formuler des recommandations au Conseil sur les enjeux entourant la santé des enfants et l'environnement. Le Comité consultatif d'experts sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord (le « Comité consultatif d'experts ») a été formé en octobre 2001 par suite de l'établissement de son mandat dans la résolution du Conseil n° 01-04. La première réunion du Comité consultatif d'experts a eu lieu en novembre 2001 à Montréal. En mars 2002, le Comité consultatif d'experts et le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la CCE ont tenu une réunion ouverte au public afin de discuter des orientations du projet de la CCE sur la salubrité de l'environnement des enfants et de recueillir les commentaires des intervenants et du public. Après cette réunion, le Comité consultatif d'experts a fait parvenir au Conseil son avis n° 02-01 (voir l'annexe 2). Le CCPM a également formulé un avis au Conseil (avis n° 02-01, consultable sur le site Web de la CCE, à l'adresse <<http://www.cec.org>>).

En outre, une équipe de travail trilatérale sur la salubrité de l'environnement des enfants (l'« équipe SEE »), formée de représentants des ministères de la Santé et de l'Environnement des trois pays, a été constituée afin de mettre en œuvre la résolution du Conseil n° 00-10.

L'établissement du Programme de coopération

L'établissement du Programme de coopération sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord, qui est de nature trilatérale, est l'aboutissement de nombreuses activités. Le Symposium sur la santé des enfants et l'environnement, qui a eu lieu à Toronto le 10 mai 2000, et la réunion des représentants des gouvernements, le 11 mai 2000, ont constitué une première étape importante dans le processus d'élaboration d'un plan d'action commun pour les trois

pays. Les conclusions de ces deux événements ont constitué l'un des fondements de la résolution n° 00-10 sur la santé des enfants et l'environnement, que le Conseil de la CCE a adoptée au cours de sa session ordinaire annuelle tenue à Dallas (Texas) en juin 2000.

En 2000–2001, l'équipe SEE a coordonné l'établissement d'un répertoire des activités nationales, bilatérales et trilatérales connexes à la salubrité de l'environnement des enfants, en vue de cerner les lacunes et de déterminer les possibilités de coopération. Dans le cadre de ce projet, on a également apporté un soutien à l'organisation d'un atelier national fructueux sur la santé des enfants et l'environnement à Mexico en juin 2001. Cet atelier, organisé conjointement par le *Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (Semarnat, Secrétariat à l'Environnement et aux Ressources naturelles) et le *Secretaría de Salud* (Secrétariat à la Santé) du Mexique, a établi le canevas d'un programme national sur la salubrité de l'environnement des enfants au Mexique. On peut consulter le compte rendu de cet atelier sur le site Web du *Secretaría de Salud* du Mexique, à l'adresse <<http://www.ssa.gob.mx>>.

En conformité avec la résolution du Conseil, l'équipe SEE a organisé un atelier trilatéral réunissant des scientifiques et des représentants des gouvernements des trois pays en novembre 2001 à Montréal. L'atelier visait à évaluer les possibilités de coopération entre les trois pays afin de s'attaquer aux problèmes de la salubrité de l'environnement des enfants et d'élaborer une stratégie à long terme pour orienter les travaux trilatéraux de la CEE dans ce domaine. Les idées issues de cet atelier ont servi ensuite à la rédaction du Programme de coopération.

Une première version de ce programme a fait l'objet d'une consultation publique en février 2002 et a été au centre des discussions de la réunion publique du 7 mars 2002 (à Mexico), organisée conjointement par le Comité consultatif d'experts et le CCPM. Plus de cent personnes y ont participé, et treize organisations et particuliers ont soumis leurs commentaires par écrit. À partir des observations formulées et des commentaires reçus, une version révisée du Programme de coopération a été préparée et soumise au Conseil au cours de sa IX^e session ordinaire, tenue en juin 2002.

L'atelier de Montréal et la consultation publique qui a suivi ont suscité une multitude d'idées et de projets d'activité – beaucoup plus, en fait, que ne peut en comprendre le Programme de coopération. L'équipe SEE a choisi les projets à inclure dans le Programme de coopération en fonction des éléments suivants : leur pertinence par rapport aux travaux en cours de la CCE; la disponibilité des ressources dans le budget actuel de la CCE ou d'autres sources connues; la possibilité de valoriser le programme par le biais de travaux trilatéraux; les engagements pris par le Conseil dans ses résolutions n^{os} 00-10 et 01-04. Le compte rendu de l'atelier trilatéral, qui fait la synthèse des sujets abordés et des idées analysées, le résumé de la réunion conjointe du Comité consultatif d'experts et du CCPM tenue en mars 2002 et les commentaires écrits reçus sont disponibles sur demande auprès du Secrétariat de la CCE; ils peuvent aussi être consultés sur le site Web de cette dernière, à l'adresse <<http://www.cec.org>>.

Au cours de sa IX^e session ordinaire tenue à Ottawa, le Conseil de la CCE a adopté le Programme de coopération et a invité les Parties et le Secrétariat à se charger, au cours des deux prochaines années, d'un certain nombre d'initiatives en vue de mettre en œuvre le Programme (voir la résolution du Conseil n° 02-06). Il a également accepté « d'examiner deux fois par an les progrès réalisés, d'évaluer la pertinence des activités planifiées à la lumière des nouvelles connaissances acquises et d'accélérer le processus de mise en œuvre du Programme de coopération grâce aux commentaires et à la participation des parties et des membres du public intéressés par ce programme ».

Les connaissances, les partenariats et la sensibilisation dans le domaine de la salubrité de l'environnement des enfants

Pendant l'établissement du Programme de coopération, plusieurs enjeux de portée générale ont été mis au jour, le premier étant le besoin d'élargir la base de connaissances afin de mettre au point des stratégies de réduction des risques à long terme. En ce qui a trait à l'asthme, à l'intoxication par le plomb et aux effets d'autres substances toxiques, il est devenu évident qu'il serait utile de mieux comprendre les effets environnementaux sur la santé des enfants et les incidences économiques de la mortalité et de la morbidité des enfants, de même que de partager le savoir-faire dans le domaine des méthodes d'évaluation du risque. Par exemple, pour atténuer les risques que présentent les substances chimiques pour la santé, nous devons avoir une vision commune des méthodes qu'utilisent les évaluateurs des risques pour la santé et l'environnement et celles qu'utilisent les gestionnaires du domaine de la réglementation et les chercheurs médicaux. Le deuxième enjeu mis au jour est la nécessité d'accroître la sensibilisation du public à la salubrité de l'environnement des enfants. Il est nécessaire d'informer les intervenants et le public afin de les doter de la capacité voulue pour qu'ils participent d'une manière efficace au processus décisionnel et à l'élaboration et à la mise en œuvre de solutions efficaces.

Enfin, la nécessité d'établir des partenariats constitue le troisième enjeu. Étant donné que les polluants ignorent toute frontière, l'existence d'un environnement sécuritaire pour les enfants exige que des mesures soient prises à tous les échelons (local, national, régional et mondial) par les intervenants de divers secteurs et de diverses disciplines (protection de l'environnement, soins de santé, promotion de la santé, éducation, aide à la famille, etc.). La collaboration intersectorielle et interdisciplinaire permet une meilleure utilisation des ressources, particulièrement lorsque les ressources financières sont limitées. Il faut établir de nouveaux partenariats afin d'accroître notre capacité de nous occuper des problèmes que pose la salubrité de l'environnement des enfants, tout en évitant les chevauchements. Du fait que la CCE occupe une position privilégiée en tant qu'organisme régional axé sur les problèmes environnementaux, elle peut jouer un rôle important en facilitant de tels partenariats à l'échelle de l'Amérique du Nord. La notion de partenariat est sous-jacente à la plupart des activités prévues dans le cadre du Programme de coopération, car on y propose des activités qui favorisent la collaboration intersectorielle et qui tablent sur les travaux d'autres intervenants.

L'objet du Programme de coopération

Le Programme de coopération guidera l'action trilatérale afin de mieux protéger la santé des enfants nord-américains contre les risques liés à l'environnement. Certaines activités ont déjà débuté, d'autres seront entreprises au cours des deux à trois prochaines années et d'autres encore seront mises en œuvre à long terme. Le Programme de coopération se veut un document évolutif : il sera révisé et mis à jour périodiquement pour faire état des progrès accomplis, des nouveaux problèmes et priorités qui se font jour, de l'apport et de la participation des organisations intéressées et des partenaires de l'ensemble de l'Amérique du Nord.

Afin de dresser un tableau plus complet des activités de la CCE portant sur la salubrité de l'environnement des enfants, le Programme de coopération comporte deux catégories de projets, soit les activités en cours ou prévues (ces dernières ont été intégrées dans le plan de travail de la CCE pour 2002 à 2004 et seront mises en œuvre à l'intérieur de cette période) et les activités proposées, qui ont été jugées pertinentes pour les trois pays et qui seront entreprises ou menées à l'intérieur d'un laps de temps plus long.

La description de chaque projet comporte les rubriques suivantes : justification, objectif, activité, responsables, calendrier, financement, résultats prévus. Le programme est structuré autour de trois problèmes précis en matière de santé (asthme et maladies respiratoires; intoxication par le plomb; effets de l'exposition aux substances toxiques) et de deux thèmes de portée générale (développement des connaissances; partenariats et sensibilisation). Cette structure est conforme aux directives formulées par le Conseil dans sa résolution n° 00-10 et tient compte des enjeux de portée générale qui sont connexes à plus d'un problème de santé.

Éléments et activités du Programme de coopération

1 L'asthme et les maladies respiratoires

L'asthme et les maladies respiratoires affectent des millions d'enfants en Amérique du Nord; dans certaines régions, la prévalence atteint une proportion épidémique. La résolution du Conseil n° 00-10 préconise une action axée sur la collaboration entre les trois pays pour s'attaquer aux problèmes de l'asthme et d'autres maladies respiratoires.

Activité en cours ou prévue

1.1 Évaluation de l'effet des émissions de moteurs diesel aux passages transfrontaliers congestionnés

Justification : Un des défis qui se posent dans le contexte de l'accroissement des liens sociaux et économiques entre les partenaires de l'ALÉNA est l'intensification de la circulation dans les couloirs de transport et d'échanges commerciaux, surtout aux passages transfrontaliers. Il est impératif de mieux comprendre les effets sur la santé de l'exposition à la pollution atmosphérique imputable au transport transfrontalier et aux émissions de moteurs diesel dans ces couloirs. L'association prouvée entre une exposition aux matières particulaires et aux concentrations d'ozone

dans l'air ambiant et les visites aux salles d'urgence en raison de l'exacerbation des symptômes de l'asthme chez les enfants, même à des concentrations inférieures aux normes sanitaires aux États-Unis et au Mexique, démontre qu'il faut mener d'autres recherches sur les populations sensibles.

Objectif : Évaluer l'incidence des émissions de moteurs diesel — dont les particules associées à ces émissions et celles émises par d'autres sources — sur la gravité de l'asthme, des allergies et des maladies respiratoires chez les enfants sensibles et les enfants en santé ou dans d'autres sous-groupes sensibles habitant le long des couloirs congestionnés de l'ALÉNA.

Activité : Mise au point d'une méthode visant à évaluer l'exposition des populations à la composante « émissions de moteurs diesel » de la pollution atmosphérique dans les couloirs d'échanges commerciaux de l'ALÉNA, et application de cette méthode à la vérification des trois hypothèses suivantes :

- L'exposition aux émissions de moteurs diesel à des concentrations environnementales est associée à un accroissement des troubles respiratoires et des réactions allergiques et inflammatoires chez les enfants asthmatiques ou d'autres sous-groupes sensibles.
- L'association entre l'exposition aux émissions de moteurs diesel et les problèmes de santé est plus forte chez les enfants asthmatiques que chez les enfants en santé.
- Les particules d'émissions de moteurs diesel sont associées plus fréquemment aux problèmes respiratoires que les particules émises par les moteurs à essence.

Le projet comprendra les étapes suivantes :

- 1) élaborer une méthode uniformisée pour évaluer l'exposition des enfants mexicains aux émissions de moteurs diesel le long d'un couloir d'échanges commerciaux congestionné traversant la frontière américano-mexicaine;
- 2) déterminer la part des émissions de moteurs diesel dans les particules dans les couloirs d'échange commerciaux;
- 3) étudier les effets de la composition des particules sur les problèmes de santé des enfants;
- 4) mener une étude sur l'exposition aux émissions de moteurs diesel dans une importante artère commerciale associée à un passage frontalier canado-américain, à l'aide d'une méthode comparable.

Responsables : Coordination assurée par les responsables du projet de la CCE sur la qualité de l'air. Parmi les participants éventuels, on compte des représentants de la Direction générale de l'hygiène du milieu du *Secretaría de Salud*, de l'*Instituto Nacional de Salud Publica* (Institut national de santé publique) et de Santé Canada. Des citoyens et des chercheurs participeront également au projet.

Calendrier : 2002–2004.

Financement : 90 000 \$US provenant du budget de la CCE pour 2002.

Résultats prévus : Une méthode transférable aux études futures qui seront menées non seulement dans les grands couloirs d'échanges commerciaux de l'Amérique du

Nord, mais également dans d'autres secteurs urbains et industriels aux prises avec des problèmes de qualité de l'air liés aux émissions de moteurs diesel.

Activités proposées

1.2 Élaboration d'un cadre de surveillance de l'asthme

Justification : Pour mettre en place des politiques efficaces de prévention et de réduction de l'asthme chez les enfants nord-américains, il faut bien connaître l'incidence de cette maladie et ses effets sur les divers groupes socioéconomiques et les régions géographiques. À l'heure actuelle, les données de surveillance sur l'asthme sont fragmentaires et les méthodes de collecte ne sont pas comparables à l'intérieur d'un même pays et d'un pays à l'autre. À long terme, l'information sur l'asthme et sur d'autres maladies respiratoires pourrait être corrélée à l'information sur les facteurs environnementaux (p. ex., les données sur la pollution de l'air) afin de renseigner le public sur la meilleure façon de protéger la santé des enfants.

Objectifs : Promouvoir la collaboration entre les trois pays afin d'améliorer les systèmes de surveillance de l'asthme en vue d'approfondir les connaissances sur cette maladie en Amérique du Nord.

Activité : Réunion d'un petit groupe d'experts des trois pays afin qu'ils examinent la possibilité de mettre au point une méthode commune pour la tenue d'enquêtes périodiques qui tiennent compte des facteurs de risque propres à chacun des pays.

Responsables : Équipe SEE, partenaires.

Calendrier : Atelier d'experts en 2003.

Financement : À déterminer.

Résultats prévus : Méthode et cadre communs de surveillance de l'asthme; relevé des principaux problèmes que pose la comparabilité des données entre les trois pays.

1.3 Travaux avec des collectivités modèles sur la prévention de l'asthme

Justification : L'asthme est un sujet de préoccupation de plus en plus grande en ce qui a trait à la salubrité de l'environnement dans d'innombrables collectivités nord-américaines. Cependant, chaque collectivité est aux prises avec des problèmes et des besoins différents, qui varient selon son emplacement géographique, ses ressources économiques et sociales et son infrastructure. Malgré l'existence de nombreuses ressources éducatives sur l'asthme, aucun effort concerté n'a permis de réunir ces outils dans une trousse où les collectivités iraient puiser les éléments adaptés à leurs besoins.

Objectif : Donner aux collectivités du Canada, du Mexique et des États-Unis les moyens de réduire l'incidence de l'asthme en adaptant le matériel et les services éducatifs existants à des besoins locaux/régionaux précis.

Activité : Sélection de trois ou quatre collectivités « modèles » avec lesquelles on travaillera au plan des services et programmes existants relatifs à l'asthme; on mettra l'accent sur des facteurs environnementaux comme la qualité de l'air à l'intérieur et à l'extérieur des locaux.

Cela ferait intervenir les étapes suivantes :

- 1) Évaluer les besoins précis de ces trois ou quatre collectivités frontalières au chapitre de la réduction de l'incidence de l'asthme, par exemple, la mesure dans laquelle elles aux prises avec les problèmes suivants : la pollution extérieure attribuable aux émissions des véhicules à moteur diesel ou aux usines, des édifices scolaires délabrés, la mauvaise qualité de l'air dans les habitations, notamment en raison de la fumée de tabac ambiante, l'inaccessibilité aux soins de santé ou autres.
- 2) Aider ces collectivités à se doter d'une méthode coordonnée de gestion de l'asthme grâce au renforcement des infrastructures et à la mise en œuvre de programmes. On dressera une liste des programmes et services permettant de combler les besoins cernés par chacune des collectivités (p. ex., *Indoor Air Quality (IAQ) Tools for Schools*, *Smoke-Free Home Pledge*, *Open Airways for Schools Education Program*, informations et indices de l'*Ozone Action Day*). En outre, chaque collectivité lancera une campagne diversifiée de sensibilisation à l'asthme (télévision, presse écrite).
- 3) Inaugurer le projet pilote dans les collectivités modèles par la tenue d'événements médiatiques faisant appel à des responsables gouvernementaux de haut rang et à d'autres personnalités publiques, afin de mousser la couverture médiatique.
- 4) Faire le suivi des résultats dans les collectivités modèles et rédiger un rapport dont d'autres collectivités pourront se servir pour lancer leur propre projet.

Responsables : Le programme serait organisé conjointement par la CCE et un comité directeur formé de représentants des trois pays. À l'échelle des collectivités, les responsables de la mise en œuvre du projet pilote et les participants comprendraient des fonctionnaires administratifs, des groupes intéressés et des citoyens.

Calendrier : Début des travaux préparatoires en 2003; la mise en œuvre des projets dans les collectivités pilotes dépendra de la disponibilité des fonds.

Financement : À déterminer dans le processus de planification.

Résultats prévus : Connaissances approfondies sur la prévention de l'asthme dans les collectivités pilotes. Mise au point d'une approche pouvant être utilisée dans d'autres collectivités intéressées.

2 Les effets du plomb

Le plomb est un métal lourd qui est toxique pour de nombreux systèmes de l'organisme, surtout le système nerveux. Pour certains de ces effets, aucun niveau sécuritaire d'exposition au plomb n'a pu être établi. Les fœtus et les jeunes enfants sont particulièrement vulnérables en raison du taux élevé d'absorption du plomb et de la rapidité de leur développement. Parmi les sources de plomb auxquelles ils sont exposés, on compte la peinture dans les vieilles habitations, les émissions des fonderies et d'autres procédés industriels, la glaçure de certaines poteries et divers autres produits de consommation, comme les bijoux de fantaisie, les crayons à dessiner importés et les mini-stores. La résolution du Conseil n° 00-10 inscrit les

effets du plomb, dont l'intoxication par cette substance, au rang des mesures coopératives prioritaires que doivent prendre les trois pays.

Activité en cours ou prévue

2.1 Soutien aux entreprises artisanales afin de réduire ou d'éliminer l'utilisation du plomb

Justification : L'utilisation du plomb dans certaines micro-entreprises artisanales du Mexique est un enjeu prioritaire en raison des risques de contamination de l'environnement local et de l'exposition éventuelle par le biais des biens échangés. L'exposition des populations au plomb par le biais de la consommation d'aliments solides et liquides préparés, cuisinés ou entreposés dans de la poterie avec glaçure au plomb est préoccupante. Non seulement une telle exposition est-elle particulièrement néfaste pour les enfants, mais des éléments de preuve récents donnent à penser que les effets connexes sur le système nerveux sont irréversibles. Il faut sensibiliser les gens aux risques que ces pratiques et produits supposent pour les enfants et prendre des mesures pour prévenir et réduire l'utilisation du plomb et, partant, l'exposition à cette substance. Il est possible de tirer parti des travaux en cours de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et d'autres organismes.

Objectif : Accélérer l'adoption de techniques et de pratiques qui réduiront ou élimineront l'utilisation du plomb dans les entreprises artisanales.

Activité : Élaboration d'un programme visant à aider des industries artisanales choisies (p. ex., poterie et céramique, recyclage des accumulateurs, grenailles de plomb et pesées) afin de réduire ou d'éliminer le recours au plomb, grâce à la mise en œuvre de mesures antipollution. Il s'agit de réduire l'exposition potentielle des enfants au plomb dans l'environnement et/ou dans les produits. Le programme comprendra les étapes suivantes :

- 1) répertorier les entreprises artisanales qui utilisent du plomb;
- 2) travailler avec deux ou trois industries concernées en vue d'élaborer et d'implanter des mesures incitatives et des solutions pour réduire et/ou éliminer le recours au plomb;
- 3) évaluer les projets pilotes et faire connaître les résultats aux autres industries et à la population;
- 4) élaborer des programmes de communication, à partir des ressources en place dans les trois pays, afin de sensibiliser le public aux risques associés au plomb afin que cesse l'utilisation de la poterie avec glaçure au plomb pour la préparation, la cuisson ou l'entreposage d'aliments solides ou liquides, de même que d'autres biens contaminés échangés dans le commerce;
- 5) instaurer des programmes inspirés des résultats du projet.

Responsables : Projet coordonné par la CCE avec l'aide et le soutien technique d'un comité directeur non officiel, formé de représentants des gouvernements des trois pays et d'autres partenaires. La mise en œuvre des projets pilotes se fera en collaboration avec les partenaires locaux.

Calendrier : 2002–2004.

Financement : Fonds de démarrage fournis par la CCE : 21 810 \$US en 2002, le reste à déterminer.

Résultats prévus : Réduction de l'exposition au plomb, modernisation des techniques et des procédés, économies éventuelles pour les industries participantes, initiatives de gestion avisée des produits. Une démarche éprouvée dans un projet pilote sera réutilisable dans d'autres industries ou pour d'autres menaces environnementales pour la santé (p. ex., dioxines, mercure). Création de partenariats avec des organisations clés et relevé de groupes démographiques vulnérables.

Activités proposées

2.2 Collecte et partage de données sur la surveillance des concentrations de plomb dans le sang

Justification : L'information sur les concentrations de plomb dans le sang permet de surveiller l'efficacité des mesures de contrôle. Cependant, il n'existe pas de données actualisées sur la surveillance des concentrations de plomb dans le sang pour certaines régions de l'Amérique du Nord.

Objectif : Recueillir et partager des données nationales sur la surveillance des concentrations de plombs dans le sang des enfants afin d'évaluer les progrès dans la réduction de l'exposition au plomb.

Activité : Le Groupe de travail sur la surveillance et de l'évaluation environnementales, constitué en vertu du projet de la CCE sur la gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC), est en train d'élaborer un projet de surveillance des contaminants organiques et inorganiques persistants, dont éventuellement le plomb, dans le sang humain. Il y est proposé de mettre particulièrement l'accent sur les femmes en âge de procréer et les enfants. Ce projet fournira des renseignements précieux sur l'exposition des fœtus et des jeunes enfants à ces contaminants. L'équipe SEE tentera d'apporter sa contribution à l'élaboration du projet

Responsables : Le projet sera mis en œuvre sous les auspices du Groupe de travail précité, avec la contribution de l'équipe SEE.

Calendrier : À compter de 2003.

Financement : À déterminer.

Résultats prévus : Information plus complète sur les concentrations sanguines de plomb (et d'autres substances toxiques persistantes), ce qui améliorera le processus décisionnel.

2.3 Atelier sur le plomb dans les produits de consommation

Justification : On a relevé des cas d'exposition au plomb par le biais de produits de consommation. Les produits les plus préoccupants sont ceux destinés aux enfants, comme les crayons à dessiner, les jouets et les bijoux de fantaisie, de même que la poterie à glaçure au plomb utilisée pour la cuisson et l'entreposage des aliments. Dans le contexte du commerce accru en Amérique du Nord et dans le monde, il est nécessaire de mieux comprendre les risques d'exposition au plomb par le biais des

produits de consommation qui contiennent cette substance et d'examiner les moyens à prendre pour réduire ces risques.

Objectif : Relever les domaines de préoccupation et les mesures concertées qui permettraient de réduire les risques d'exposition des enfants à des produits de consommation renfermant du plomb.

Activité : Atelier trilatéral.

Responsables : Fonctionnaires administratifs concernés des trois pays (p. ex., des ministères de la Santé, de l'Environnement et des Douanes, de même que des services sur la sécurité des produits de consommation), les services de santé de la Californie et autres groupes et organisations intéressés.

Calendrier : Début en 2003.

Financement : À déterminer.

Résultats prévus : Information plus complète sur le plomb présent dans les produits de consommation, comme la poterie à glaçure au plomb, et mesures concertées permettant de réduire les risques d'exposition.

3 Les effets de l'exposition aux substances toxiques, dont les pesticides

L'exposition aux substances toxiques, dont les pesticides, a été associée aux causes de décès, de maladie et d'hospitalisation des enfants. La résolution du Conseil n° 00-10 demande à la CCE et aux trois pays signataires de l'ALÉNA de faire porter leurs efforts de coopération sur les effets de l'exposition aux substances toxiques, afin de protéger les enfants des menaces environnementales qui pèsent sur leur santé.

Activités en cours ou prévues

3.1 Intégration des priorités en matière de salubrité de l'environnement des enfants dans le programme de la CCE sur la GRPC

Justification : Le programme de la CCE sur la GRPC porte sur les produits chimiques qui soulèvent des préoccupations communes, dont un grand nombre seraient particulièrement nocifs pour la santé des enfants. Les PARNA établis dans le cadre du projet de GRPC procurent un précieux mécanisme de prévention, de réduction ou d'élimination tant des sources de ces substances prioritaires que de l'exposition éventuelle à ces substances. Il faut intensifier les efforts afin de tabler sur les travaux du projet de GRPC, dont l'établissement de PARNA et les activités de surveillance et d'évaluation environnementales, pour mieux contrer les menaces environnementales pour la santé associées aux produits chimiques toxiques.

Objectif : Veiller à ce que les activités du projet de GRPC, dont le processus de sélection des substances, les PARNA relatifs aux substances prioritaires et le PARNA relatif à la surveillance et l'évaluation environnementales, tiennent compte de l'exposition et des risques pour les enfants.

Activité : L'équipe SEE exercera un suivi des plans et activités du projet de GRPC et formulera des recommandations à leur égard tout au long de leur élaboration, pour

s'assurer que les préoccupations relatives à la salubrité de l'environnement des enfants sont prises en compte. Assurer des communications régulières entre le groupe de travail sur la GRPC, ses groupes d'étude et l'équipe SEE.

Responsables : Équipe SEE et groupe de travail sur la GRPC.

Calendrier : 2002, en cours.

Financement : Aucuns fonds supplémentaires requis.

Résultats prévus : Mesures trilatérales en vue de réduire l'exposition des enfants et les risques associés aux substances prioritaires; amélioration des données de surveillance et d'évaluation connexes à la salubrité de l'environnement des enfants.

3.2 **Rapport spécial de la série *À l'heure des comptes* sur les substances toxiques et la salubrité de l'environnement des enfants**

Justification : Les rapports de la série *À l'heure des comptes* sur les rejets et les transferts de polluants de sources industrielles sont des publications bien établies de la CCE qui jouissent d'une vaste distribution. Le rapport spécial sur les substances toxiques et la salubrité de l'environnement des enfants fournira des renseignements à ce sujet à un auditoire qui s'intéresse aux politiques environnementales en général et aux substances toxiques en particulier.

Objectif : Accroître la sensibilisation aux questions relatives à la salubrité de l'environnement des enfants chez les citoyens et les groupes intéressés –industries, groupes communautaires, organisations environnementales, représentants des gouvernements, universitaires et autres.

Activité : Publication d'un rapport spécial sur les substances toxiques et la salubrité de l'environnement des enfants, dans le cadre la série *À l'heure des comptes*.

Responsable : Secrétariat de la CCE.

Calendrier : 2002.

Financement : 21 810 \$US provenant du budget de la CCE pour 2001–2002.

Résultats prévus : Mieux faire connaître le dossier de la salubrité de l'environnement des enfants à un auditoire qui s'intéresse aux politiques de l'environnement.

4 **L'amélioration des connaissances en vue de trouver des solutions à long terme**

Le processus décisionnel connexe à la protection de la salubrité de l'environnement des enfants est un domaine évolutif qui intègre une vaste gamme de méthodes scientifiques d'analyse des risques pour l'environnement et la santé et des facteurs socioéconomiques. Il exige également la participation des intervenants et la communication d'information au public.

Pour protéger les enfants des dangers liés à l'environnement, il faut savoir à quoi ils sont exposés et connaître les problèmes de santé connexes. À mesure que des stratégies de gestion du risque sont mises en œuvre, il faut améliorer nos

connaissances afin de s'assurer que ces stratégies protégeront efficacement les enfants.

Activités en cours ou prévues

4.1 Faciliter la coopération dans le cadre de la *National Children's Study* (Étude nationale sur les enfants) (études longitudinales de cohortes)

Justification : À quelles substances chimiques ou combinaisons chimiques les enfants sont-ils exposés? À quel moment sont-ils exposés, et quels sont les effets aigus et chroniques, immédiats ou à long terme, de cette exposition? Nous avons relativement peu de réponses à ces questions. Par conséquent, la communauté scientifique nord-américaine s'intéresse de plus en plus aux études longitudinales de cohortes qui permettent un suivi de l'exposition, des charges corporelles et des problèmes de santé qui se développent, de la conception à l'âge adulte.

Les États-Unis préparent une importante étude longitudinale d'une cohorte, la *National Children's Study*. Le Canada prend part aux réunions de planification et envisage une étude canadienne. On veut aussi étendre la collaboration au Mexique afin d'obtenir des études comparables et concertées à l'échelle du continent, ce qui évitera les chevauchements, entraînera des économies de coût et accroîtra la gamme des expositions prises en compte.

Objectif : Faciliter la coopération entre les trois pays dans le cadre d'études longitudinales de cohortes, notamment la coopération des représentants et chercheurs des gouvernements des trois pays aux réunions de planification et aux autres activités d'élaboration des études.

Activité : Appui à la participation du Mexique et du Canada aux travaux préparatoires de l'étude américaine.

Responsables : Représentants gouvernementaux et chercheurs, dont ceux de la Direction générale de l'hygiène du milieu du *Secretaría de Salud* du Mexique, et coordination assurée par la CCE.

Calendrier : À compter de 2002.

Financement : 8 100 \$US provenant du budget de la CCE pour 2002.

Résultats prévus : Collaboration trilatérale pour l'élaboration et la mise en œuvre des études et, éventuellement, d'une ou de plusieurs études continentales. À long terme, on prévoit d'approfondir les connaissances sur l'exposition des enfants et sur les conséquences de cette exposition pour leur santé.

4.2 Établissement d'indicateurs nord-américains de la salubrité de l'environnement des enfants

Justification : Les indicateurs sont très utiles pour mettre en lumière l'état d'un enjeu et mieux le faire connaître, encourager une action à cet égard et surveiller les progrès vers l'atteinte des objectifs. Des travaux sont en cours à l'échelle nationale sur les indicateurs de l'environnement et de la santé en Amérique du Nord, mais pour le

moment, les indicateurs de la salubrité de l'environnement sont plutôt rares. Quant aux indicateurs de la santé et du bien-être des enfants, ils sont encore plus rares.

Les trois pays nord-américains ont la possibilité de tabler sur les travaux relatifs aux indicateurs de la salubrité de l'environnement que dirige l'Organisation mondiale de la santé, de même que sur les travaux d'autres institutions comme l'Organisation panaméricaine de la santé, l'OCDE, l'Unicef et le Programme des Nations Unies pour l'environnement. L'application de ces travaux dans le contexte nord-américain est conforme aux engagements pris lors de la réunion des ministres de la Santé et de l'Environnement des Amériques, qui a eu lieu en mars 2002, de même que lors de la réunion des ministres de l'Environnement du G-8.

Objectif : Fournir périodiquement aux décideurs et au public des informations claires sur l'état des paramètres clés liés à la santé des enfants et à l'environnement en Amérique du Nord, pour mesurer et favoriser le changement.

Activité : Élaboration et publication périodique d'un ensemble d'indicateurs de la salubrité de l'environnement des enfants (« indicateurs SEE ») en Amérique du Nord. Le projet comprendra les étapes suivantes :

- 1) À partir des travaux effectués par d'autres organisations internationales dans le domaine des indicateurs de la salubrité de l'environnement des enfants, sélection d'un ensemble principal d'indicateurs SEE pour l'Amérique du Nord, par l'intermédiaire d'un comité technique trilatéral et avec la participation des utilisateurs éventuels des indicateurs. L'ensemble principal d'indicateurs tiendra compte des enjeux prioritaires relevés dans la résolution du Conseil n° 00-10 et se fondera sur une étude de faisabilité visant à évaluer le degré de comparabilité des indicateurs existants, dont des exemples d'indicateurs régionaux, étatiques, provinciaux et municipaux, et la disponibilité des données pertinentes dans les trois pays afin d'alimenter l'ensemble principal d'indicateurs SEE (début en 2002 et parachèvement en 2003).
- 2) Compilation et publication de la première série d'indicateurs (début de 2004).
- 3) Mise à jour et publication périodiques des indicateurs (p. ex., tous les deux ou trois ans), accompagnés d'autres indicateurs qui reflètent les nouvelles priorités, la disponibilité des informations et d'autres ressources.

Responsables : Groupe de travail technique trilatéral dont feront partie des représentants de chaque pays, de la CCE, du Groupe de travail des professionnels de la santé de la Commission mixte internationale (CMI), de l'Organisation panaméricaine de la santé, de l'Organisation mondiale de la santé et du Programme des Nations Unies pour l'environnement, de même que d'autres partenaires à confirmer.

Calendrier : À compter de 2002 – publication du premier ensemble d'indicateurs au début de 2004.

Financement : 30 000 \$US provenant du budget de la CCE pour 2002.

Résultats prévus : Publication périodique d'un ensemble d'indicateurs SEE pour l'Amérique du Nord qui attirent l'attention sur la salubrité de l'environnement des enfants et encouragent les mesures en ce sens. Amélioration progressive du degré de comparabilité des données entre les trois pays par suite du renforcement du partage des données et de la collaboration trilatérale.

Activités proposées

4.3 Atelier trilatéral sur l'évaluation des risques

Justification : Pour être vraiment efficaces, la collaboration et le partage d'information et de résultats doivent reposer sur une compréhension commune des termes utilisés dans l'évaluation des risques et des méthodes s'y rattachant – entre les trois pays, entre les ministères de la Santé et de l'Environnement, entre ceux qui s'occupent des produits chimiques toxiques et des pesticides. Le fait d'améliorer l'échange de l'information entre les groupes du domaine de la santé et de l'environnement peut également favoriser une amélioration des méthodes d'évaluation des risques qui serait avantageuse pour toutes les parties, notamment en ce qui a trait aux façons de tenir compte des préoccupations en matière de santé et de la vulnérabilité des enfants dans l'évaluation des risques. Le principe de précaution et la transparence forment une composante importante du tableau d'ensemble.

En outre, une compréhension commune de l'évaluation des risques et l'intégration de cette évaluation dans le processus décisionnel faciliteront la mise en commun des travaux, du savoir-faire, des informations et des idées, sans nuire à la souplesse et à la capacité des gouvernements au plan des décisions fondées sur les analyses et sur les circonstances nationales/locales.

Objectifs : 1) Favoriser une compréhension commune des méthodes, principes, termes et notions intervenant dans l'évaluation des risques. 2) Appuyer la détermination des mécanismes servant à intégrer les données existantes provenant des études sur la santé (p. ex., surveillance épidémiologique et données de biosurveillance), qui ne sont peut-être pas utilisées dans les processus d'évaluation réglementaires à l'heure actuelle. 3) Cerner les secteurs dans lesquels les gouvernements peuvent profiter de la mise en commun des travaux, du savoir-faire, des informations et des idées. 4) Examiner le contexte dans lequel sont utilisées les évaluations des risques, dont le rôle du principe de précaution et le besoin de transparence.

Activité : Atelier trilatéral visant à mettre en commun les principes et les méthodes connexes à l'évaluation des risques relatifs aux produits chimiques toxiques et aux pesticides, et plus particulièrement à déterminer à quel point ces principes et méthodes sont pertinents à la santé des enfants et à discuter du rôle que joue l'évaluation des risques à l'intérieur d'un cadre décisionnel plus vaste.

Responsables : La CCE et le Groupe de travail technique de l'ALÉNA sur les pesticides. Les participants seraient issus des gouvernements et des groupes intéressés.

Calendrier : Automne 2002 ou début de 2003.

Financement : 3 120 \$US provenant du budget de la CCE pour les travaux de départ effectués en 2002. Financement de l'atelier à déterminer.

Résultats prévus : Compréhension commune des méthodes et des principes connexes à l'évaluation des risques que présentent les produits chimiques et les pesticides pour la santé des enfants; relevé des secteurs de collaboration.

4.4 Accroissement du bassin de spécialistes de l'évaluation des risques pour la santé des enfants

Justification : Le nombre de spécialistes de l'évaluation des risques que pose l'environnement pour la santé des enfants est insuffisant, ce qui empêche les gouvernements de mesurer adéquatement les risques que représentent les produits chimiques et les pesticides pour la santé des enfants. Le Mexique, en particulier, a reconnu qu'il s'agissait là d'un besoin prioritaire et a mis sur pied un programme de formation dans le domaine de l'évaluation des risques. La collaboration trilatérale appuiera l'inclusion d'un volet SEE dans la formation continue.

Objectif : Étudier des façons de former davantage de gens dans le domaine de l'évaluation des risques relatifs à la salubrité de l'environnement des enfants.

Activité : Phase 1 – Dans le cadre de l'atelier mentionné au point 4.3 ci-dessus, organiser une session de travail au cours de laquelle on déterminera les compétences requises pour évaluer les risques pour la santé des enfants, et on analysera des façons de former davantage de spécialistes tout en tenant compte des efforts déployés à l'échelon national, de même que des travaux d'entités internationales comme le Programme international sur la sécurité des substances chimiques. Phase 2 – Concevoir des mesures visant à augmenter le nombre de personnes qualifiées, notamment les échanges de personnel, les programmes de formation universitaires, la mise en place de cours spéciaux dans les universités et d'autres institutions de formation.

Responsable : Un groupe de travail trilatéral.

Calendrier : Phase 1 : en 2002–2003 (de concert avec l'évaluation des risques); phase 2 : à déterminer.

Financement : À déterminer.

Résultats prévus : Détermination des compétences requises pour évaluer les risques pour la santé des enfants (phase 1); formation d'un nombre supplémentaire de spécialistes des méthodes d'évaluation des risques qui tiennent compte de la santé des enfants (phase 2).

4.5 Intégration de l'évaluation des risques et de l'analyse économique

Justification : Les décideurs doivent tenir compte d'un large éventail de facteurs en ce qui concerne la protection de la santé publique, y compris une estimation des risques pour la santé des enfants, l'analyse des avantages économiques et des coûts, ainsi qu'une multitude de facteurs sociaux. En règle générale, cependant, l'évaluation des risques et celle des facteurs économiques et sociaux se font séparément. L'OCDE

a effectué certains travaux novateurs dans ce domaine, lesquels pourraient servir de point de départ pour démontrer la faisabilité d'une approche intégrée, particulièrement en ce qui concerne la salubrité de l'environnement des enfants.

Objectif : 1) Améliorer la compréhension de l'évaluation propre à la santé des enfants en regroupant l'évaluation des risques, l'analyse économique et les impacts sociaux (dont la pauvreté). 2) Communiquer les résultats de l'étude et partager les expériences, les connaissances et les méthodes.

Activité : La phase 1 consisterait en un projet de démonstration dans chacun des trois pays afin de déterminer de quelle manière on pourrait intégrer l'évaluation des risques et l'analyse économique pour mieux protéger la santé des enfants. L'évaluation de la santé des enfants serait ensuite étudiée en fonction des paramètres choisis, par exemple le plomb, les pesticides, l'asthme et d'autres maladies respiratoires. On utiliserait les meilleures méthodes d'évaluation, et il serait possible d'établir des comparaisons transfrontalières et de tirer des enseignements.

La phase 2 consisterait en un atelier trilatéral visant à mettre en commun les informations recueillies lors des projets pilotes, ainsi que d'autres données et expériences sur l'évaluation de la santé des enfants issues de l'intégration de l'évaluation des risques, de l'analyse économique et des impacts sociaux.

Responsable : Une équipe regroupant un représentant de chacun des trois pays et de la CCE s'occuperait de la planification et de la coordination des projets, peut-être en partenariat avec l'OCDE. Chaque gouvernement mettrait en œuvre son propre projet.

Calendrier : À déterminer.

Financement : À déterminer (le budget estimatif à consacrer à la conception, à la planification et à la coordination du projet est de 75 000 \$US). Chaque gouvernement financera les activités se déroulant sur son propre territoire.

Résultats prévus : Un outil d'évaluation des risques simple qui aiderait les gestionnaires de risques des trois pays à prendre des décisions plus éclairées en matière de politiques sur la santé des enfants.

4.6 **Rapport sur les coûts des maladies infantiles imputables à l'environnement**

Justification : Si les mesures visant à mieux protéger la santé des enfants nécessitent l'affectation de ressources financières, l'inaction entraîne aussi des coûts bien réels. En leur fournissant des estimations des coûts de l'inaction, on aidera les décideurs et le public à mieux comprendre les avantages que présente l'action par rapport à l'inaction.

Objectif : Fournir aux décideurs et au public de l'information sur les coûts qu'entraîne l'absence de dispositions visant à résoudre les problèmes de salubrité de l'environnement des enfants, dont les coûts connexes à la mortalité et à la morbidité infantiles et à d'autres facteurs, comme la perte de temps de travail pour les parents, l'absentéisme scolaire, etc.

Activité : Publication d'un rapport sur l'incidence économique des maladies infantiles liées à l'environnement en Amérique du Nord. Le premier rapport pourrait

porter sur un sous-ensemble de trois ou quatre maladies infantiles associées à l'exposition aux contaminants de l'environnement et/ou sur les coûts associés à l'asthme infantile ou à d'autres maladies respiratoires, aux problèmes de développement et au cancer infantile. Les auteurs du rapport s'appuieraient d'abord sur les coûts estimatifs établis par les trois gouvernements et dans les publications approuvées par les pairs. Cependant, il faudrait réaliser certaines études afin de combler les lacunes.

Responsables : Un représentant gouvernemental par pays; la CEE coordonnera et supervisera la rédaction et la publication du rapport.

Calendrier : 2002–2004.

Financement : À déterminer. 12 460 \$US provenant du budget de la CCE pour les travaux préparatoires effectués en 2002.

Résultats prévus : Rapport sur l'incidence économique des maladies infantiles d'origine environnementale en Amérique du Nord, meilleure compréhension, chez les décideurs et le public, des avantages de différentes options stratégiques.

5 L'information et la sensibilisation du public

Il faut partager avec le public l'information sur les risques pour la santé des enfants, et ce, d'une manière ponctuelle et efficace, de sorte que le public (parents, dirigeants communautaires, éducateurs, etc.) puisse prendre des décisions et des mesures éclairées. Le public, les professionnels de la santé et d'autres intervenants jouent un rôle déterminant dans l'avancement du dossier de la salubrité de l'environnement des enfants. Il a le pouvoir de réduire l'utilisation des substances dangereuses et les risques d'exposition à ces substances, et peut donc contribuer à renforcer la protection de la santé des enfants. Un public averti peut également jouer un rôle très important en favorisant la prise de décisions judicieuses par les pouvoirs publics, le secteur privé et les autres intervenants dont les actions et les décisions ont un effet sur la qualité de l'environnement dans lequel les enfants vivent, apprennent et jouent.

Activités en cours ou prévues

5.1 Partenariat pour la production d'une vidéo sur la salubrité de l'environnement des enfants dans le monde

Justification : Chaque année, des millions d'enfants meurent dans le monde en raison de risques environnementaux qui sont pourtant, pour beaucoup, évitables. Or, la sensibilisation à l'ampleur du problème est déficiente et l'information sur les solutions possibles n'est pas distribuée à une grande échelle. Il faut sensibiliser l'opinion aux échelles planétaire, régionale, nationale, communautaire et familiale. La coopération entre les organisations qui encouragent la sensibilisation aux problèmes que pose l'hygiène du milieu favorisera une distribution élargie de l'information et l'élimination du chevauchement d'activités.

Objectif : Sensibiliser davantage le public aux menaces environnementales pour la santé des enfants du monde entier et de l'Amérique du Nord, y compris des stratégies de prévention.

Activité : Soutien à la production de documentaires vidéo et de communiqués audiovisuels sur la salubrité de l'environnement des enfants, qui seront diffusés par diverses agences de presse internationales.

Responsables : Coordination du projet : Organisation mondiale de la santé; réalisation de la vidéo : *Television Trust for the Environment* (TVE); partenaires financiers : CCE et d'autres.

Calendrier : 2001–2002.

Financement : Budget total : 169 950 \$US; contribution de la CCE (2001) : 20 000 \$US.

Résultats prévus : Documentaires vidéo et reportages qui pourront être utilisés aux paliers régional, national et local.

5.2 Communication des problèmes et préoccupations en matière de salubrité de l'environnement des enfants

Justification : Certaines publications et initiatives de communication de la CCE pourraient servir à diffuser de l'information sur les problèmes de salubrité de l'environnement des enfants au public et aux groupes intéressés.

Objectif : Informer les citoyens et les groupes intéressés au sujet des problèmes liés à la salubrité de l'environnement des enfants, particulièrement dans les domaines connexes aux travaux en cours à la CCE.

Activité : Intégration des enjeux et des informations sur la salubrité de l'environnement des enfants dans les publications et les initiatives de communication de la CCE. Inclure des articles à ce sujet dans le bulletin *Trio*.

Responsable : Secrétariat de la CCE.

Calendrier : En cours. Des articles sur la salubrité de l'environnement des enfants figurent périodiquement dans *Trio*, une publication trimestrielle.

Financement : Aucuns fonds supplémentaires requis.

Résultats prévus : Meilleure diffusion d'information sur la salubrité de l'environnement des enfants auprès des destinataires des communications de la CCE.

Activité proposée

5.3 Travail avec les professionnels de la santé

Justification : Les professionnels de la santé (p. ex., pédiatres, médecins de famille, infirmiers et infirmières, travailleurs sociaux) sont souvent les premières personnes que les parents ou les citoyens inquiets vont consulter au sujet de la salubrité de l'environnement des enfants. Même si certaines activités sont en cours aux échelles nationales ou locales, on ne peut que constater le peu de mécanismes de communication en place permettant aux professionnels de la santé nord-américains d'échanger des données et des préoccupations, et d'accéder aux renseignements dont

ils ont besoin pour relayer efficacement l'information et les conseils aux parents, fournisseurs de soins de santé, enfants et autres.

Objectif : Utiliser les circuits existants pour améliorer la circulation de l'information sur la salubrité de l'environnement des enfants entre les professionnels de la santé des trois pays. Améliorer l'accessibilité de l'information et des conseils sur la salubrité de l'environnement des enfants, en fournissant de meilleurs outils (information et connaissances) sur les problèmes et les mesures préventives concernant la salubrité de l'environnement des enfants aux professionnels de la santé, qui sont des intermédiaires de choix avec le public.

Activité : Collaboration avec les groupes et réseaux existants, dont le Groupe de travail des professionnels de la santé de la CMI et les cliniques pédiatriques spécialisées dans la salubrité de l'environnement du Canada, du Mexique et des États-Unis, pour cerner et combler les besoins au plan de l'information et partager le savoir-faire entre les professionnels de la santé et le corps médical des trois pays. On mettrait d'abord l'accent sur l'asthme et d'autres maladies respiratoires, l'exposition au plomb et les effets des substances toxiques dont les pesticides. Voici des exemples d'activités possibles :

- 1) Traduire la documentation existante (p. ex., le module sur la salubrité de l'environnement dans la médecine familiale produit par le Groupe de travail des professionnels de la santé de la CMI) et organiser une conférence et une séance de formation à l'intention des professionnels de la santé travaillant le long de la frontière américano-mexicaine, sur le modèle de la conférence organisée à l'intention des professionnels américains et canadiens par le Groupe de travail des professionnels de la santé de la CMI en avril 2002 à Chicago.
- 2) Traduire et étendre la distribution du bulletin du Groupe de travail des professionnels de la santé de la CMI, intitulé *Health Effects Review*, un communiqué de deux pages publié périodiquement et qui examine les problèmes actuels de salubrité de l'environnement, de même que d'autres ressources semblables.
- 3) Stimuler la création de réseaux ou d'associations trilatéraux de professionnels de la santé dans les trois pays — pédiatres, infirmières, représentants de la santé publique, notamment —, en se fondant, éventuellement, sur le réseau des services pédiatriques spécialisés dans la salubrité de l'environnement maintenant en place dans les trois pays et qui favorise la collaboration et la mise en commun de l'information.
- 4) Partager les expériences en matière de communication des risques par le biais d'études de cas et d'autres stratégies.

Responsables : La CCE, de concert avec le Groupe de travail des professionnels de la santé de la CMI, les cliniques pédiatriques spécialisées dans la salubrité de l'environnement et d'autres partenaires.

Calendrier : À déterminer.

Financement : À déterminer.

Résultats prévus : Meilleure circulation de l'information et mise en commun du savoir-faire entre les professionnels de la santé des trois pays. Pour le public, les avantages se traduisent par des conseils plus judicieux et un meilleur accès à l'information sur les questions relatives à la salubrité de l'environnement des enfants par le biais du système de santé.

Annexe 1 – Résolution du Conseil n° 00-10

Dallas, le 13 juin 2000

La santé des enfants et l'environnement

LE CONSEIL :

RECONNAISSANT que les enfants ne sont pas des petits adultes et qu'une grande quantité d'informations scientifiques prouvent qu'ils sont particulièrement vulnérables à de nombreux dangers environnementaux présents dans l'air qu'ils respirent, l'eau qu'ils boivent, la nourriture qu'ils absorbent et le milieu dans lequel ils évoluent, s'instruisent et jouent;

CONSTATANT que la prévention de l'exposition constitue le meilleur moyen de protéger les enfants des menaces environnementales;

AFFIRMANT que les parents ont le droit de savoir si des substances potentiellement dangereuses peuvent avoir des répercussions sur la santé de leurs enfants et qu'ils tiennent un rôle important en ce qui a trait à la protection de la santé de ces derniers;

NOTANT que les gouvernements, les particuliers, les collectivités, l'industrie et les groupes non gouvernementaux voués à l'environnement et à la santé ont un rôle à jouer relativement aux enjeux que suscite la santé des enfants;

CAUTIONNANT les principes énoncés dans la déclaration de 1997 des ministres de l'environnement des pays du G-8 sur la salubrité de l'environnement des enfants, de même qu'au chapitre 25 du programme *Action 21* de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement;

NOTANT également la *Convention relative aux droits des enfants* adoptée en 1989, sous l'égide des Nations Unies;

ENCOURAGÉ par les réalisations de la Commission de coopération environnementale (CCE) à l'égard de questions relatives à la santé, dont l'élimination ou la réduction de substances dangereuses comme le DDT, le chlordane et les BPC, de même que l'accroissement de la sensibilisation du public et de l'information qui lui est transmise en ce qui a trait aux rejets de polluants dans l'environnement;

NOTANT en outre que la phase II du Plan d'action régional nord-américain (PARNA) relatif au mercure traite spécifiquement des préoccupations que soulèvent, pour les femmes en âge de procréer et les enfants, une exposition à des concentrations de plus en plus élevées de mercure;

PAR LES PRÉSENTES :

S'ENGAGE à travailler en partenariat afin d'élaborer un programme de coopération destiné à protéger les enfants des menaces environnementales, dans le dessein global de réduire les pressions d'origine humaine qui s'exercent sur la santé des enfants;

DÉCIDE d'axer l'attention, au départ, sur des problèmes précis en matière de santé, notamment l'asthme, d'autres maladies respiratoires, les effets du plomb, dont l'intoxication par cette substance, et les effets d'une exposition à d'autres substances toxiques;

CONVIENT de constituer, pour une période de deux ans, un comité consultatif d'experts formé de spécialistes de l'environnement et de la santé, choisis par les Parties, qui formulera des recommandations au Conseil sur les enjeux entourant la santé des enfants et l'environnement;

CHARGE le Secrétariat de la CCE de travailler de concert avec les Parties en vue d'établir un programme sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord :

1. en inventoriant les activités nationales, bilatérales et trilatérales liées à la salubrité de l'environnement des enfants, dans l'intention de dresser un bilan des travaux en cours et des lacunes dans ce domaine, ainsi que des possibilités de faire progresser la collaboration relative à la salubrité de l'environnement des enfants sous l'égide de la CCE;
2. en tenant un atelier gouvernemental au Mexique, à l'automne de 2000, avec des représentants des ministères responsables de l'environnement, de la santé, de l'industrie, des finances, des ressources naturelles et d'autres secteurs, le cas échéant, afin de partager de l'information et du savoir-faire en matière de programmes nationaux et d'élaborer le programme de la CCE sur la santé des enfants et l'environnement. Au départ, ce programme sera axé sur l'asthme (y compris les déclencheurs comme la fumée de tabac dans l'air ambiant, les polluants intérieurs et les polluants atmosphériques extérieurs) et d'autres maladies respiratoires, sur les effets du plomb, dont l'intoxication par cette substance, et sur les effets d'une exposition à d'autres substances toxiques;
3. en tenant compte de la participation et du point de vue du public et des intervenants dans le programme de la CCE;
4. en donnant la santé des enfants et l'environnement comme perspective aux principaux secteurs d'activité de la CCE afin de trouver des possibilités de mieux protéger la santé des enfants des menaces environnementales, particulièrement dans les domaines suivants :
 - a) gestion rationnelle des produits chimiques : en veillant à axer sur la santé des enfants, de façon notable, l'ébauche du PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales, et, au besoin, à relever, dans le cadre d'autres PARNA, des activités qui permettront d'atténuer les répercussions des substances toxiques, biocumulatives et rémanentes sur la santé des enfants;
 - b) projet sur les couloirs nord-américains de transport et d'échanges commerciaux : en s'assurant que ce projet, tout en permettant de se pencher sur des questions de qualité de l'air liées à l'accroissement du transport transfrontalier, prend en compte les effets que celui-ci peut avoir sur l'appareil respiratoire des enfants;

- c) examen, avec le concours de spécialistes de la santé compétents, tels que les membres du comité consultatif, de la possibilité d'ajouter un élément spécial sur la santé des enfants et l'environnement, peut-être dans le cadre du Registre de rejets et de transferts de polluants;
5. en entreprenant des activités destinées à sensibiliser et à informer davantage les parents et le public en ce qui concerne les menaces environnementales à la santé des enfants, ainsi que les moyens de prévenir l'exposition à ces menaces. En premier lieu, le Secrétariat de la CCE travaillera de concert avec les Parties et chargera d'autres spécialistes compétents :
- a) de créer une page Web qui offrira des renseignements pertinents et des liens avec d'autres sources concernant la santé des enfants et l'environnement;
- b) de faciliter l'échange d'information, de techniques scientifiques et de savoir-faire de chaque territoire en matière de prévision et d'avis de smog à l'intention du public, de manière à ce qu'il puisse prendre les mesures nécessaires pour se protéger, notant qu'Environnement Canada organisera un atelier tripartite, en novembre 2000, sur les prévisions de la qualité de l'air;
6. en offrant, par le biais d'une page du site Web de la CCE, un accès à un inventaire d'activités de recherche et d'informations scientifiques pertinentes sur la santé des enfants et l'environnement, afin de créer une synergie entre les travaux scientifiques qu'effectue dans ces deux domaines le milieu de la recherche des trois pays.

ADOPTÉE PAR LE CONSEIL :

David Anderson
Gouvernement du Canada

Carol M. Browner
Gouvernement des États-Unis d'Amérique

Julia Carabias Lillo
Gouvernement des États-Unis du Mexique

Annexe 2 – Avis au Conseil n° 02-01

Comité consultatif d'experts sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord
Consejo Consultivo de Expertos sobre Salud Infantil y Medio Ambiente en América del Norte
Expert Advisory Board on Children's Health and the Environment in North America

le 27 mars 2002

Élaboration du Programme de coopération sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord

Le Comité consultatif d'experts sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord (ci-après le « Comité consultatif d'experts » ou le « Comité ») de la Commission de coopération environnementale (CCE);

EN CONFORMITÉ avec le mandat l'habilitant à fournir des avis au Conseil sur des questions concernant la santé des enfants et l'environnement;

CONSCIENT de l'importance de promouvoir la protection des enfants contre les dangers que l'environnement présente pour leur santé, conscient également des avantages de la collaboration entre les trois pays;

AYANT tenu une réunion publique conjointe avec le Comité consultatif public mixte de la CCE le 7 mars 2002, à Mexico, à laquelle ont activement participé des membres du public et des représentants de divers secteurs de la société civile;

RAPPELANT les discussions tenues lors de l'atelier trilatéral qui a eu lieu à Montréal, en novembre 2001, et auquel ont participé des responsables de l'environnement et de la santé des trois gouvernements, le Comité consultatif d'experts et des représentants des comités consultatifs nationaux du Canada et des États-Unis;

AYANT examiné en détail l'ébauche du Programme de coopération sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord, préparé par l'équipe de travail trilatérale sur la salubrité de l'environnement des enfants et fondé sur les idées et les propositions issues de l'atelier trilatéral, et ayant pris connaissance des observations du public et des idées débattues lors de la réunion du 7 mars;

FORMULE les observations et recommandations suivantes à l'intention du Conseil :

Une haute priorité doit être accordée à l'élaboration de politiques et de mesures qui préviendront l'exposition des enfants et les dangers environnementaux présents dans l'air qu'ils respirent, l'eau qu'ils boivent, la nourriture qu'ils absorbent et le milieu dans lequel ils évoluent, s'instruisent et jouent.

La recherche est essentielle pour nous permettre de mieux comprendre comment des facteurs environnementaux, tels que la présence de certaines substances dans l'air,

dans l'eau et dans des produits, nuisent ou pourraient nuire à la santé des enfants et des fœtus.

Toutefois, il n'est pas toujours justifié de mener des recherches supplémentaires. Il faut agir immédiatement pour promulguer des règlements ou renforcer ceux qui existent déjà afin de prévenir l'exposition des enfants à des polluants et à des substances toxiques pour lesquels on dispose déjà de connaissances scientifiques adéquates.

L'application du principe de précaution dans la prise de décisions en matière de politiques et de réglementation est essentielle pour la protection de nos enfants et des générations futures contre les dangers que présente l'environnement pour la santé. Dans les cas où la santé est menacée, des mesures de protection doivent être prises, même en l'absence d'une compréhension scientifique complète.

Une haute priorité doit être accordée au renforcement des capacités et à la formation à tous les niveaux. Cela comprend la mise en place d'une équipe de professionnels, surtout au Mexique, qui ont les compétences nécessaires pour réaliser des évaluations d'exposition et de risque. Cette équipe devrait comprendre, notamment, des toxicologues et des épidémiologistes. Les activités de formation et de renforcement des capacités doivent également viser les professionnels de la santé, les organisations communautaires, les éducateurs et d'autres intervenants pertinents, et doivent faire fond sur des modèles existants qui fonctionnent bien, comme le programme de formation des *National Institutes of Health* (Instituts nationaux de la santé) des États-Unis. Des efforts doivent également être déployés pour accroître les interactions entre les diverses disciplines et entre les trois pays.

L'éducation et l'action sociale sont cruciales pour la prévention et pour la mise en œuvre de mesures éclairées en vue de réduire l'exposition et les risques. Une haute priorité devrait être accordée à l'éducation et à l'habilitation des simples citoyens, notamment des parents et des groupes communautaires, ainsi qu'à l'allocation de ressources (p. ex., de petites subventions) aux groupes de citoyens. Toutefois, ces efforts ne sauraient remplacer la promulgation et l'amélioration de règlements visant à protéger les enfants contre les dangers environnementaux. Ainsi, il convient d'améliorer les règlements concernant la pollution de l'air, l'élimination du plomb dans les habitations et dans les produits domestiques, et l'interdiction de fumer dans les lieux publics.

Après examen et discussion de l'ébauche du Programme de coopération, le Comité consultatif d'experts formule également les conseils et recommandations spécifiques suivants :

- En ce qui concerne **l'information, l'éducation et la sensibilisation du public**, le Comité appuie la proposition de travailler avec les professionnels de la santé et encourage l'établissement de partenariats semblables avec des organisations communautaires. Il est nécessaire de bâtir des compétences fondamentales sur la santé des enfants et l'environnement au sein de la communauté des travailleurs de la santé. Le Comité exhorte la CCE à rechercher des occasions de travailler avec le réseau trilatéral des *Pediatric Environmental Health Specialty Units* (Unités pédiatriques spécialisées dans

l'hygiène du milieu) ainsi qu'avec le réseau américain de *Pediatric Environmental Health Research Centers* (Centres de recherche pédiatrique dans le domaine de l'hygiène du milieu). Par ailleurs, il convient de mettre en place des programmes de formation et d'élaborer des programmes d'enseignement pertinents ainsi que des programmes d'éducation permanente afin d'assurer le recrutement futur de pédiatres cliniciens spécialisés en hygiène du milieu. C'est un domaine dans lequel le Comité est prêt à jouer un rôle de direction. S'agissant de problèmes plus spécifiques, des efforts d'éducation et de sensibilisation s'imposent pour limiter l'utilisation des pesticides à des fins esthétiques.

- En ce qui concerne **l'asthme et des maladies respiratoires**, le Comité appuie le projet de recherche en cours sur les effets des émissions des moteurs diesel sur la santé des enfants et d'autres groupes vulnérables. Le diesel est une substance au sujet de laquelle il serait utile d'approfondir les connaissances scientifiques. Cependant, le Comité recommande que la CCE se penche également sur d'autres polluants atmosphériques dangereux pour les enfants, tels que les particules fines, et qu'elle élargisse la portée de ses études sur les régions à haute exposition en tenant compte du transport transfrontalier.
- En ce qui concerne **le plomb**, il convient d'améliorer les données sur les concentrations de plomb dans le sang et de surveiller les effets du plomb. Le Comité encourage le Groupe de travail sur la gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) à inclure la biosurveillance du plomb dans les activités réalisées dans le cadre du Plan d'action régional nord-américain (PARNA) relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales. Le projet visant à réduire l'exposition des enfants au plomb en ciblant l'industrie de la céramique et d'autres micro-industries constitue un bon exemple de travail pratique pour cerner un problème particulier, travail qui pourrait ensuite servir de modèle pour d'autres problèmes similaires.
- En ce qui concerne **les substances toxiques, dont les pesticides**, il convient d'améliorer les données sur l'exposition et la biosurveillance, ainsi que la surveillance médicale, et d'encourager la coopération trilatérale afin d'accroître la comparabilité des données. Pour commencer, la priorité devrait être accordée au mercure et à d'autres métaux, au DDT et à d'autres pesticides, aux BPC et à d'autres polluants organiques persistants (POP) ainsi qu'aux substances chimiques produites en grandes quantités au sujet desquelles il convient de poursuivre les recherches, notamment les substances chimiques qui pourraient avoir des effets sur le développement neurologique. Il convient de s'attacher à faire fond sur les travaux existants, tels que les enquêtes nationales comme la *National Health and Nutrition Examination Survey* (Enquête nationale sur la santé et la nutrition aux États-Unis). Cela permettra non seulement d'éviter les chevauchements et les travaux superflus, mais aussi de renforcer les liens entre les chercheurs des trois pays et de favoriser l'utilisation de démarches communes.
- En ce qui concerne **l'évaluation des risques et l'analyse économique**, il est essentiel que ces outils soient utilisés de façon transparente. Il est également important de veiller à ce que ces évaluations soient basées sur des principes scientifiques appropriés afin de permettre la prise de décisions éclairées. On évitera par exemple de se baser sur des études consacrées aux adultes ou sur des types d'études inappropriés. En l'absence de

connaissances scientifiques adéquates, il convient de prendre des mesures prudentes, axées sur la protection.

- **L'amélioration des connaissances en vue de trouver des solutions à long terme** devrait faire partie des buts fondamentaux des efforts concertés des trois pays. Le Comité soutient résolument le projet d'étude longitudinale d'une cohorte que préparent les États-Unis (*National Children's Study*) et son extension au Mexique et au Canada. Comme il est indiqué ci-dessus, il convient de poursuivre les études pour améliorer la biosurveillance et la surveillance médicale.

Des efforts concertés doivent être déployés pour obtenir les ressources nécessaires à la mise en œuvre du Programme de coopération. Il convient, entre autres activités, d'incorporer des éléments du Programme de coopération dans des programmes permanents des gouvernements nationaux et dans le programme de travail actuel de la CCE, de mettre en place des partenariats avec des organisations et des groupes non gouvernementaux et de chercher à obtenir des ressources non budgétaires.

Le Comité se met à la disposition du Conseil pour faire avancer le travail sur la santé des enfants et l'environnement. Il est également prêt à apporter sa contribution dans d'autres domaines de travail de la CCE, tels que le projet de gestion rationnelle des produits chimiques, notamment en ce qui concerne l'élaboration du PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales.

Ottawa, le 19 juin 2002

RÉSOLUTION DU CONSEIL N° 02-06

Programme de coopération sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord

LE CONSEIL :

AYANT ADOPTÉ la résolution du Conseil n° 00-10, dans laquelle les Parties reconnaissaient que les enfants sont particulièrement vulnérables à de nombreux dangers environnementaux, et ayant accepté de collaborer à l'élaboration d'un programme de coopération axé sur la protection de la santé des enfants contre les risques liés à l'environnement;

CONFORMÉMENT à la résolution du Conseil n° 00-10, dans laquelle les Parties ont décidé d'axer l'attention, au départ, sur des problèmes précis en matière de santé, notamment l'asthme et d'autres maladies respiratoires, les effets du plomb (dont le saturnisme) et les effets d'une exposition à d'autres substances toxiques;

PRENANT EN CONSIDÉRATION l'avis au Conseil n° 02-01 du Comité consultatif d'experts sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord, l'avis au Conseil n° 02-01 du Comité consultatif public mixte de la Commission de coopération environnementale (CCE) et les commentaires du public;

CONSTATANT la réunion productive et informative avec les membres du Comité consultatif d'experts tenue le 18 juin 2002 lors de la IX^e session ordinaire du Conseil, à Ottawa;

RECONNAISSANT les progrès qu'a réalisés la CCE en ce qui concerne l'intégration de la salubrité de l'environnement des enfants dans ses activités courantes;

RECONNAISSANT que, pour trouver des solutions efficaces, aux échelles nationale et trilatérale, aux problèmes de santé des enfants liés à l'environnement, il faut une base solide de connaissances, des activités d'éducation et de sensibilisation et des partenariats;

RECONNAISSANT également que la protection de la santé des enfants contre les dangers environnementaux constitue une tâche permanente et nécessite un investissement à long terme, et que des connaissances plus approfondies dans ce domaine permettront de poursuivre et de définir les activités et les projets planifiés, de même que d'en maximiser l'efficacité et la pertinence;

PAR LA PRÉSENTE :

ADOpte le Programme de coopération sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord (le « Programme de coopération »);

INVITE les Parties à travailler de concert avec le Secrétariat de la CCE en vue de mettre en œuvre le Programme de coopération en assumant les initiatives suivantes au cours des deux prochaines années :

- établir et publier un ensemble d'indicateurs de base relatifs à la salubrité de l'environnement des enfants en Amérique du Nord, en collaboration avec l'Organisation panaméricaine de la santé, le Groupe de travail des professionnels de la santé de la Commission mixte internationale et d'autres intervenants, et parallèlement aux engagements pris par les ministres de l'Environnement des pays membres du G8, ainsi que par les ministres de la Santé et de l'Environnement des Amériques;
- former des partenariats stratégiques avec des organisations de la santé, notamment le réseau trilatéral des *Pediatric Environmental Health Specialty Units* (Unités spécialisées dans l'hygiène du milieu), en vue de renforcer la formation de professionnels de la santé dans ce domaine et de leur permettre ainsi d'œuvrer en tant que véhicules de diffusion d'information et de conseils aux parents, aux travailleurs de la santé, aux enfants et aux collectivités;
- renforcer les capacités de prise de décisions en faisant mieux comprendre aux divers intervenants les répercussions économiques des maladies liées à l'environnement et de leurs effets sur les enfants, notamment les conséquences de l'action ou de l'inaction;
- faire mieux comprendre les diverses méthodes d'évaluation du risque en vue d'intensifier la collaboration sur le plan des substances toxiques et d'accroître le bassin de spécialistes de l'évaluation des risques dans le domaine de la santé des enfants et l'environnement;
- travailler d'une manière concertée et trilatérale, dans le contexte de l'augmentation des échanges commerciaux transfrontaliers, afin de réduire les risques que pose la présence de plomb dans les produits de consommation, en particulier dans ceux qui sont destinés à l'usage des enfants;

CONVIENT de poursuivre l'intégration, dans le programme de travail de la CCE, des questions liées à la salubrité de l'environnement des enfants. Cette intégration vise la poursuite des

activités suivantes :

- faciliter la collaboration relative aux études longitudinales de cohortes, en vue de mieux comprendre l'exposition, les charges corporelles et les problèmes de santé des enfants durant les diverses étapes de leur croissance et de leur développement, en s'appuyant sur la *National Children's Study* (l'étude nationale sur les enfants) réalisée aux États-Unis;
- dans le cadre du projet de la CCE sur la qualité de l'air, évaluer l'impact des émissions des moteurs diesel aux passages frontaliers congestionnés et envisager, pour d'autres régions et d'autres contaminants préoccupants, la mise en œuvre de la méthode d'évaluation mise au point;
- s'efforcer de prévenir et de réduire l'exposition des enfants au plomb en préconisant une sensibilisation accrue du public et l'amélioration des pratiques dans l'industrie artisanale, notamment l'industrie mexicaine de la céramique;
- poursuivre l'intégration des considérations relatives à la salubrité de l'environnement des enfants dans le programme de la CCE sur la gestion rationnelle des produits chimiques;
- analyser et publier les données relatives aux produits chimiques qui soulèvent des préoccupations particulières pour la santé des enfants, dans le cadre de la série de rapports *À l'heure des comptes*;
- poursuivre également les efforts visant à sensibiliser le public et à faciliter l'accès à l'information relative à la salubrité de l'environnement des enfants, ainsi qu'aux mesures préventives, dans le cadre des projets et publications actuels de la CCE et en collaboration avec d'autres groupes;

CONVIENT, en plus d'axer l'attention sur l'asthme et d'autres maladies respiratoires et sur les effets du plomb et d'autres substances toxiques, d'inclure les maladies hydriques au nombre des problèmes de santé prioritaires et PRESCRIT au Secrétariat de la CCE, de concert avec les Parties, de proposer des mesures qui pourraient être prises de manière concertée dans ce domaine;

DEMANDE que le Plan d'action régional nord-américain relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales traite de la biosurveillance des substances toxiques biocumulatives et persistantes, en particulier le mercure et le plomb, chez les bébés, les enfants, les femmes enceintes et les femmes en âge de procréer;

ACCEPTE également d'examiner deux fois par an les progrès réalisés, d'évaluer la pertinence des activités planifiées à la lumière des nouvelles connaissances acquises et d'accélérer le processus de mise en œuvre du Programme de coopération grâce aux commentaires et à la participation des parties et des membres du public intéressés par ce programme.

ADOPTÉE PAR LE CONSEIL :

Gouvernement du Canada
Par David Anderson

Gouvernement des États-Unis du Mexique
Par Victor Lichtinger

Gouvernement des États-Unis d'Amérique
Par Christine Todd Whitman

Ottawa, le 19 juin 2002

RÉSOLUTION DU CONSEIL N° 02-05

Plan d'action en vue d'améliorer la comparabilité des registres des rejets et des transferts de polluants (RRTP) en Amérique du Nord

LE CONSEIL :

FAISANT VALOIR les objectifs et les principes énoncés dans les résolutions du Conseil n^{os} 97-04 et 00-07;

CONSTATANT les progrès accomplis en ce qui a trait aux objectifs établis dans la résolution du Conseil n° 97-04 au sujet de l'amélioration de la comparabilité des RRTP, dont la publication annuelle des rapports de la série *À l'heure des comptes* et l'implantation réussie du site Web « *À l'heure des comptes* en ligne », qui offre aux utilisateurs un accès souple aux ensembles de données appariées nord-américains;

ENCOURAGÉ par les progrès accomplis depuis l'adoption de la résolution du Conseil n° 97-04 au chapitre de l'accroissement de la comparabilité des systèmes de RRTP en Amérique du Nord, notamment le pas important que le Mexique a franchi en adoptant une loi habilitante relative à l'établissement d'un RRTP à déclaration obligatoire et publiquement accessible dans ce pays, ainsi que les mesures prises dans les RRTP canadien et américain, à la suite desquelles la proportion des données qui sont maintenant comparables, de part et d'autre de la frontière, a augmenté de 50 %;

FAISANT VALOIR l'importance d'une coopération continue entre les responsables des programmes de RRTP nationaux en tant que moyen de promouvoir une plus grande comparabilité et une amélioration des systèmes, de même que l'importance du rôle de la Commission de coopération environnementale (CCE) pour faciliter ce processus;

CONSTATANT AVEC INTÉRÊT les récentes activités de la CCE visant à promouvoir les utilisations des données des RRTP et à en découvrir de nouvelles, dont les résultats de l'atelier du 23 mars 2002 au cours duquel des représentants du milieu académique nord-américain se sont penchés sur les diverses utilisations des données des RRTP dans la recherche académique et dans la recherche liée à l'élaboration des politiques; le travail du groupe spécial sur les RRTP en vue de promouvoir le développement des RRTP, l'accès aux données des RRTP et leur utilisation;

CONSTATANT AUSSI AVEC INTÉRÊT les recommandations du Groupe de coordination des RRTP relatives au renforcement des liens avec le programme de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) au sujet des substances chimiques qui suscitent des préoccupations communes, dont le mercure, les dioxines et furanes et l'hexachlorobenzène, comme moyen de promouvoir et de suivre les réductions des rejets de ces substances; la valeur des données des RRTP pour améliorer notre compréhension des déplacements de certaines substances chimiques contenues dans des déchets dangereux qui sont expédiés vers d'autres établissements et, dans certains cas, de l'autre côté de la frontière;

CONSIDÉRANT l'attention croissante accordée aux RRTP mondialement et le vif intérêt que manifestent d'autres pays et régions pour l'expérience acquise en Amérique du Nord en ce qui concerne la compilation et le suivi des données des RRTP à l'échelle régionale;

CONSTATANT la participation de la CCE et des Parties à des fora internationaux pertinents, dont le Groupe de coordination des RRTP du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques et le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique;

PAR LA PRÉSENTE :

ADOpte le *Plan d'action en vue d'améliorer la comparabilité des RRTP nord-américains* (le « Plan d'action ») et s'engage à poursuivre, individuellement et collectivement, la mise en œuvre progressive des stratégies énoncées dans le Plan d'action, compte tenu des capacités de chaque pays et de l'état d'avancement du système de RRTP de chaque pays;

CONVIENT de mettre l'accent, en priorité, sur les éléments suivants :

- l'adoption des codes du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord dans les systèmes nationaux de RRTP du Mexique et des États-Unis;
- la recherche d'une comparabilité toujours plus grande quant à la manière dont les données sur les substances toxiques biocumulatives et persistantes, notamment le mercure, les dioxines et furanes et le plomb, sont recueillies dans les trois programmes nationaux de RRTP, tout en tenant compte des capacités techniques et économiques et du pouvoir réglementaire de chacun des pays;
- l'étude de l'adoption, le cas échéant et à la lumière des substances d'intérêt prioritaire de

chaque pays, de seuils de déclaration basés sur l'activité pour les établissements visés par le *Registro de Emisiones y Transferencia de Contaminantes* (RETC, Registre de rejets et de transferts de contaminants) du Mexique, mesure qui constituerait un grand progrès vers une plus grande comparabilité des trois RRTP nationaux;

- l'appui offert au Mexique dans ses efforts pour implanter son système de RRTP à déclaration obligatoire (ce qui inclut, sans toutefois s'y limiter, les domaines suivants: a) collecte et traitement des données; b) qualité des données; c) utilisation des données des RRTP pour faciliter les améliorations à l'environnement) et pour permettre au public d'avoir accès aux données de son RRTP, par substance chimique et par établissement.

PRESCRIT le Secrétariat de la CCE d'entreprendre ou de faciliter, selon le cas et dans les plus brefs délais, les mesures particulières énoncées dans le Plan d'action;

PRESCRIT le Secrétariat de la CCE et INVITE les trois Parties, par l'entremise de leur RRTP respectif, à examiner les moyens d'encourager les établissements nord-américains à réduire les rejets et transferts de substances qui suscitent des préoccupations communes, moyens qui pourraient comprendre l'établissement d'un programme-défi trilatéral faisant fond sur les expériences réussies avec le programme 33/50 des États-Unis, le programme canadien Accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques et d'autres programmes semblables.

ADOPTÉE PAR LE CONSEIL :

David Anderson
Gouvernement du Canada

Victor Lichtinger
Gouvernement des États-Unis du Mexique

Christine Todd Whitman
Gouvernement des États-Unis d'Amérique

Compte rendu
de la séance à huis clos du Conseil et du Comité consultatif public mixte
tenue le 18 juin 2002
à Ottawa, Canada

AVERTISSEMENT : Malgré le soin avec lequel le présent compte rendu a été établi, il est possible qu'il ne rapporte pas fidèlement les propos des personnes citées, car celles-ci ne l'ont ni examiné ni approuvé.

Le ministre David Anderson préside la séance et explique, après avoir souhaité la bienvenue aux membres du CCPM, de quelle manière elle se déroulera.

Le président du Comité consultatif public mixte (CCPM), **M. Jon Plaut**, expose la teneur des préoccupations et la frustration des membres du CCPM qui, à titre de bénévoles, donnent volontiers de leur temps et avec enthousiasme, mais ont le sentiment que l'on ne leur accorde pas le respect qu'ils méritent. Il cite en exemple les lettres du CCPM restées sans réponse et ses avis ignorés. Il ajoute que même si des réponses sont formulées, celles-ci sont souvent traitées au niveau du personnel et ne tiennent pas compte des recommandations du CCPM.

M^{me} Merrell-Ann Phare fait état des observations que le public a formulées la veille, au cours des séances plénières que le CCPM a tenues sur les possibilités de renforcement des capacités et de sensibilisation du public dans le domaine de la gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC). En premier lieu, le public a souligné l'importance que revêt sa participation dans ce domaine, ainsi que la nécessité de clarifier le processus de désignation et de sélection des intervenants et d'instaurer un processus transparent afin de déterminer les responsabilités et de garantir une reddition de comptes. En deuxième lieu, le public a demandé avec insistance d'élargir les efforts de renforcement des capacités pour qu'ils prévoient la participation des administrations locales et des collectivités. Il a en outre fait une mise en garde au sujet du principe de « gestion » des substances chimiques, soulignant que leur élimination doit constituer le tout premier objectif et qu'il faudrait élaborer des techniques rationnelles à l'égard de ces substances. En dernier lieu, compte tenu du défi que représente la recherche de ressources supplémentaires pour étendre le renforcement des capacités et la sensibilisation, le public s'est dit d'avis que les partenariats et le réseautage représentaient des moyens utiles à exploiter. Il a également déclaré que les entités comme les associations professionnelles, les administrations locales et les groupes autochtones peuvent tous apporter une contribution. À cet égard, le public a cité le programme mexicain relatif au DDT à titre d'exemple à suivre, car il permet aux groupes communautaires de participer et de contribuer aux programmes de surveillance. M^{me} Phare conclut en indiquant que le CCPM présentera un avis au Conseil à ce sujet à la suite de la présente réunion.

M. Gustavo Alanís-Ortega rend compte de la séance que le CCPM a tenue sur le chapitre 11 de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA). Il déclare que cette question complexe continue de susciter beaucoup d'intérêt et de passion au sein du public et du CCPM, et rappelle au Conseil que l'avis n^o 02-04, que le Comité lui a formulé en

mars 2002, mentionne que le public est de plus en plus inquiet de voir que la capacité des gouvernements à légiférer dans l'intérêt de la population se dégrade. Faisant remarquer que le Conseil n'y a pas encore donné suite et que l'ébauche du communiqué de la session ordinaire ne tient aucunement compte des préoccupations du CCPM, M. Alanís expose sommairement les recommandations visant à améliorer l'ouverture d'esprit et la transparence. Il fait aussi état des principales questions soulevées au cours de la session ordinaire du CCPM et souligne l'importance d'équilibrer les besoins des investisseurs étrangers avec la capacité des gouvernements d'élaborer et d'appliquer des lois et règlements qui protègent l'environnement et leurs citoyens. La participation du public, la transparence, l'information du public et la reddition de comptes font également partie des principaux thèmes soulevés par le public, mais celui-ci reconnaît également que, dans certaines circonstances, la confidentialité peut s'avérer nécessaire. Étant donné la grande variété d'opinions sur les incidences du chapitre 11, et du fait que sa modification ne fasse pas l'unanimité, le public a, dans l'ensemble, le sentiment que ce chapitre donne réellement lieu à des problèmes d'interprétation et qu'il faudrait trouver des moyens de les résoudre de façon transparente. Il a aussi exprimé des opinions marquées, tant favorables que défavorables, sur des dispositions types du chapitre 11 concernant la Zone de libre-échange des Amériques, et croit que le grand nombre de divergences sur ce chapitre résultent du fait que la population manque d'information sur les causes en instance et sur le fonctionnement du tribunal. Le public est fondamentalement d'avis que le paragraphe 10(6) de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) impose au Conseil l'obligation de se pencher sur les questions visées au chapitre 11. M. Alanís exprime par ailleurs l'opinion du CCPM voulant que le récent communiqué de presse des trois ministres nord-américains du Commerce, qui préconise l'examen de l'application du chapitre 11 par un groupe de spécialistes, ouvre la voie à une contribution de la CCE aux travaux de ce groupe. Il conclut en indiquant au Conseil que le CCPM lui formulera un avis sur cette question.

M. Cam Avery fait état des activités du CCPM en ce qui a trait à la coopération et au financement du secteur privé. Se fondant sur les observations exprimées plus tôt par les membres canadiens et mexicains, à savoir que les gouvernements ne peuvent, à eux seuls, appliquer le programme relatif à la durabilité de l'environnement et que les travaux de la CCE consistent à trouver des solutions à des problèmes complexes, M. Avery suggère que l'on cherche notamment des moyens d'inciter le secteur privé à prendre des décisions financières en tenant compte de facteurs environnementaux. Faisant remarquer que les dirigeants d'entreprise ont pour principaux soucis la gestion des risques, le coût des investissements et le niveau de profit, il souligne la nécessité d'en arriver au point où les gestionnaires de fonds demanderont aux directeurs généraux et aux directeurs financiers d'entreprise de dévoiler leurs indices en matière de durabilité de l'environnement. M. Avery ajoute que l'atteinte de cet objectif réclame de meilleurs critères et techniques d'évaluation ainsi qu'une plus grande motivation, et qu'en dépit des progrès réalisés dans ce sens (p. ex., l'indice de durabilité Dow Jones et les activités d'établissement de rapports à l'échelle mondiale), il faut poursuivre les travaux.

M^{me} Donna Tingley fait un compte rendu des questions relatives aux articles 14 et 15 de l'ANACDE, et réitère l'opinion du CCPM quant au fait que le processus d'examen des communications sur les questions d'application visées à ces articles joue un rôle essentiel

en vue d'atteindre les objectifs de l'ANACDE, et que ces processus et objectifs sont indissociables. Elle souligne que le processus est important pour déterminer la place que les Parties accordent aux programmes d'application volontaire et aux programmes coopératifs. M^{me} Tingley fait état de la récente réponse du Conseil à l'avis du CCPM sur les questions relatives aux articles 14 et 15, et déclare que le Comité est frustré que le Conseil ait encore rejeté sa recommandation révisée sur le suivi des dossiers factuels, alors qu'il l'avait reformulée à la demande de ce dernier. Pour ce qui est de l'avis du CCPM concernant les conclusions de la consultation publique sur le fait de soumettre à l'examen des Parties les plans de travail du Secrétariat relatifs aux dossiers factuels, elle déplore que le Conseil ait à nouveau décidé de ne pas donner suite aux recommandations du Comité. Elle dit appuyer les observations formulées précédemment par le président du CCPM au sujet de la frustration et de l'inquiétude des membres, de même que de leur sentiment que leurs efforts puissent ne pas être pleinement appréciés. Elle invite le Conseil à exposer plus en détail les raisons qui ont motivé ses décisions.

M^{me} Serena Wilson réitère la demande du CCPM et du public d'accroître le budget de la CCE. Elle rappelle au Conseil qu'en 1995, les États-Unis ont fait en sorte que le Conseil des ministres approuve une contribution de 5 millions de dollars américains au budget de la CCE, afin que ce budget totalise 15 millions. Pour illustrer l'apport positif aux capacités de sollicitation de fonds de la CCE, elle mentionne que celle-ci a obtenu récemment une subvention de 11 millions de dollars américains du Fonds pour l'environnement mondial en vue d'étendre le projet d'élimination du DDT à l'échelle régionale. En conclusion, M^{me} Wilson affirme que l'une des forces de la CCE réside dans son aptitude à constituer une tribune pour que des gens de toutes disciplines y échangent des idées, mais elle fait la mise en garde suivante : la création d'un nombre croissant de groupes de travail composés uniquement de fonctionnaires risque de porter atteinte à cette aptitude.

M. Jon Plaut fait l'éloge du rapport du Secrétariat, visé à l'article 13 de l'ANACDE, intitulé *Les possibilités et les défis environnementaux liés au marché nord-américain de l'électricité en évolution*, et mentionne que le CCPM envisagera la formulation d'un avis à son sujet. Il déclare que plusieurs des recommandations du rapport coïncident avec les inquiétudes que le CCPM a manifestées ces dernières années, notamment la nécessité de conclure un accord sur l'évaluation des incidences environnementales transfrontalières. Il dit aussi que le CCPM se préoccupe du fait que l'ébauche du communiqué mentionne la création d'un groupe de travail sur la qualité de l'air, composé exclusivement de fonctionnaires. Citant les observations formulées par Mme Wilson sur la capacité de la CCE d'attirer d'autres intervenants, il fait remarquer que la composition du groupe de travail qui vient d'être créé ne démontre pas un appui à l'égard de la participation du public. M. Plaut se préoccupe aussi du fait que l'ébauche du communiqué donne aux membres du CCPM l'impression que le Conseil a pris toutes ses décisions avant de se réunir avec eux.

Abordant d'autres questions, il se dit satisfait que le Conseil ait adopté les recommandations du CCPM concernant le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale. M. Plaut est ravi de l'évolution positive du registre des rejets et des transferts de polluants et exprime sa fierté quant au rôle que le CCPM a joué durant les dernières années dans ce domaine. En ce qui a trait au processus de déclaration

obligatoire des rejets et des transferts de polluants en voie d'être instauré au Mexique, il souligne la nécessité de prendre les mesures nécessaires pour que les données soient compatibles. Il informe aussi le Conseil que le CCPM examinera le plan de programme de la CCE pour 2003 à 2005 durant la prochaine session ordinaire qu'il tiendra en octobre 2002, à Santa Fé. Il précise que cette session comprendra une séance publique sur les enjeux de l'eau douce et qu'un avis au Conseil sera formulé à ce sujet. Il explique également que le CCPM croit que la CCE devrait être représentée au Sommet mondial sur le développement durable (SMDD), mais que cette possibilité n'est malheureusement pas envisagée dans l'ébauche du communiqué. Il indique aussi que cette ébauche ne fait aucune mention du modèle de participation publique qu'offre la CCE par l'entremise du CCPM. En conclusion, M. Plaut souhaite la meilleure des réussites à M^{me} Janine Ferretti et ajoute que le CCPM pourrait jouer un rôle utile dans le choix du prochain directeur exécutif.

Le ministre Anderson remercie les membres du CCPM de leurs observations en leur certifiant que leur rôle est essentiel au sein de la CCE et que le Conseil prendra leurs préoccupations au sérieux. Il leur rappelle que, à titre de politiciens, les membres du Conseil sont parfaitement conscients qu'il est difficile que le public soit toujours satisfait, mais indique que le Conseil a pour objectif et intention de veiller à l'application des principes de transparence et d'accessibilité.

En ce qui a trait au chapitre 11 de l'ALÉNA, il reconnaît qu'il constitue un sujet de préoccupation et d'intérêt majeur au sein du public. Il précise qu'il en a été question avec les ministres du Commerce. En ce qui concerne le programme de GRPC, le ministre Anderson se dit intéressé à élaborer une méthode plus globale pour choisir les intervenants. Pour ce qui est des articles 14 et 15 de l'ANACDE, il dit appuyer l'idée que les gouvernements pourraient rendre compte des mesures qu'ils prennent, mais fait remarquer qu'il s'agit d'une responsabilité nationale qu'un organisme trinational n'a pas le pouvoir d'imposer, et émet des doutes quant à la possibilité que cela puisse se produire de façon formelle.

L'administratrice Whitman dit appuyer pleinement la participation du public et le rôle du CCPM, et reconnaît que la contribution de ses spécialistes hautement compétents, qui donnent volontairement de leur temps, révèle leur degré d'engagement. Elle est d'avis que le Conseil devrait se pencher sur le fait que les membres du Comité ont le sentiment de ne pas être totalement utiles. Au sujet de la GRPC, elle se dit d'accord pour trouver des moyens de faire participer un plus grand éventail d'intervenants et de ne pas limiter le renforcement des capacités aux seuls gouvernements. Pour ce qui est du chapitre 11 de l'ALÉNA, elle mentionne que le Conseil est d'avis qu'il ne faudrait pas que ses dispositions entravent l'aptitude d'un pays à protéger son environnement et ses citoyens, et qu'il faudra redoubler d'efforts pour que ces dispositions signifient que chaque pays est en mesure de protéger sa population. M^{me} Whitman signale que les responsables de l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) des États-Unis se sont joints à leurs homologues du commerce pour encourager un dialogue ouvert et établir le programme d'une réunion ministérielle, et elle assure le CCPM que les États-Unis sont déterminés à favoriser la contribution du public. Elle dit aussi soutenir la décision du CCPM de se pencher de plus près sur les enjeux de l'eau douce, en ajoutant que l'eau constituera la principale question environnementale du présent siècle.

Consciente que les répercussions financières et l'ampleur des enjeux peuvent être énormes, elle souligne qu'il est important de faire appel à la participation de tous les intervenants. Elle appuie aussi la décision du CCPM de se pencher sur la participation et la coopération du secteur privé ainsi que sur ses investissements. Convaincue qu'une économie prospère et un environnement salubre peuvent aller de pair, M^{me} Whitman estime nécessaire que la CCE cherche de nouveaux moyens de transmettre ce message au secteur privé, et dit par ailleurs apprécier tout avis que le CCPM peut formuler pour aider le Conseil dans ce sens.

Le secrétaire Lichtinger souligne l'importance qu'il accorde au CCPM et se propose d'en parler plus avant avec ses homologues afin de veiller à que le Comité exerce une plus grande influence en temps opportun. Il précise qu'il aurait été utile que le Conseil connaisse l'opinion du CCPM avant de tenir la séance à huis clos durant laquelle il a pris certaines décisions, et suggère de modifier à l'avenir l'ordre des réunions. Il estime également important d'entretenir des liens réguliers avec le CCPM et juge utile que son président participe aux séances à huis clos du Conseil, comme cela s'est déjà fait. M. Lichtinger conclut en mentionnant que l'ébauche du communiqué sera modifiée afin qu'elle tienne compte de certaines des observations formulées durant la présente séance, notamment celles portant sur les préoccupations du public.

Avant de lever la séance, le ministre Anderson remercie les membres du CCPM et leur donne l'assurance que le Conseil se penchera très attentivement sur les questions qu'ils ont soulevées.

IX^e session ordinaire du Conseil de la Commission de coopération environnementale de l'Amérique du Nord

Compte rendu des interventions faites durant la séance publique

Le 18 juin 2002
Ottawa, Canada

AVERTISSEMENT : Malgré le soin avec lequel le présent compte rendu a été établi, il est possible qu'il ne rapporte pas fidèlement les propos des personnes citées, car celles-ci ne l'ont ni examiné ni approuvé.

Le **ministre Anderson** souhaite la bienvenue aux participants et présente ses collègues du Conseil, à savoir le secrétaire Lichtinger du Mexique et la gouverneure Whitman des États-Unis.

Jon Plaut, le président du Comité consultatif public mixte (CCPM), anime la session et explique qu'elle comportera trois volets : (i) un rapport résumant les séances plénières sur le projet de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC); (ii) des exposés de trois minutes des participants préinscrits; (iii) une présentation, par des rapporteurs choisis, des résultats de la session sur le réseautage.

Partie I Rapport résumant les séances plénières sur le projet de GRPC

Laura Silvan Durazo résume les commentaires que le public a formulés pendant les séances plénières sur le renforcement des capacités et la sensibilisation du public en matière de GRPC. D'abord, on souhaite qu'un plus grand nombre d'intervenants participent aux travaux des groupes de travail et aux activités reliées à la GRPC, et qu'un processus transparent soit établi en ce sens. Les participants ont également parlé de la nécessité d'obtenir la participation d'un plus grand nombre d'intervenants, particulièrement les collectivités, les administrations locales et les Autochtones. On a donné l'exemple du programme mexicain d'élimination du DDT pour illustrer l'utilité de cette démarche. La nécessité de produire des documents d'information en langage simple et adaptés au contexte culturel a également été mentionnée. Si les participants reconnaissent que les ressources financières du programme de GRPC sont limitées, ils souhaitent tout de même une collaboration avec les associations et réseaux existants pour joindre un plus vaste public. Enfin, on a fait remarquer que les collectivités et les populations locales pourraient contribuer aux travaux du programme de GRPC par le biais de projets de surveillance élaborés dans le contexte des plans d'action régionaux nord-américains et d'activités de sensibilisation des responsables du programme de GRPC aux conditions locales.

Partie II Exposés des participants préinscrits

Environnement, économie et commerce

Yves Guérard, d'Hydro-Québec, parle du rapport sur la restructuration du secteur de l'électricité préparé par le Secrétariat conformément à l'article 13. Il attire l'attention sur le fait

que, même si le document de travail initial sur l'électricité mettait davantage l'accent sur les aménagements à petite échelle, cette question n'est pas du tout abordée dans le rapport que le Secrétariat a rendu public récemment. M. Guérard fait remarquer que la plupart des scénarios excluent les grands aménagements hydroélectriques et il explique pourquoi Hydro-Québec fait la promotion des avantages environnementaux et des économies d'échelle que présentent ces grands aménagements par rapport aux aménagements de petite envergure. Il parle aussi des principes géométriques qui s'appliquent aux grands réservoirs et aux grandes centrales hydroélectriques, à savoir que les gains de surface se mesurent au carré alors que les gains de volume se mesurent au cube. Il dit que, même si les répercussions d'un petit aménagement peuvent être moins importantes que celles d'un grand, globalement, les petits aménagements peuvent avoir, à l'échelle locale, des effets beaucoup plus marqués qu'un seul aménagement d'envergure si on pense, par exemple, à la construction de chemins d'accès ou aux obstacles pour les poissons. Il reconnaît que, dans certains cas, les petits aménagements sont la solution de choix, mais que l'industrie ne devrait pas les promouvoir systématiquement et que les États ne devraient pas exclure les aménagements de grande envergure de leurs normes relatives aux portefeuilles d'énergie renouvelable. Il conclut en disant que le même raisonnement peut s'appliquer aux projets faisant appel aux combustibles fossiles.

Rob Kelter, de l'*Illinois Citizens Utility Board*, membre de l'*Electricity and Environment Advisory Board*, souligne que, selon lui, l'élément le plus important du rapport du Secrétariat est la question des émissions de carbone. Dans ce rapport, on demande instamment au Conseil d'élaborer et d'adopter, en 2002, des stratégies compatibles de réduction des émissions de carbone. Il dit aussi que, compte tenu de l'important apport des États-Unis aux émissions mondiales de dioxyde de carbone, le *Illinois Citizens Utility Board* avait recommandé à ce pays d'adopter un programme rigoureux et durable favorisant la production d'énergie renouvelable, moins polluante. Il fait référence à un article publié dans le *New York Times*, dans lequel on décrivait certains problèmes observés en Alaska et où on soulignait la nécessité d'agir immédiatement. Il ajoute que son expérience de la restructuration en Illinois l'a amené à penser que l'industrie et les associations professionnelles doivent collaborer avec les groupes de consommateurs et d'écologistes pour trouver des solutions. Il demande que cette collaboration soit instaurée à l'échelle du continent et implore les intervenants d'agir maintenant.

Jake Caldwell, de la *National Wildlife Federation* (NWF), présente son organisation comme la plus grande du genre, aux États-Unis, à promouvoir la sensibilisation et la conservation. Il remercie le Conseil et Janine Ferretti, la directrice exécutive sortante de la CCE, et mentionne que la NWF soutient ardemment l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) et un environnement sain. Il dit que le moment est venu pour la CCE de faire des choix et souligne que, dans ce contexte, le Conseil a l'occasion d'aller de l'avant et de promouvoir l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) et la libéralisation accrue du commerce. Il précise que la CCE a la possibilité de se doter d'un nouveau leadership et de choisir des gens qui, non seulement ont une vision stratégique et des compétences en gestion, mais peuvent insuffler une nouvelle énergie au Conseil et travailler au sein d'un Secrétariat indépendant. Il ajoute que le second enjeu pour la NWF est formulé sous forme de question ouverte, à savoir : L'ANACDE confère-t-il au Conseil le pouvoir d'interpréter un dossier factuel d'une manière différente de l'auteur de la communication qui est à l'origine de ce dossier? Il souligne que toute restriction ultérieure du processus prévu aux articles 14 et 15

minera la confiance du public à l'égard de la libéralisation des échanges. Au sujet du chapitre 11 de l'ALÉNA, il affirme qu'il n'est pas logique que le dilemme relatif à l'application des dispositions de ce chapitre soit l'élément déterminant de l'ALÉNA aux yeux de la population nord-américaine et ajoute que cela nuit à l'environnement, aux investissements et au commerce. Il demande instamment au Conseil d'exercer des pressions sur la Commission du libre-échange pour qu'elle permette au public de participer au processus. Il ajoute que le paragraphe 10(6) est une disposition très peu appliquée de l'ANACDE et attend avec impatience la réunion des ministres du Commerce et de l'Environnement, en 2003.

Pedro Medellín-Milán, du *Centro de Investigación y Estudios de Postgrado, Universidad Autónoma de San Luis Potosí*, énumère dix secteurs où les dispositions de l'ALÉNA vont à l'encontre de la Constitution du Mexique ou des objectifs définis dans d'autres conventions internationales traitant, par exemple, de biodiversité, de santé humaine ou d'utilisation des sols. Il se dit aussi très préoccupé par le fait que le chapitre 11 de l'ALÉNA puisse créer une situation favorisant les investisseurs étrangers.

Cliff Wallis, de l'*Alberta Wilderness Association*, remercie Janine Ferretti et félicite le ministre Anderson pour l'adoption d'une nouvelle loi canadienne sur les espèces en péril. Il parle d'environnement et des débats entourant la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA) et se dit convaincu que, malgré ses nombreuses lacunes, l'ANACDE demeure un outil utile. Il fait remarquer que les gouvernements, qui négocient actuellement la ZLÉA, ne déploient pas autant d'efforts lorsqu'il s'agit de questions environnementales et dit qu'il faut lancer des négociations parallèles pour créer un organisme similaire à la CCE, soulignant que cela est essentiel à la participation des citoyens, à la création de systèmes centraux de reddition de compte et à l'élaboration de programmes – éléments qui sont tous importants pour un nouvel organisme. Il fait cependant une mise en garde : de telles négociations ne devraient pas viser à affaiblir les structures déjà existantes. Il demande si le Conseil est favorable à des négociations parallèles sur la protection de l'environnement en vertu de la ZLÉA et, le cas échéant, quel serait le rôle de la CCE.

Stephen Porter, du Centre pour le développement du droit international de l'environnement (CIEL), avance d'abord l'hypothèse selon laquelle l'ANACDE, la CCE et le processus de communications des citoyens s'inscrivent dans un projet novateur visant à faire accepter l'ALÉNA et à obtenir la confiance de la population des États-Unis. Il souligne que ce projet est important à plusieurs égards : a) pour l'établissement d'institutions similaires, par exemple, dans le cadre des négociations de la ZLÉA; b) de manière plus générale, pour l'élaboration d'accords commerciaux favorisant le développement durable; c) pour l'obtention de l'appui du public à l'égard de tels accords. Il souligne également le rôle primordial du Conseil pour ce qui est d'offrir un leadership et d'assurer un soutien financier durable. Il parle ensuite de façon plus détaillée du processus de communications des citoyens, rappelant au Conseil le rôle de son organisation relativement à la communication sur les oiseaux migrateurs. Il ajoute que, lorsque le Conseil a décidé de restreindre la portée du dossier factuel, il a de fait remanié la communication, ce qui a amené le CIEL à envisager le retrait de sa communication. Il compare le processus à un projecteur braqué sur les gouvernements — que ce soit pour le meilleur ou pour le pire — et met en doute la validité d'un tel processus dans le contexte où les gouvernements en limitent la portée et où le public ne peut orienter le faisceau du projecteur.

Selon le CIEL, les intérêts de l'industrie forestière des États-Unis peuvent avoir influé sur la décision, ce qui est source de préoccupations. L'organisme estime que cela peut nuire à l'indépendance du Secrétariat et qu'on n'a pas tenu compte de l'opinion du public ni du CCPM. Il précise que, en fin de compte, son organisation a décidé de ne pas retirer sa communication et qu'elle allait poursuivre ses efforts en vue de faire appliquer le processus prévu aux articles 14 et 15. Il ajoute qu'il a bon espoir que, à terme, les gouvernements accepteront le processus, malgré les échecs. Dans l'intérêt de la transparence, il encourage le Conseil à expliquer pourquoi il a limité la portée du dossier factuel et lui demande de donner instruction au CCPM de mener sans délai une consultation publique sur la question. Pour conclure, il demande au Conseil de veiller à ce que la CCE continue de croître et d'être florissante.

Conservation de la biodiversité

Jennifer Smith, étudiante au doctorat, *University of Aberdeen*, parle de ses travaux de recherche sur les effets biologiques et l'importance écologique des structures utilisées pour l'exploration et la production dans la mer du Nord et le golfe du Mexique, et des effets associés à l'enlèvement de ces structures. Elle espère que ses travaux seront utiles à la CCE, aux signataires de l'ALÉNA et à l'industrie. Elle décrit de manière plus détaillée la nature de sa recherche (estimation et catalogage des communautés d'espèces qui fréquentent les plateformes d'exploitation du gaz naturel et du pétrole; relevé et quantification de la valeur des espèces, de leurs types et de leur production, de même que de l'attraction qu'exercent les plateformes; examen des effets sur la pêche commerciale de la fermeture de zones de pêche autour des plateformes désaffectées). En terminant, elle indique qu'elle apprécierait recevoir de l'information sur toute source susceptible d'appuyer ses recherches par le biais d'un financement partiel ou d'un soutien en nature.

Josefina Maróa Cendejas, d'Ecomorelia, A.C., parle de l'utilité de la participation des citoyens et de l'éducation informelle en matière de conservation et de protection de l'environnement. À son avis, les programmes de sensibilisation de la population s'apparentent à certaines approches théoriques de l'éducation informelle, en ce sens qu'ils sont souvent jumelés à des approches sociales, comme le développement économique ou la problématique hommes-femmes. Elle ajoute que l'éducation informelle a l'avantage d'être créative et souple et qu'elle peut répondre à des besoins précis du fait qu'elle se situe en marge du système d'enseignement traditionnel. Il faut des changements à la base. Elle parle d'un communiqué publié récemment par la Banque mondiale affirmant la nécessité de consulter les citoyens au sujet de décisions qui les concernent directement, de manière à appliquer le principe de transparence et à faire contrepoids à la corruption, aux abus bureaucratiques et aux politiques d'État. Elle donne l'exemple d'un cas à Michoacán, au Mexique, où on a organisé des ateliers sur la participation des citoyens avant le début d'un projet de reboisement; le taux de réussite de ce projet (75 % des nouveaux arbres ont survécu) est le plus élevé du pays et on l'attribue directement à la participation des populations locales.

Polluants et santé

Patricia Ross, du district régional de la vallée du Fraser, parle des problèmes de pollution transfrontalière et de l'inefficacité du système actuel d'évaluation des projets qui pourraient entraîner la pollution des bassins atmosphériques des deux côtés de la frontière. Elle explique que, depuis deux ans et demi, son organisation a dépensé 500 000 \$CAN pour empêcher la

construction d'une centrale électrique aux États-Unis, projet qui pourrait polluer une zone à forte densité de population en Colombie-Britannique. Elle signale que le projet sera probablement approuvé malgré la forte opposition de groupes des deux pays et des problèmes de santé qui pourraient en résulter, ce qui illustre bien l'absence de responsabilité une fois les projets approuvés; cela est attribuable à des failles de l'ALÉNA qui rendent les programmes de lutte contre la pollution inefficaces. Elle demande que des changements soient apportés de manière que toutes les régions frontalières soient mieux représentées dans les processus décisionnels et ajoute que souvent, le choix d'un site est fondé sur la rentabilité pour le demandeur et non sur la limitation des dommages pour la santé humaine et l'environnement. Elle prie le Conseil d'aider à éliminer les failles de sorte qu'on tienne davantage compte des préoccupations environnementales et qu'on élabore des programmes de compensation plus adéquats. Elle demande aussi qu'on actualise le processus d'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers et qu'on envisage sérieusement la possibilité d'accorder un accès réciproque aux tribunaux.

Geb Marett, du *Chemical Strategies Partnership*, explique que les pouvoirs publics et des organismes comme la CCE doivent travailler en partenariat avec l'industrie s'ils veulent atteindre les objectifs de durabilité, mais que cela se fait rarement. Il parle notamment de la nécessité de réduire l'utilisation de produits chimiques pour assurer la santé et la sécurité de l'environnement. Les tendances observées sur cinq ans indiquent une diminution de 3 % des quantités de substances toxiques produites en Amérique du Nord. Il fait cependant remarquer que les réductions observées dans un secteur sont compensées par des augmentations dans d'autres secteurs et précise qu'il faut éviter qu'il y ait un transfert d'impact entre un milieu et un autre. Il ajoute que parmi les principaux obstacles à la réduction des produits chimiques dans les déchets, on compte les liens entre les producteurs et les consommateurs de produits chimiques, qui donnent lieu à des incitatifs liés à l'offre. Il décrit les services de gestion des produits chimiques (SGPC) comme une nouvelle stratégie commerciale qui favorisera la réduction tant de l'utilisation des produits chimiques que des coûts. Il ajoute que, là où ces services sont offerts, les résultats sont impressionnants. Il affirme que, bien que la GRPC ait été axée jusqu'ici sur des produits chimiques individuels, d'autres approches devraient susciter une plus grande attention dans l'avenir, dont des techniques novatrices de prévention de la pollution plutôt que de lutte contre la pollution. Il demande au Conseil de soutenir les approches commerciales fondées sur le cycle de vie des produits, comme les SGPC, et informe les participants qu'un atelier sur la question aura lieu à Chicago le 24 octobre 2002.

María Ramón Silva, de *Colectivo Ecologista*, parle de la disparition d'espèces à Oaxaca, situation qui a mené à la présentation d'une pétition en sept points par 86 organisations demandant qu'on fasse une étude factuelle de la question. Elle passe en revue les principaux points de la pétition, qui est fondée sur une demande d'enquête scientifique sur la contamination du maïs, conformément à l'article 13 de l'ANACDE. Il faut étudier tous les effets directs et indirects associés au maïs génétiquement modifié et s'attacher à mieux comprendre les sources et les voies de contamination. Elle dit espérer que le rapport recommandera au gouvernement du Mexique de prendre les mesures voulues pour assurer le bien-être de ses citoyens. Elle laisse une copie de la pétition aux membres du Conseil et invite ceux-ci à se prononcer sur la question. Elle demande en outre au CCPM de mettre sur pied un groupe de travail qui étudiera les liens entre la biosécurité et le libre-échange, y compris le biopiratage et la propriété intellectuelle. Elle

remercie le Secrétariat pour ses travaux sur les pesticides et attend les résultats des prochains travaux sur la biosécurité et la salubrité des aliments.

Dawn Walker, de l'Institut canadien de la santé infantile, aborde deux questions relatives à la santé des enfants et à l'environnement : la nécessité d'établir un nouveau modèle d'évaluation des risques et les indicateurs de la salubrité de l'environnement des enfants. Elle souligne qu'il faut tenir compte de la sensibilité particulière des enfants lorsqu'on élabore des cadres juridiques régissant la réduction de l'exposition à des substances toxiques, et se réjouit de l'attention accrue accordée par la CCE à ces questions importantes. Elle explique que le processus actuel d'élaboration de politiques et de normes environnementales est compliqué par la nécessité de tenir compte de la sensibilité particulière des enfants et ajoute qu'il faut poursuivre les travaux sur la prévision des effets chroniques des expositions à long terme à des substances multiples. Elle félicite les États-Unis pour leurs efforts visant à relever les marges de sécurité, mais fait état de problèmes reliés à l'application de ces marges. Elle exprime son étonnement face à la possibilité que l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) des États-Unis puisse accepter les résultats de tests faits sur des animaux, et ce, malgré les graves questions d'ordre moral, éthique et scientifique que cela soulève, et elle réitère l'opposition de son organisation à cette pratique. Elle déplore l'existence d'une certaine forme d'essais sur les humains, faisant référence au fait qu'une grande partie des produits chimiques d'usage commercial n'ont jamais fait l'objet d'essais visant à déterminer leurs effets sur les femmes enceintes et les enfants. Elle donne l'exemple du plomb, disant qu'il a fallu que des millions d'enfants soient intoxiqués avant qu'on n'adopte un règlement, et demande l'établissement d'un nouveau modèle d'évaluation des risques, axé sur l'évaluation et la surveillance des effets sur les enfants, et la prise en compte de la sensibilité des enfants dans les politiques. Elle demande aussi l'adoption d'un processus d'évaluation des risques dont le principe de précaution serait un des principaux éléments. Dans l'intervalle, elle demande aux autorités des trois gouvernements de rendre obligatoire l'application de la marge de sécurité dix fois plus élevée prévue à la *Food Quality Protection Act* (Loi sur la protection de la qualité des aliments). En ce qui a trait aux indicateurs, son organisation est d'avis que les données actuelles justifient la prise immédiate de mesures préventives.

Mark Winfield, du *Pembina Institute*, joint sa voix à celle des autres participants qui ont exprimé leur gratitude à Janine Ferretti pour le travail qu'elle a accompli. Il aborde ensuite trois questions : les registres des rejets et des transferts de polluants (RRTP), les déchets dangereux et les marchés nord-américains de l'électricité. En ce qui a trait au RRTP, il félicite le secrétaire Lichtinger pour l'adoption par le Mexique d'un nouveau système public à déclaration obligatoire. Il souligne aussi l'importance du maintien de l'appui de la CCE à l'égard de la mise en œuvre de ce système et de la facilitation de l'harmonisation de tous les RRTP en Amérique du Nord. Dans ce contexte, il félicite le ministre Anderson pour l'ajout de polluants atmosphériques courants à l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP). En ce qui concerne le rapport de la CCE sur les marchés de l'électricité en évolution et la nécessité de régler le problème des émissions de gaz à effet de serre, il presse le Canada de s'engager à ajouter ces gaz à l'INRP. En ce qui a trait aux déchets dangereux, il signale que la population est de plus en plus préoccupée, surtout par la très forte croissance des exportations de déchets dangereux des États-Unis vers le Canada, où ils sont éliminés, et vers le Mexique, où ils sont recyclés. Il rappelle l'engagement pris à la session du Conseil tenue en 2001 à l'égard de l'établissement d'une réponse nord-

américaine au problème de transport transfrontalier de déchets dangereux et s'informe de l'avancement de cette initiative. Il demande plus précisément quand le Canada prévoit appliquer un règlement fédéral sur l'élimination des déchets dangereux importés, conformément aux obligations que lui confèrent les conventions de Bâle et de Stockholm. Au sujet de la stratégie énergétique pancontinentale, il signale que les nouvelles politiques énergétiques des trois pays portent essentiellement sur l'augmentation de la production à partir de sources traditionnelles et ajoute qu'on s'intéresse peu à la réduction de la demande, aux mesures d'efficacité énergétique et aux techniques de production d'énergie renouvelable ayant peu d'incidences. Il se dit préoccupé par l'augmentation possible de l'écart entre les politiques énergétiques et la viabilité de l'environnement, comme en témoignent les exemples fournis dans le rapport du Secrétariat sur l'électricité, établi aux termes de l'article 13 de l'ANACDE. En terminant, il demande une intervention plus musclée des trois gouvernements pour prévenir la création de refuges pour pollueurs et améliorer l'efficacité énergétique.

Ken Zarker, de l'*US National Pollution Prevention Roundtable*, décrit les efforts de coopération entre les tables rondes des États-Unis, du Canada et du Mexique en matière de prévention de la pollution. Il explique que l'objectif du Partenariat nord-américain pour la prévention de la pollution (PNA) consiste à promouvoir la protection de l'environnement par la prévention de la pollution. Il passe en revue une déclaration signée le 26 avril 2002 à la Table ronde canadienne sur la prévention de la pollution, contenant les engagements suivants : (i) promouvoir les politiques de prévention de la pollution dans chaque pays et à l'échelle du continent; (ii) partager l'information, les ressources éducatives et les ressources des membres; (iii) accroître les ressources financières et techniques destinées à la mise en œuvre de programmes de prévention de la pollution en Amérique du Nord. Il parle de l'examen qu'on a fait récemment des politiques de prévention de la pollution des trois pays, examen qui a permis de mieux comprendre la situation en Amérique du Nord. Il remercie la CCE pour sa contribution aux travaux du PNA et ajoute qu'il souhaite la poursuite de cette collaboration. Il indique que les projets futurs du PNA comprennent la mise sur pied d'un réseau pour la prévention de la pollution en Amérique du Nord, qui fera partie d'un réseau mondial, et l'exécution de projets pilotes de promotion des systèmes de gestion de l'environnement et de leadership environnemental.

Autres initiatives

Quentin Dodd, du *Campbell River Environmental Council*, explique que, dans le cadre de son travail sur les problèmes environnementaux reliés à l'exploitation minière, à la foresterie et à la pêche commerciale, il suit l'évolution du processus de communications des citoyens présentées en vertu des articles 14 et 15. Il explique qu'avant la réunion, il n'était pas conscient de la grande frustration que ressentent bon nombre d'organisations non gouvernementales (ONG) et il mentionne qu'il comprend que c'est un sujet délicat pour les représentants des gouvernements. Il ajoute que ceux-ci, en tant que responsables de cet important processus, doivent accepter la critique et que c'est de cette façon que des mesures correctives peuvent être prises. Il demande au Conseil de ne pas empêcher la concrétisation des recommandations que pourrait faire le Secrétariat relativement aux dossiers factuels et de se doter d'une politique claire de non-ingérence, pour ne pas miner la crédibilité de la CCE aux yeux du public. Faisant référence aux récentes décisions du Conseil, il dit qu'elles peuvent nuire au processus et se demande à quoi peut servir un organisme de surveillance si on ne lui accorde pratiquement aucun pouvoir. Selon

lui, on craint de plus en plus que les professionnels qui travaillent pour la CCE refusent de dire le fond de leur pensée, de peur de perdre leur emploi. Pour terminer, il mentionne que les décisions du Conseil d'assortir de conditions la constitution de dossiers factuels ne modifieront en rien les faits, mais limiteront la portée des enquêtes et seront considérées comme une tentative de cacher des faits défavorables.

Aurora Michel Calinda, de la *Sociedad Amigos del Lago de Chapala*, parle du dossier du lac de Chapala, qui se trouve dans le centre du Mexique, à 50 km de Guadalajara. Le volume actuel de ce lac, qui a une superficie de 112 000 km², est inférieur à 15 % de sa capacité totale. Elle souligne que le lac, qui fait partie du bassin hydrographique Lerma-lac de Chapala, couvre six États mexicains et revêt une très grande importance pour l'agriculture. Elle décrit divers problèmes causés dans la région par les activités industrielles, l'absence de mesures de conservation et l'exploitation des ressources naturelles et ajoute qu'il faut agir sans tarder si on souhaite réparer les importants dommages déjà causés. Elle fait remarquer que le secteur mexicain de l'agriculture continue d'utiliser des substances toxiques qui sont interdites au Canada et aux États-Unis et que, ironiquement, les produits ainsi cultivés sont vendus au Canada et aux États-Unis. Elle parle aussi des difficultés associées à l'instauration d'un programme de recyclage du plastique, du verre et des eaux usées au Mexique, et souligne l'absence d'un programme d'utilisation durable des ressources en eau. Elle fait un parallèle entre l'exportation de produits agricoles et l'eau douce à l'aide de l'exemple suivant : pour produire chaque fraise consommée aux États-Unis et au Canada, on utilise l'équivalent de 40 litres d'eau. Elle conclut son intervention par un appel à la protection de l'eau, la ressource naturelle la plus précieuse pour les générations futures.

Margot Venton, du *Sierra Legal Defense Fund (SLDF)*, parle du processus de communications des citoyens et de la conservation de la biodiversité au Canada. Elle dit que le SLDF participe activement au processus de communications des citoyens; l'organisme a notamment présenté deux communications qui ont été touchées par les décisions que le Conseil a prises le 16 novembre 2001. Elle souligne que, malgré ces décisions, son organisation continue d'utiliser le processus, mais elle craint de plus en plus que ses clients ne croient plus en son utilité. Elle ajoute que les décisions rendues le 16 novembre ont modifié les règles à mi-chemin, donnant l'impression que le Conseil s'ingérait dans le processus d'élaboration des plans de travail. Elle affirme aussi que le Conseil n'a aucunement justifié ses décisions. Elle dit que, sur le plan juridique, si cela s'était produit dans le cadre d'un processus gouvernemental courant, on aurait fait valoir que le processus était injuste. Elle souligne que l'apparence de préjugé nuit à l'intégrité du processus et minera la confiance sous-jacente au soutien généralisé de l'ALÉNA. À défaut de ce soutien, il sera plutôt difficile de faire accepter d'autres accords commerciaux. Elle recommande au Conseil d'autoriser le CCPM à mener dès maintenant une consultation publique sur la restriction de la portée des dossiers factuels, précisant qu'en limitant les plaintes, on passe à côté de l'objectif du processus, qui consiste non pas à examiner des cas précis, mais à étudier l'omission généralisée d'assurer l'application efficace de la loi. Elle remercie ensuite le ministre Anderson qui a mené à bien l'adoption du projet de loi sur les espèces en péril. Toutefois, elle attire l'attention sur un problème occasionné par les attaques des provinces concernant les règlements fédéraux sur l'environnement, attaques qui visaient un relâchement des normes dans l'unique but d'attirer des investisseurs étrangers. À titre d'exemple, elle cite un communiqué publié récemment par le gouvernement de la Colombie-Britannique, dans lequel on

disait aux investisseurs potentiels que personne ne surveillerait leurs activités. Selon elle, la CCE devrait s'intéresser de plus près aux processus provinciaux de réglementation et aux mesures en vigueur en matière d'application de la loi.

Christine Elwell, de l'Institut canadien du droit et de la politique de l'environnement, félicite Janine Ferretti pour son leadership exemplaire. Elle parle ensuite de la question du suivi et de son application au sein de la CCE, par exemple, la préparation de rapports visés à l'article 13 ou la constitution de dossiers factuels en vertu des articles 14 et 15. Elle aborde également la restructuration du secteur de l'électricité et dit qu'elle n'abonde pas dans le sens de l'analyse faite plus tôt par le représentant d'Hydro-Québec. Elle fait remarquer qu'à la dernière page du rapport du Secrétariat, on peut lire qu'on ne dispose pas d'un nombre suffisant d'études sur certains des principaux enjeux, ce qui signifie qu'il faut poursuivre les travaux. Elle propose d'examiner ces questions dans le contexte du prochain plan de travail. Elle se dit tout à fait d'accord avec les commentaires des représentants du Centre pour le développement du droit international de l'environnement et du *Sierra Legal Defense Fund* et partage leurs préoccupations au sujet de la restriction de la portée des dossiers factuels. Elle cite ensuite un extrait d'une lettre envoyée le 14 juin 2002 par les représentants suppléants en réponse à la recommandation du CCPM concernant le suivi des dossiers factuels : « Nous avons pris connaissance de votre nouvelle recommandation sur le suivi des dossiers factuels. Comme nous vous le mentionnions dans notre lettre du 6 mars dernier, nous estimons que le processus d'examen prévu aux articles 14 et 15 de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) prend fin avec la constitution et, éventuellement, la publication d'un dossier factuel définitif. Nous considérons par ailleurs que toute mesure de suivi entreprise par une Partie relève de sa politique intérieure. » Selon elle, une telle interprétation est incompatible avec la Partie V de l'ANACDE, parce qu'ainsi, la CCE ne pourrait pas constituer de dossier sur la non-observation systématique de la loi. Elle recommande à la CCE de demander un avis indépendant à la Cour internationale de Justice ou à l'*Environment Chamber* au sujet des articles en question avant d'aller plus loin.

Dianne Pruneau, de l'Université de Moncton, parle de la situation à Cap-Pelé, une localité côtière du Nouveau-Brunswick, au Canada. Elle explique que les 24 usines de fumage du poisson de l'endroit rejettent leurs déchets industriels directement dans l'océan. Un cinquième des élèves de la municipalité sont asthmatiques et la région affiche le plus haut taux de cancer par habitant de toute la province. Le grand public n'est pas au courant de ces problèmes. Elle ajoute que, grâce à une subvention du Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE), on a pu élaborer, en collaboration avec une école secondaire et trois des usines, un projet de sensibilisation à l'environnement. On s'est rendu dans les usines, on a dressé des inventaires, puis on a examiné les problèmes et les risques sanitaires. On a saisi toutes les données recueillies dans un système d'information géographique, et les élèves et les représentants de l'industrie ont communiqué les résultats de l'étude à la municipalité. Par la suite, les élèves, avec l'aide de spécialistes de la santé, ont dressé des plans visant l'amélioration de leur environnement et de leur santé. Le projet a permis de sensibiliser davantage les élèves aux risques environnementaux et au rôle qu'ils peuvent jouer dans l'ébauche de solutions. Elle conclut en disant que le FNACE et la CCE doivent continuer de soutenir les programmes communautaires de sensibilisation.

Alexander Lofthouse, du Conseil canadien pour le commerce international (CCCI), décrit la structure du CCCI. Le Conseil, qui a pour mission de promouvoir un système ouvert d'échanges, d'investissements et de services financiers mondiaux, appuie l'ALÉNA, l'ANACDE et la CCE. M. Lofthouse dit que le CCCI est préoccupé par la portée du plan de travail de la CCE. Par exemple, dans le passé, au cours de réunions comme celle-ci, on a discuté de nombreuses questions, comme la santé des enfants, la qualité de l'air, la production d'électricité, le chapitre 11 de l'ALÉNA et la biodiversité. Il fait remarquer que la totalité du budget de la CCE a été affectée et se dit étonné par le risque de dépassement budgétaire. Il ajoute que, compte tenu de ce risque, on devrait interrompre les discussions sur l'examen de nouvelles questions et reporter toute nouvelle activité. Selon lui, le plan de travail global ne facilite pas le dialogue entre les organisations et la CCE, et il demande instamment à la Commission de résister à la tentation d'en élargir davantage la portée. Il estime que la CCE devrait plutôt choisir des secteurs prioritaires et y centrer ses efforts. Il croit en outre que des partenariats avec les pouvoirs publics, les entreprises et d'autres intervenants intéressés en vue de définir un ensemble de priorités pourraient faciliter ces tâches. En terminant, il donne à entendre que, après dix ans d'activité, il est peut-être temps pour la CCE de prendre du recul et de revoir les paramètres de son mandat global.

Luis Manzo, de la *Kivalliq Inuit Association*, explique que les Inuits du Nunavut ont signé une entente sur les revendications territoriales globales avec le gouvernement du Canada au mois d'avril 1993. Il fait part des préoccupations exprimées par les Inuits du Nunavut au sujet des questions commerciales qui font l'objet de discussions et de la façon dont on communiquera avec les Inuits compte tenu de la barrière linguistique. Il remercie le ministre Anderson pour la participation du Canada dans la négociation de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits de trois parcs nationaux, de même que d'autres lois de l'environnement. Il décrit les trois paliers d'administration au Nunavut — fédéral, territorial, inuit — et ajoute que le gouvernement inuit est malheureusement tenu à l'écart du processus. Selon lui, comme les Inuits dépendent des ressources naturelles pour leur subsistance, il est important que les gouvernements régissent les activités d'autres nations de manière à préserver les ressources alimentaires et à protéger les enfants inuits. Il ajoute que, bien que l'entente sur la revendication territoriale porte essentiellement sur la protection du territoire et des ressources, on sait que les industries établies à l'extérieur du Nunavut ont des incidences sur la région. Il fait référence à l'article 12 de l'entente, qui prévoit le versement d'indemnités aux Inuits pour les dommages directs et indirects qu'ils subissent. Il dit que les Inuits sont prêts à collaborer avec la CCE pour communiquer de l'information à leurs collectivités. En conclusion, il suggère d'inclure des organisations inuites nationales et internationales [l'Inuit Tapiriit Kanatami (ITK) et la Conférence circumpolaire inuit] au sein des comités et groupes de travail de la CCE, ajoutant que l'on s'assurerait ainsi d'un suivi adéquat.

Partie III Présentation par des rapporteurs choisis des résultats de la session sur le réseautage

Alejandro Callejas donne le point de vue de son groupe sur les questions théoriques. Ce groupe avait pour tâche de définir le contexte de la recherche effectuée dans chacun des trois pays, ainsi que le soutien politique nécessaire. On a établi qu'il est important de sensibiliser les gens à l'environnement et de trouver de nouveaux moyens de promouvoir la communication d'information pour favoriser l'instauration d'une culture de responsabilité environnementale

dans le contexte des activités du CCPM et de la CCE. On estime qu'il est essentiel d'inclure les groupes autochtones dans le processus. Il faut approfondir les recherches sur des questions comme la séquestration du carbone et l'eau douce. Il faut aussi poursuivre les recherches pour mieux comprendre les effets de la libéralisation du commerce sur l'environnement. Les travaux devraient porter non pas sur les mesures de contrôle, mais sur la prévention. Par ailleurs, il faut moderniser les technologies et l'équipement transférés au Mexique et non plus se contenter de transférer dans ce pays les technologies désuètes du Canada et des États-Unis. On a également parlé de la normalisation des technologies et des méthodes et recommandé vivement d'adopter une nouvelle approche en matière de transfert de technologies et d'information (c.-à-d. le transfert des connaissances traditionnelles des Autochtones). Il importe aussi de faire des recherches juridiques et de mieux comprendre le processus de règlement des différends prévu à l'ALÉNA. Il faut modifier notre approche en matière de développement, c'est-à-dire promouvoir une nouvelle culture du développement durable, en collaboration avec les ONG. On a aussi parlé de l'importance des activités visant à renforcer les marchés régionaux et les micromarchés. Il y a lieu d'élaborer des politiques sur l'application d'une taxe verte dans les trois pays. La CCE devrait soutenir l'harmonisation des normes favorisant la création d'industries vertes. Il faudrait aussi créer un tribunal transfrontalier qui tableerait sur les études juridiques soutenues par la CCE pour traiter les problèmes de pollution transfrontalière. La CCE peut faciliter l'harmonisation des lois des trois pays et l'échange d'information entre eux. Il faut élargir la définition de la sécurité nationale pour y inclure la sécurité des ressources alimentaires et aquatiques, par exemple.

Stephen Porter souligne que les rapporteurs présentent l'opinion consensuelle de leur groupe. Il remercie le CCPM qui a organisé la session sur le réseautage. Il mentionne que tous les membres du groupe conviennent que la CCE est une organisation novatrice et créative, même si certains souhaitent qu'elle ait des pouvoirs accrus pour régler les problèmes environnementaux et qu'elle apporte une dimension humaine à l'échelle locale pour favoriser une intervention proactive, par exemple, dans les collectivités autochtones. La CCE entre dans une période d'incertitude et le Conseil doit faire preuve de leadership à plusieurs égards : il doit d'abord désigner sans tarder un nouveau directeur exécutif dynamique et indépendant et il doit veiller à ce que l'autonomie du Secrétariat soit préservée. Sur un plan plus général, on espère que, en vue du Sommet mondial sur le développement durable, les ministres feront preuve de leadership en matière de changement climatique et qu'ils prendront les mesures nécessaires dans leur pays respectif pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. En terminant, il fait référence au film de *Jerry McGuire* : « *Show me the money* » pour illustrer la nécessité d'augmenter le budget de la CCE. Il réclame enfin qu'on accorde davantage d'attention aux projets sur le terrain et à la promotion de projets à l'appui des priorités nationales.

Christine Elwell dit que son groupe estime qu'il faut cesser de recourir aux dispositions de l'ALÉNA pour contester les lois de l'environnement. On a fait appel au CCPM en tant qu'intervenant désintéressé dans le différend relatif au lindane. Cette substance est interdite et pourrait être inscrite sur la liste des substances à éliminer en vertu de la Convention sur les polluants organiques persistants, mais nous nous retrouvons tout de même devant le tribunal pour régler un différend avec un investisseur. On comprend les difficultés auxquelles le Conseil doit faire face dans l'exercice des fonctions qui lui incombent en vertu du paragraphe 10(6); il doit néanmoins respecter son obligation. Une intervention du CCPM constituerait un premier pas vers une plus grande sensibilisation. On devrait prévoir un budget spécial pour permettre une

telle intervention et pour rendre tous les documents accessibles au public. Il faut que les gens connaissent les problèmes et que les responsables du commerce soient informés des risques environnementaux associés aux activités industrielles contestées.

Une participante qui ne s'est pas nommée demande aux ministres, au nom de son groupe, de clarifier les mesures qui sont prises pour appliquer et faire observer les lois de l'environnement. Elle souligne que, dans le contexte des restrictions budgétaires et de l'affaiblissement des normes dans les trois pays, on a réduit les activités de protection de l'environnement. De plus en plus de pouvoirs sont transférés aux autorités locales, qui n'ont ni les capacités ni les ressources voulues. Il faut trouver des façons de faire participer efficacement les collectivités et les organisations locales. Par ailleurs, dans les trois pays, on procède à des réductions de personnel dans les ministères de l'Environnement et on fait appel au secteur privé. Les mesures législatives sont pertinentes, pour la plupart, mais elles ne sont pas appliquées. Les décès survenus à Oaxaca en raison des conflits concernant les terres et les ressources aquatiques sont intolérables. Le gouvernement doit intervenir pour que cela cesse. Il faut adopter des mesures d'application de la loi de manière à élaborer un programme environnemental à long terme.

Le ministre Anderson remercie tous les participants et fait savoir que le Conseil préparera un compte rendu des interventions et répondra aux demandes individuelles. Il se réjouit de la qualité des interventions qui ont été faites. Il souligne qu'il est important de mettre en question les vieilles façons de faire dans le domaine de l'environnement et se félicite de l'évolution du débat tout au long de la session. Il invite ensuite ses collègues du Conseil à s'exprimer.

Le secrétaire Lichtinger remercie tous les intervenants et fait remarquer que l'émergence d'une perspective régionale a permis d'orienter les discussions plus efficacement. Il réitère l'engagement du Conseil à l'égard du processus prévu aux articles 14 et 15. Après avoir bien écouté les préoccupations au sujet de l'érosion de la crédibilité, il rassure les participants en leur disant que le Conseil veillera à ce qu'on ne prenne aucune décision qui puisse miner la crédibilité. Il rappelle que, lorsqu'il était directeur exécutif de la CCE, il avait approuvé la constitution du premier dossier factuel (Cozumel) et se dit convaincu, en tant que ministre, que ce processus est très positif pour les gouvernements. Il ajoute que le Conseil fera tout en son pouvoir pour s'assurer que le processus demeure un outil efficace pour le public. Ensuite, il manifeste son intérêt pour la participation des collectivités aux activités de sensibilisation et se dit persuadé qu'il faut inclure les populations et les organisations locales. Il demande à Josefina Cendejas de fournir de plus amples renseignements pour permettre une collaboration entre son organisation et le gouvernement mexicain dans le cadre de projets de reboisement. En ce qui a trait au maïs transgénique, il dit que le Conseil soutient pleinement la décision du Secrétariat de préparer un rapport conformément à l'article 13; il dit que son gouvernement fournira tous les renseignements dont il dispose. Il ajoute qu'il ne faut toutefois pas perdre de vue les avantages de la biotechnologie. En ce qui a trait au lac de Chapala, il reconnaît qu'il représente un défi de taille pour le Mexique, et non pas un problème purement local. En ce qui concerne la question du suivi général, il convient qu'il faut procéder à une évaluation stratégique et profite de l'occasion pour dire aux participants que le Conseil a demandé au Secrétariat de procéder à une évaluation rétrospective décennale des activités de la CCE. Au sujet de la nécessité d'élargir les activités de recherche, il parle de la création d'un fonds mexicain de recherche doté d'un budget d'environ 16 millions de dollars destiné à des projets menés dans des instituts de recherche de tout le pays.

Il ajoute qu'il pourrait être intéressant de créer un centre d'information au sein de la CCE, de manière à mieux comprendre les activités de recherche en cours dans les trois pays.

La gouverneure Whitman souligne aussi la diversité et la qualité des exposés. Elle parle d'abord des recherches sur des humains effectuées aux États-Unis et mentionne que les ramifications scientifiques et éthiques la préoccupent au point où elle a renvoyé la question à la *National Academy of Sciences* (Académie nationale des sciences). Elle assure les participants que l'EPA élaborera une politique dès qu'elle aura reçu les recommandations de cet organisme, et qu'elle procédera de manière tout à fait transparente. D'ici là, aucun cobaye humain ne sera utilisé pour des tests dose/réponse et des tests de toxicité. Elle mentionne que l'EPA investit dans les techniques informatiques qui pourraient permettre de déterminer rapidement les effets de divers pesticides et autres substances toxiques sur la santé sans avoir à faire des tests sur les animaux. En ce qui a trait au commerce et aux investissements, elle convient que les revendications présentées en vertu du chapitre 11 de l'ALÉNA ne doivent pas empêcher un gouvernement de s'acquitter de sa responsabilité de protéger la santé et le bien-être de ses citoyens et l'environnement. Elle explique que, selon les États-Unis, le moyen le plus efficace de régler les préoccupations environnementales dans le contexte du chapitre 11 consisterait à demander aux principaux intéressés de communiquer leurs préoccupations aux groupes d'experts du chapitre 11. Elle dit souhaiter que le Canada et le Mexique partagent ce point de vue. Elle ajoute que, pour les États-Unis, la protection de l'environnement fait partie intégrante des activités de libre-échange et précise que ce pays a déjà proposé un libellé pour le chapitre sur les investissements de la ZLÉA, de manière à garantir que les normes de protection environnementale ne sont pas affaiblies dans le but d'attirer des investisseurs. Elle confirme l'engagement des 34 gouvernements qui négocient la ZLÉA à l'égard du principe de transparence et précise que les États-Unis reconnaissent l'importance de la diversité culturelle, tant dans un contexte général que dans le cadre du processus décisionnel. Elle convient aussi qu'il faut reconnaître les préoccupations propres aux tribus et aux Autochtones et qu'on doit consulter ces groupes, les sensibiliser et tenir compte de leurs besoins linguistiques. Elle fait part de son intérêt pour le projet de recherche sur le milieu marin décrit par Jennifer Smith et encourage cette dernière à présenter des demandes d'aide financière à l'EPA et à la *National Oceanic and Atmospheric Administration* (NOAA, Administration nationale des systèmes atmosphériques et océaniques). En ce qui a trait au transport de déchets dangereux, elle reconnaît que personne ne souhaite la création de refuges pour pollueurs. Elle fait état de son engagement face à l'établissement de règles équitables pour tous en ce qui a trait aux mouvements transfrontaliers de déchets et ajoute que les trois pays abondent dans ce sens. Enfin, elle parle de la difficulté de concilier la protection de la qualité de l'environnement et la promotion de la production d'énergie pour répondre aux besoins, précisant qu'il ne s'agit pas d'un « jeu à somme nulle »; ce qu'on vise, c'est à la fois une économie florissante et un environnement sain. Elle se dit persuadée que, si on élabore des plans globaux relatifs à la conservation, aux ressources renouvelables et à la réduction des émissions résultant de la production d'énergie, on pourra satisfaire la demande d'énergie en Amérique du Nord tout en tenant compte des effets sur l'environnement. Elle reconnaît que l'augmentation du commerce transfrontalier de l'électricité pose des défis de taille en matière de gestion de la qualité de l'air, mais croit que la CCE est l'organisation tout indiquée pour examiner ces défis et que les trois gouvernements sont prêts à prendre des mesures pour régler ces problèmes transfrontaliers.

Le ministre Anderson dit que l'exposé de Luis Manzo sur la situation des Inuits illustre parfaitement l'importance de la CCE. Il reconnaît que les polluants organiques persistants et le réchauffement de la planète ont des effets marqués dans l'Arctique et il retient le commentaire sur les problèmes reliés aux différences linguistiques. Il affirme que le Canada continuera de collaborer avec les organisations autochtones, comme l'ITK, pour trouver des façons plus efficaces de compiler et de communiquer des renseignements. Faisant référence à l'exposé sur la recherche, il parle du dilemme devant lequel se trouvent les ministres de l'Environnement chaque fois qu'ils déterminent les sommes d'argent à consacrer à la recherche, aux programmes et aux processus. En ce qui a trait au chapitre 11 de l'ALÉNA, il se dit lui aussi préoccupé par la possibilité que les gouvernements aient recours à une approche réglementaire frileuse, mais il souligne qu'il a demandé à son personnel d'étudier la question et qu'il est ressorti de cette étude que ce problème ne s'applique pas au Canada. Cela étant dit, il ajoute qu'il a hâte de connaître les résultats de la session du CCPM sur le chapitre 11 et ajoute que le Conseil poursuivra son examen de la question avec les ministres du Commerce. Au sujet du processus de communications des citoyens, il signale qu'il n'existe pas de méthode générale d'examen des recommandations du Secrétariat au sujet des dossiers factuels; ces recommandations sont examinées au cas par cas. En ce qui a trait aux préoccupations environnementales reliées à l'établissement de la ZLÉA, il reconnaît que les gouvernements accordent peut-être davantage d'importance à l'établissement de systèmes efficaces de gestion de l'environnement dans les Amériques pour faciliter la prise de décisions en matière d'environnement. En ce qui concerne l'importance de la santé des enfants, il souligne les résultats positifs de la réunion avec les ministres de la Santé et de l'Environnement des Amériques, qui a eu lieu cette année à Ottawa. Au sujet du programme décennal du Canada relativement à l'amélioration de la qualité de l'air, qui est étroitement lié à celui des États-Unis, il fait état de la réduction notable des émissions de soufre et ajoute que les discussions se poursuivent au sujet de l'ajout du dioxyde de carbone sur la liste. Enfin, il rappelle aux participants qu'on préparera un sommaire complet des travaux de la session et que le Conseil fera le suivi pour veiller à l'efficacité du volet public de la session du Conseil. Il dit souhaiter que ces travaux aideront à faire avancer les choses et à éliminer certaines des frustrations ressenties par le public relativement au peu de temps qui lui a été consacré pendant la réunion.

Avant de lever la séance, le ministre Anderson remercie le président du CCPM, les participants et ses collègues du Conseil.

**Compte rendu
de la séance à huis clos du Conseil et du Comité consultatif public mixte
tenue le 19 juin 2002
à Ottawa, Canada**

AVERTISSEMENT : Malgré le soin avec lequel le présent compte rendu a été établi, il est possible qu'il ne rapporte pas fidèlement les propos des personnes citées, car celles-ci ne l'ont ni examiné ni approuvé.

Le ministre Anderson invite le CCPM à lui faire part des nouvelles tendances, questions et/ou préoccupations soulevées par le public. Il souligne trois domaines à l'égard desquels le Conseil aurait besoin de la contribution du CCPM au cours de la prochaine année : (i) la rétrospective des dix années d'activité de la CCE; (ii) la santé des enfants et l'environnement, y compris les maladies hydriques; (iii) les mécanismes de financement et l'environnement (c.-à-d., de quelle manière soutenir le développement durable dans le cadre du projet connexe).

L'administratrice Whitman dit appuyer pleinement la poursuite des travaux sur les enjeux de l'eau douce et sur la santé des enfants. Au sujet de la rétrospective, elle trouve important d'établir des paramètres afin d'en délimiter la portée et affirme qu'une fois que ceux-ci auront été définis, le CCPM aura un rôle prépondérant à jouer. Elle invite par ailleurs le CCPM à apporter son aide au Conseil pour déterminer de quelle manière la CCE peut contribuer aux travaux sur les mécanismes financiers et faire progresser la discussion dans ce domaine.

Le secrétaire Lichtinger accorde une grande importance à la rétrospective et considère que le CCPM pourra jouer un rôle significatif et rendre cette évaluation utile en prenant en compte les attentes et les perceptions du public. Il soutient également que cette étude ne doit pas avoir seulement un caractère administratif, mais plutôt mener à des modifications et améliorations notables.

M. Jon Plaut remercie le Conseil de ces éléments d'orientation et indique que le CCPM a déjà pris la décision de se pencher sur les mécanismes de financement et sur les enjeux de l'eau douce au cours de ses deux autres sessions ordinaires de 2002. Quant à la rétrospective, il se dit heureux que le CCPM puisse y contribuer de façon importante.

M. Plaut fait ensuite état des préoccupations que le public a exprimées durant les séances publiques que le CCPM a tenues les jours précédents. En premier lieu, le public est frustré que le Conseil ne semble pas prendre en compte son opinion et celle du CCPM et donne l'impression que l'avis de la population est simplement « enregistrée », sans que les réponses du Conseil ne donnent lieu ni à une justification ni à une explication détaillée. M. Plaut mentionne en outre qu'un intervenant est allé jusqu'à demander au CCPM de déposer un mémoire d'intervenant désintéressé au sujet du chapitre 11 de l'ALÉNA. D'autres personnes ont aussi soulevé le fait que le Conseil a refusé d'autoriser, pour le moment, une consultation publique sur la portée des dossiers factuels, malgré l'avis aussi sérieux que pondéré du CCPM à ce sujet. M. Plaut

mentionne que le public est soucieux de l'enjeu que représente le chapitre 11 de l'ALÉNA et que cet enjeu a même justifié la tenue d'une séance du CCPM sur le sujet. Avant de donner la parole aux autres membres du Comité, M. Plaut remercie le Conseil de lui avoir offert l'occasion de discuter de ces questions et préoccupations dans un climat ouvert et rationnel.

M^{me} Donna Tingley développe les observations qu'elle a formulées la veille sur le processus relatif aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE, afin que le Conseil saisisse pleinement les motifs de la frustration des membres du CCPM. Elle évoque le contexte et le contenu de la résolution du Conseil n^o 00-09, et mentionne que dans le cadre du processus en question, le CCPM a demandé au Conseil de l'autoriser à mener une consultation sur deux questions que le Comité et le public estiment très importantes : (i) le fait que le Secrétariat soit obligé de soumettre ses plans de travail à l'examen des Parties pour qu'elles les commentent; (ii) la limitation de la portée des dossiers factuels. Elle fait remarquer que le Conseil a dû entendre les inquiétudes que le public a exprimées à la suite de sa décision de ne pas tenir compte de l'avis du CCPM — lequel a été formulé après la consultation publique portant sur la question des plans de travail du Secrétariat — et, point très important, de ne pas autoriser une consultation sur la portée de certains dossiers factuels tant que ceux-ci ne seraient pas constitués. M^{me} Tingley réitère l'opinion du CCPM qu'il est crucial de mener une consultation publique, et ce, dès maintenant, parce que cela aurait des conséquences sur l'intégrité du processus.

M. Gustavo Alanís-Ortega rappelle au Conseil qu'il a répondu négativement à une recommandation du CCPM concernant le suivi des dossiers factuels. Soulignant que le processus officiel d'examen d'une communication se termine par la constitution d'un tel dossier, il déclare que le CCPM et le public estiment essentiel de mener ce suivi, et, à l'appui de cette opinion, cite en exemple l'expérience acquise dans le cadre du dossier factuel concernant l'île de Cozumel. Il mentionne également que la CCE, par le biais du Fonds nord-américain pour la coopération environnementale, a réalisé des activités de suivi qui ont donné des résultats très positifs, comme cela a été notamment le cas pour l'établissement d'aires protégées.

M. Jon Plaut fait état de plusieurs questions posées au cours de la séance de la veille et au sujet desquelles le CCPM espère recevoir des réponses à court terme. En ce qui concerne le chapitre 11 de l'ALÉNA, il rappelle au Conseil que le CCPM lui a demandé d'y donner suite en vertu du paragraphe 10(6) de l'ANACDE et de l'inscrire à l'ordre du jour de la réunion des ministres de l'Environnement et du Commerce prévue en 2003. Le CCPM a également souligné la nécessité d'ouvrir à d'autres intervenants les comités qui ne comptent que des fonctionnaires afin de respecter l'esprit de la CCE. Il déclare que l'absence de représentants du CCPM et du public au sein du nouveau comité créé pour donner suite au rapport sur l'électricité établi en vertu de l'article 13 de l'ANACDE est particulièrement préoccupante. Il précise qu'il n'est pas suffisant que ce comité tienne des réunions en présence du public; il faudrait que ce dernier y soit représenté.

M^{me} Merrel-Ann Phare mentionne que l'exposé du représentant d'Hydro-Québec au cours de la partie publique de la session du Conseil illustre la nécessité de mettre en question plusieurs hypothèses fondamentales et de viser à innover en matière technologique. Elle déclare que ce principe s'applique particulièrement aux travaux du programme de GRPC dans le cadre desquels

la substitution d'un produit par un autre peut occasionner de nouveaux problèmes. Elle conclut en préconisant de se pencher plus attentivement sur l'application du principe de précaution.

M. Carlos Sandoval mentionne que, dans l'ensemble, le public perçoit encore le secteur privé comme l'« ennemi » des organisations non gouvernementales (ONG) à l'égard des questions qui touchent l'environnement. Il trouve important de tirer parti du SMDD pour montrer que la CCE a permis de changer cette perception au cours des huit dernières années.

M. Jon Plaut remercie le Conseil de l'appui qu'il apporte à son plan de travail sur les enjeux de l'eau douce et sur les mécanismes de financement. Il demande à M^{me} Whitman des clarifications sur une observation qu'elle a formulée au cours de la première partie de la séance en ce qui concerne la recherche de moyens pour acheminer de l'information aux ministres du Commerce.

L'administratrice Whitman répond que compte tenu des discussions et des préoccupations actuelles, les principaux intervenants devraient avoir la possibilité d'exprimer directement leurs vues aux groupes de spécialistes qui se penchent sur le chapitre 11. Reconnaissant que bien que ce processus ait encore besoin d'être étoffé, elle croit qu'il s'agit d'un élément important pour mettre en relation les spécialistes et les intervenants.

M. Jon Wirth soulève la question de l'évaluation des incidences environnementales transfrontalières (EIET) en faisant remarquer que le rapport sur l'électricité préconise la conclusion d'un accord sur les EIET. Il dit espérer que cette question se réglera à court terme et félicite M. Lichtinger d'y avoir apporté son appui au cours des dernières années.

M. Peter Berle aborde à nouveau le thème de l'électricité et indique que le rapport établi à ce sujet soutient qu'en vertu de n'importe quel scénario, on assistera à une augmentation importante des émissions de dioxyde de carbone. Il affirme que cette situation réclame l'instauration d'un système nord-américain d'échange de droits d'émission afin d'arriver à réduire ces émissions et ajoute que la CCE est dans une position privilégiée pour piloter ce dossier. Déclarant que ce système d'échange constitue le meilleur espoir de changement, M. Berle estime nécessaire d'établir un mécanisme institutionnel à l'échelle nord-américaine.

M. Cam Avery mentionne qu'un nombre croissant de représentants du secteur privé et d'organisations commerciales assistent aux réunions publiques, et qu'ils contribuent, selon lui, à élargir le dialogue et l'échange de vues. Affirmant que cette tendance est probablement attribuable au fait que le CCPM a intégré l'accord commercial dans ses discussions, il dit appuyer la poursuite des travaux sur cette question.

M^{me} Liette Vasseur indique que le milieu universitaire et les ONG sont désireux de collaborer aux travaux de la CCE et estime que de telles alliances offrent d'immenses possibilités. Elle déclare également qu'en dépit des frustrations légitimes du CCPM et du public, la CCE bénéficie encore d'un fort soutien et suscite beaucoup d'enthousiasme. Elle demande par ailleurs où en est rendu le dossier du plomb dans le cadre du programme de GRPC, en rappelant au Conseil que le CCPM lui a recommandé à plusieurs reprises que cette substance fasse l'objet d'un plan d'action régional nord-américain.

L'administratrice Whitman lui répond que le plomb est à l'avant-scène des travaux des trois

pays et qu'il sera à l'ordre du jour des discussions que les États-Unis mèneront sur la santé des enfants au cours du SMDD. Elle signale que l'EPA vise à ce que les États-Unis soient une région exempte de plomb et à éliminer tous les mécanismes par lesquels les enfants y sont exposés. Elle mentionne que le Canada et le Mexique poursuivent le même objectif et affirme qu'il faudrait multiplier les efforts pour aider d'autres pays à éliminer le plomb de l'essence, de la peinture et d'autres produits. Elle ajoute que le SMDD offrira la possibilité d'entreprendre des discussions à ce sujet.

Le secrétaire Lichtinger aborde trois questions que le CCPM a soulevées. En premier lieu, il dit appuyer la suggestion de présenter la CCE comme un modèle au cours du SMDD. À son avis, la CCE constitue le seul organisme environnemental dont la structure offre des liens avec le libre-échange et qui dispose d'un solide élément favorisant la participation du public. En deuxième lieu, concernant les EIET, il réitère l'importance de pouvoir compter sur l'existence d'un tel système trinational, et comme sa mise en vigueur s'avère de plus en plus nécessaire en raison de l'accroissement de l'intégration économique, il propose à ses homologues de redoubler d'efforts pour conclure un tel accord. En troisième lieu, au sujet du suivi de l'avis du CCPM sur les articles 14 et 15 de l'ANACDE, il estime que le Conseil pourrait à nouveau se pencher sur les enseignements tirés de l'examen de l'historique des communications. Citant le dossier factuel sur l'île de Cozumel comme exemple d'exercice productif, il mentionne qu'un des enseignements les plus probants est qu'il faut éviter de segmenter et de compartimenter les incidences environnementales, car cela signifierait que l'on ignore les effets cumulatifs. M. Lichtinger ajoute que cela pourrait susciter l'instauration d'un meilleur processus d'évaluation des incidences environnementales au Mexique. Il reconnaît que l'on pourrait considérer les dossiers factuels comme des outils précieux pour relever les lacunes, que ce soit dans les processus ou dans la législation destinés à apporter des améliorations, et avance que le CCPM pourrait se pencher sur cette question et formuler des observations au Conseil sur la manière d'améliorer le processus et d'en exercer le suivi.

L'administratrice Whitman revient sur des observations formulées précédemment par les membres du CCPM en relation avec le SMDD, et signale que les États-Unis y proposeront de fonder un institut du développement durable comme moyen de faire participer le secteur privé et de sensibiliser le public à ce type de développement. Elle invite sa représentante suppléante à donner de plus amples renseignements à ce sujet.

M^{me} Judith Ayres donne des détails sur cet effort concerté de l'EPA, du Smithsonian Institute et de la Fondation des Nations Unies en vue de créer, au cours du SMDD, un institut offrant un programme de cours multinational, dont des cours donnés par l'EPA. Elle se dit confiante que cet institut permettra de faire connaître les activités de la CCE dans l'un de ses éléments de programme.

M. Jon Plaut suggère que la vidéo sur le DDT soit présentée au SMDD afin d'attirer l'attention sur la CCE dans le cadre du programme de cours de l'institut.

M. Steve Owens, se fondant sur les observations de M. Lichtinger concernant les enseignements tirés de l'examen de l'historique des communications et le suivi des dossiers factuels, dit avoir l'impression que cette situation s'est déjà produite. Il indique que le CCPM s'est penché sur

cette question à plusieurs reprises et que le rapport sur ces enseignements qu'il a établi après l'étude, étalée sur une année, du processus relatif aux communications, comprend une recommandation sur ce suivi. Il ajoute que la réponse initiale du Conseil à cette recommandation soutenait que les termes laissant à entendre que les gouvernements n'avaient pas appliqué leurs lois de l'environnement semblaient négatifs. Le point de vue du CCPM était pourtant tout à fait le contraire, à savoir que la constitution d'un dossier factuel peut donner lieu à de nombreux éléments positifs et que le public, la CCE et les gouvernements peuvent apprendre beaucoup de choses en se penchant sur les suites réelles de la constitution d'un tel dossier. À Mexico, les représentants suppléants ont ensuite demandé au CCPM de reformuler sa recommandation en des termes plus positifs, ce à quoi il a acquiescé en recourant à ses meilleures ressources dans les domaines politique et juridique. L'avis révisé contient deux recommandations : (i) reconnaissant que la constitution d'un dossier factuel marque la fin du processus d'examen d'une communication, il faudrait inciter les Parties à exercer un suivi des questions qui, telles qu'elles sont soulevées dans le dossier factuel, nécessitent une plus grande attention; (ii) les Parties devraient divulguer les documents de suivi au CCPM et au public. La réponse du Conseil au CCPM était formulée de façon toute diplomatique pour signifier « non merci », et mentionnait qu'advenant la nécessité d'un suivi, il ne se ferait qu'entre la Partie visée et l'auteur de la communication, c'est-à-dire sans que le CCPM ou le Secrétariat y prennent part. En conclusion, M. Owens mentionne que le CCPM serait heureux que la porte soit encore ouverte à une discussion sur le suivi des dossiers factuels.

M. Jon Plaut ajoute qu'il s'agit d'un très bon exemple des éléments qui irritent les membres du CCPM, et il explique qu'après un an de travail et la reformulation de la recommandation à la demande des représentants suppléants, le Comité a encore reçu une réponse négative, cette fois-ci de la part du personnel. Après avoir apporté cette précision, M. Plaut salue lui aussi l'offre de M. Lichtinger.

Le ministre Anderson remercie les membres du CCPM d'avoir formulé des observations réfléchies. Il exprime sa satisfaction de voir que le secteur privé compte de nombreux représentants à la présente réunion et déclare qu'il faudrait que ce secteur participe plus largement au SMDD. Il indique que le Canada a la ferme intention d'adjoindre des représentants du secteur privé à sa délégation à ce sommet, mais fait remarquer que, dans certains cas, des organismes environnementalistes ont eu une réaction quelque peu réactionnaire en percevant cette démarche comme affaiblissant leur position. En ce qui a trait à la portée de certains dossiers factuels, M. Anderson réitère l'opinion du Conseil, à savoir qu'il est plus pertinent d'attendre que ces dossiers factuels soient constitués et de tirer parti de l'expérience acquise. Il affirme que cette expérience pourrait montrer que les problèmes ne sont pas aussi graves qu'ils en donnent maintenant l'impression. Il conclut que le SMDD constituera un outil vraiment précieux pour transmettre le message concernant la CCE.

Avant de lever la séance, M. Anderson réitère l'importance que revêtent le CCPM et ces discussions annuelles, et il remercie les membres du Comité pour l'impressionnant travail qu'ils accomplissent.